



MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster

N°11
PIN'HAS

26 & 27 Juillet 2019

Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuillets de Chabbath suivants :

	Page
La Torah chez vous	3
Shalshelet News	5
La Voie à Suivre	9
Boï Kala.....	13
Baït Neeman.....	15
Tora Home.....	23
Mayan Haim.....	27
Koidinov	31
La Daf de Chabat.....	33
Honen Daat	37
Autour de la table du Shabbat.....	41
Apprendre le meilleur du Judaïsme .	43
Pensée Juive.....	47



Torah-Box

LA TORAH CHEZ VOUS

du GR Jacques OUAKNIN 5779

PARACHA PINEHAS

LA SUCCESSION DE MOISE

L'épreuve du désert touche à sa fin. Arrivé à la frontière d'Israël à la tête du peuple, Moïse reçoit un message de la part de l'Eternel lui rappelant qu'il n'entrera pas dans la Terre Promise. Nos Sages disent à ce propos que si Moïse y était entré, le peuple n'en aurait jamais pu en être exilé, tant le guide suprême aurait conféré au pays un tel degré de sainteté qui exclut toute idée de dégradation et d'exil, tant le mérite et la perfection de Moïse étaient grands.

LA SUCCESSION

Après la démarche des filles de Tselofhad couronnée de succès pour obtenir l'héritage de leur père en l'absence de tout héritier mâle, Moïse avait pensé qu'il devait lui aussi se soucier de sa succession et d'assurer l'avenir à ses deux fils Gershon et Eliezer. Moïse n'ose pas poser directement la question à l'Eternel. Il dit « Veuillez l'Eternel nommer un homme sur cette communauté » et il définit ce que doit être ce chef, un homme qui « marche à leur tête et qui revient à leur tête, qui sait les faire aller et venir ». L'Eternel mit fin à ses pensées et lui dit de ne pas se faire de soucis à ce sujet, Il a déjà trouvé un successeur en la personne de Josué, son serviteur qui l'avait secondé tout au long de la marche du désert. « Prends Josué fils de Noun, en qui est l'esprit(divin) et tu appuieras ta main sur lui » Nb27,18. Moïse exécuta l'ordre divin devant le Grand Prêtre Elazar et devant toute la communauté « et il appuya ses mains sur lui, en lui transmettant des recommandations, selon la parole de l'Eternel » (ib 28,23)

L'ESPRIT D'ABNEGATION DE MOÏSE

L'Eternel avait dit à Moïse « Tu appuieras TA main, mais Moïse exécuta l'ordre divin en appuyant SES mains. Rachi écrit à ce sujet : « De bon cœur, en faisant plus que ce qui lui avait été demandé, il l'a rempli généreusement de sagesse comme on emplit un récipient à ras bord ». De ce Rachi, nous tirons deux enseignements : tout d'abord l'attitude remarquable de Moïse en cette circonstance ; sa joie de transmettre le pouvoir à Josué et pas à l'un de ses fils aurait pu être amoindrie. Non seulement il n'a pas agi à contrecœur, obligé de se soumettre à la décision divine, c'est de ses deux mains qu'il bénit Josué, c'est-à-dire de tout son cœur, sans aucune réserve ni arrière-pensée, sans aucun sentiment de jalouse, en présence de tout le peuple pour que celui-ci se rende compte que Josué est le leader le plus apte et le plus qualifié pour lui succéder. Pour Moïse, l'intérêt du peuple passe avant les intérêts personnels et familiaux : contrairement aux gouvernants qui nomment des membres de leur parti politique à des postes de responsabilité dans lesquels ils s'avèrent incomptables ; cela existe aussi chez certains rabbins qui profitent de leur autorité pour nommer des membres de la famille ou des amis, au détriment de la bonne marche de la communauté. Heureusement, il se trouve également des hommes, à l'exemple de Moïse qui donnent la priorité aux intérêts de la communauté. Le Rav Chajkin z"l de la Yechiva d'Aix les Bains mérite un hommage particulier, en ce qu'il s'est conduit en bon disciple de Moïse.

TRANSMISSION DE LA SAGESSE

La seconde leçon que nous pouvons tirer du commentaire de Rachi est la suivante : Il a comparé la transmission du pouvoir de Moïse à Josué, en disant « Il l'a rempli (Josué) de sa sagesse comme on remplit un récipient à ras bord ». L'image est éloquente. Un grand vase autour duquel on place des récipients vides, ne peut remplir les petits récipients que dans la mesure où le vase déborde. Cela signifie que l'on ne peut soit même transmettre la sagesse ou la connaissance que dans la mesure où on en est plein soi-même. entre la théorie et la pratique acquise en servant un maître. Cette pratique porte le nom de Shimoush talmid Hakham. « .. גדול שימושה של תורה מלמדה La pratique de la Torah auprès d'un maître est plus grande que son étude uniquement théorique (Ber 7b) » C'est le principe des stages imposé dans la plupart des disciplines, avant de permettre aux étudiants de se lancer dans la vie.

Cette vérité ne semble pas être une évidence, notamment dans l'enseignement religieux dans la plupart des communautés où l'on confie l'éducation juive des enfants à des jeunes gens ne possédant pas une grande connaissance du Judaïsme, faute d'enseignants diplômés et faute de budget, lorsque ces enseignants compétents existent. Moïse aurait pu ressentir de la déception ! Pas du tout. Il s'est dit : l'Eternel a fait le bon choix. Il est vrai que mes enfants sont de grands talmidé Hakhamim qui consacrent leur vie à l'étude de la Torah, mais ils n'ont pas l'expérience dont bénéficie mon disciple, qui lui, a eu en permanence le contact avec la vie et a appris de quelle manière il faut résoudre les problèmes qui surgissent au quotidien, du fait d'avoir été mon assistant. Il n'existe en effet, au niveau de la connaissance de la Torah, aucune comparaison entre la théorie et la pratique acquise en servant un maître. Cette pratique porte le nom de Shimoush talmid Hakham. « **גדול שימושה של תורה מלמדוה** La pratique de la Torah auprès d'un maître est plus grande que son étude uniquement théorique » C'est le principe des stages imposés dans la plupart des disciplines, avant de permettre aux étudiants de se lancer dans la vie.

LES QUALITES REQUISES POUR UN CHEF.

Il est intéressant de remarquer que Moïse demande à l'Eternel de nommer "un homme". Le chef au sein du peuple juif doit avant tout être un homme de cœur pour guider le peuple, portant le même amour à tous les membres de son peuple et capable d'allier énergie, abnégation et haut degré de piété. Moïse est un parfait exemple, car il est allé lui-même combattre Sihon et Og, à la tête de ses troupes, pas comme les roitelets des nations qui restent dans leur palais pendant que le peuple combat. Moïse a certainement inspiré l'armée de Tsahal dans laquelle la devise des chefs au cours des combats est "suivez-moi".

Le Rabbin J. Schwartz se demande pour quelle raison Moïse s'inquiète de sa succession : craignait-il que l'Eternel nomme quelqu'un comme Pinhas qui s'est distingué par son zèle ? Moïse pensait qu'un guide, en temps normal devait être capable de comprendre toutes les situations, d'être plus tolérant et moins animé d'une foi intraitable. Il devait prendre en considération également les hommes qui ne partagent pas complètement ses idées, et d'être confronté à une société, telle que lui Moïse a connue en Egypte et durant les quarante ans du désert. Le Guide doit être un homme, pas un surhomme. Bien qu'il n'y ait eu et qu'il n'y aura jamais personne de la grandeur de Moïse, Moïse s'est conduit durant toute sa carrière comme le plus simple des hommes, qui a dû supporter les sarcasmes et les humeurs d'un peuple dur et récalcitrant.

L'INITIATIVE DE MOÏSE

Pour sa part, le Maharsha dit que Moïse a imposé ses deux mains sur la tête de Josué alors que l'Eternel lui a demandé de n'imposer qu'une seule main pour qu'il réussisse dans les combats qu'il aura à mener pour la conquête du pays. Moïse a imposé ses deux mains pour que Josué bénéficie également de sa sagesse et de sa Torah. Le Maharsha fait allusion à Moïse dévalant la montagne, saisissant des deux mains les Tables de la Loi mais aussi au fait que Moïse a invoqué "le Dieu des esprits de toute chair". Il existe deux sortes d'esprits : l'esprit de sagesse et d'intelligence (Rouah Hokhma ou Bina) et l'esprit de conseil et de puissance (Rouah 'Etsa ou Guevoura). L'Eternel n'a accepté qu'une partie de la demande de Moïse, le courage et l'ardeur de la guerre en lui disant, quant à la sagesse, il devra avoir recours au grand prêtre Elazar ; mais Moïse a aussi transmis une partie des secrets de l'esprit de sa sagesse.

Selon le Kli Yakar, l'Eternel demande à Moïse d'imposer sa main sur la tête de Josué, pour que celui-ci arrive à organiser la société sur des bases de justice et d'équité, mais Moïse voulait que Josué soit également à la hauteur en matière de Torah, un guide spirituel. Moïse a tenu à doter Josué de toutes les qualités d'un guide véritable qui mène ceux dont il la charge à destination en bonne santé physique et morale.

En général le guide marche toujours à la tête du groupe pour lui montrer le chemin. Il arrive que le guide soit précédé par un chien. L'observateur pense que c'est le chien qui mène le groupe, il ne voit pas le chien tourner la tête pour voir vers où le guide désire diriger ses pas. Si le groupe bifurque, le chien se dépêche de courir pour rejoindre le groupe, alors que le guide n'a en tête que la destination vers laquelle il doit mener son groupe. Si le groupe s'écarte de la route, un guide véritable aura vite fait de le ramener dans le bon chemin. Moïse ne voulait pas d'un guide dont le but est uniquement de faire plaisir à tout le monde, mais d'un chef capable d'entraîner le peuple à sa suite par la force de persuasion et par l'exemple, dans un esprit d'amour et de volonté de se tourner vers l'Eternel afin d'avoir l'inspiration qui conduit à la réalisation d'une vie de lumière et de bonheur.

SHALSHELET NEWS

פִּינְהָס

La Parole du Rav Brand

« Lorsqu'un homme mourra sans laisser de fils, vous pain, représentant la parnassa, du côté nord. C'est ferez passer son héritage à sa fille. S'il n'a pas de fille, pourquoi les Sages disent : « Celui qui prie pour la vous donnerez son héritage à ses frères » (Bamidbar 27, 7-11).

Pourquoi, concernant l'héritage de la fille, la Torah utilise-t-elle le verbe haavartem – « faire passer », alors que pour les autres héritiers, elle emploie le verbe natatem – donner ? Le Trône céleste est aussi entouré de quatre camps d'anges (Ye'hezkel 1), correspondant aux quatre dégalmim (Bamidbar Rabba 2,10).

Car lorsque tout autre héritier reçoit une terre, celle-ci reste en possession de sa tribu d'origine. Mais à son emplacement, à la couleur de sa pierre lorsqu'une fille hérite, si son mari provient d'une autre précieuse, selon le caractère et la vie de son ancêtre, tribu, le territoire changera de tribu et appartiendra et chaque tribu possédait son propre Tribunal dorénavant à une autre (Baba Batra 109b ; rapporté dans Rachi). Pour cette raison, les filles de Tsélof'had, ainsi que toutes les héritières uniques de cette génération, devaient se marier uniquement avec des hommes de leur tribu (Bamidbar 36, 6-9). En revanche, à partir de la génération suivante, les mariages inter-tribu furent tolérés (Baba Batra 120), mais nos Sages ont encouragé le peuple à contracter des mariages dans leur propre tribu, et avec des gens de leur propre famille (Yérouchalmi Ketouvot 1,5). Telle était aussi la coutume (Radak Juges 11, 1), car cette pratique favorise la bonne entente, comme disait Adam : « Celle qui est os de mes os et chair de ma chair ... » rapporté dans Rachi). « Heureux le tsadik et heureux son voisin ; malheur au racha et malheur à son voisin! » (Négaïm 12, 6).

Les douze enfants de Yaakov étaient tous des tsadikim, et la simple mention de leurs noms gravés sur les pierres précieuses posées sur les épaules et le cœur d'Aharon, apportait un salut au peuple (Chémot 28, 12; 28, 29).

Cependant, chaque fils avait son caractère propre. Yaakov et Moché attribuèrent à chaque tribu une bénédiction personnalisée. En Erets-Israël, chaque tribu vivait sur une terre distincte, et dans le désert, ils campaient à un emplacement bien désigné. Autour du Michkan, ils campaient par formations de quatre groupes – des dégalmim – chaque déguel étant composé de trois tribus, selon les points cardinaux désignés par Yaakov pour porter son cercueil (Bamidbar Rabba rapporté dans Rachi, Bamidbar 2,2). Les points cardinaux cités dans la Torah ne sont pas uniquement des références géographiques, mais aussi des notions spirituelles. La Ménora, représentant la sagesse était du côté sud du Michkan; la Table avec le

La Paracha en Résumé

- La Paracha débute avec la mention de l'acte plein de bravoure et de "jalouse" de Pin'has envers Hachem. Hachem le bénit. Il vivra très longtemps et c'est bien sa descendance qui héritera de la kéhouna.
- Après l'épidémie, Hachem recompte une nouvelle fois les Béné Israël. Ils sont cette fois 601730.
- Hachem annonce ensuite que c'est avec cette génération qu'il faudra départager les territoires en Israël. Les filles de Tsélof'had revendiquent la part de leur père et ont gain de cause.
- Hachem annonce à Moché qu'il doit monter sur la montagne pour Le rejoindre dans les cieux. Moché prie afin que le peuple soit remis entre bonnes mains.
- La Paracha s'allonge ensuite dans les trois dernières montées, sur les sacrifices des fêtes.



Chabbat

Pin'has

27 Juillet 2019

24 Tamouz 5779

Ville	Entrée *	Sortie
Jérusalem	19:00	20:20
Paris	21:20	22:36
Marseille	20:49	21:57
Lyon	20:59	22:10
Strasbourg	20:57	22:12

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

N°145

Pour aller plus loin...

- Pour quelle raison l'acte « vengeur » perpétré par Pin'has et la récompense qui en découle sont-ils rapportés dans deux parachiyot différentes (fin de Balak et début de Pin'has) et pas dans une seule paracha ? (Rabbi Moché Mikoutsi)
- Pour quelle raison toutes les fêtes sont mentionnées dans la parachat Pin'has ? (Bné Issakhar)
- Pour quelle raison spécialement dans notre paracha, le nom de Pin'has est-il 'complet' (contenant un youd) ?
- Quelle récompense obtint Séra'h bat Acher ? Où y voit-on une allusion dans son nom ? (Eden Mikédem)
- Pour quelle raison Hachem ordonna le partage de la terre d'Israël avant même que les bné Israël n'y soient entrés ? (Imrot 'hokhma)

Rav Yehiel Brand



Enigmes



Enigme 1 : Qui n'a pas le droit de passer la nuit à Yerouchalaim même à notre époque ?

Enigme 2 : Trouver le code de CB, sachant que la somme des 4 chiffres donne 13, que le chiffre des milliers est 2 fois plus grand que celui des unités, que le chiffre des centaines est 3 fois plus grand que celui des dizaines ?

Yaacov Guetta

Pour dédicacer un numéro ou pour recevoir Shalshelet News par mail ou par courrier, [contactez-nous :](mailto:shalshelet.news@gmail.com)
shalshelet.news@gmail.com

Ce feuillet est offert pour la Hatsla'ha de la Famille David Ankri

A partir de Roch 'Hodech Av

Depuis Roch hodech Av, on s'abstiendra de faire toute sorte d'activité qui procure de la joie; [Ch. Aroukh 551,1]. c'est pourquoi, plusieurs décisionnaires rapportent qu'il convient de ne pas se baigner à la piscine ou à la plage (séparée bien entendu) depuis Roch 'hodech Av si ce n'est qu'on le fait pour des raisons de santé. [Chout Yis'hak Yérane 1 siman 44 ; Penini halakha 8,6]

On pourra toutefois être plus tolérant concernant les enfants qui n'ont pas encore conscience du deuil.

Aussi, on n'achètera pas de nouveaux vêtements/bijoux/meubles ... (ou autre chose qui nous procure de la joie) pendant ces 10 jours; [Ch. Aroukh /rama 551,7]. On s'abstiendra de les acheter même si on compte les offrir après Ticha Béav . Cependant, dans le cas où il y a des soldes et que les prix augmenteront par la suite, il sera permis de les acheter.

[Hazon Ovadia page 167; Or Letsion 3 perek 26,2]

De même, celui qui est à l'étranger et que le prix de certains articles sont très bas, pourra acheter s'il ne pourra pas le faire après Ticha Béav. [Penini halaha perek 8,18]

En ce qui concerne l'achat d'une voiture pendant cette période, on ne le permettra que dans un but professionnel ou bien si le prix augmentera après Ticha béav. [Hazon Ovadia]

David Cohen

La Voie de Chemouel

L'origine du doute

Avant de reprendre notre Histoire, une importante introduction s'impose. La sortie d'Egypte marqua un tournant dans l'histoire de l'humanité. Pour la première fois, la main de Dieu s'est manifestée de façon claire, à travers miracles et prodiges. Son existence et sa puissance devinrent alors une évidence aux yeux de tous. Seul un peuple, plongé dans les abîmes de ses travers, ne put se résoudre à reconnaître cette réalité. Cela aurait condamné son mode de vie amoral et il n'était pas capable d'y renoncer. Ce peuple n'est autre que celui d'Amalek, vivant au sud de la Terre sainte. C'est ainsi que peu de temps après l'ouverture de la Mer rouge, des troupes amalékites prennent les Israélites en embuscade et engagèrent le combat. Nos Sages expliquent qu'ils avaient conscience de courir à leur perte. Seulement, ils étaient prêts à se sacrifier afin de déstabiliser leurs adversaires. Effectivement, à ce moment, tout le monde pensait, y compris les Israélites eux-mêmes, qu'ils étaient intouchables. Amalek glissa ainsi pernicieusement un infime doute lorsqu'il parvint à en atteindre quelques-uns. Et bien que ses soldats finissent par se faire massacrer, c'est bien lui le grand vainqueur de cet affrontement. Une graine vient d'être semée et elle parasitera à jamais la Emouna de notre peuple. On comprend maintenant pourquoi il s'agit du seul peuple qu'Hachem nous demande d'effacer de la surface de la terre. Non content de nier l'évidence, il sème le doute partout autour de lui quant à l'existence et la suprématie de Dieu. Amalek doit donc disparaître, pour que le " nom d'Hachem soit complet ", conformément aux enseignements de Nos Sages. Or comme le Chem MiChemouel l'a déjà expliqué, seul un descendant de notre matriarche Ra'hel peut se confronter aux impies et les anéantir. Binyamin et Yossef sont donc désignés pour détruire Amalek. Mais la lignée de ce dernier ne sera pas retenue, du moins, dans un premier temps. Le Chem Michemouel explique que Yossef et ses descendants pouvaient causer beaucoup de tort avec de simples paroles. Cela s'avérera d'ailleurs par la suite lorsque Yaroveam, issu de la tribu de Yossef, prit le pouvoir et ne le rendit jamais. Hachem préféra donc Chaoul, originaire de Binyamin, pour accomplir sa mission. Il s'assurait ainsi que le trône de David ne serait pas menacé. Ce dernier aurait d'ailleurs pu bénéficier du soutien constant de Chaoul, s'il s'était conformé aux instructions de Chemouel. Nous verrons la semaine prochaine pourquoi il finira par désobéir.

Yehiel Allouche



Charade

Mon 1er est une forme de pain,
Mon 2nd se trouve aussi bien dans une gare que dans un port,
Mon 3ème est dans la tête du musicien,
Mon 4ème est un homme pieux, connu pour ses lamentations,
Mon tout est sorti de la bouche de Bilaam.

Jeu de mots Le comble d'un étudiant c'est d'oublier son mémoire.

Devinettes

- 1) Qui étaient les 5 rois de Midiane ? (Rachi, 25-15)
- 2) Pourquoi Hachem n'a-t-il pas ordonné d'éliminer Moav ? (Rachi, 25-18)
- 3) Sur qui le décret, suite à la faute des Méraglim, n'a-t-il pas été décrété ? (Rachi, 26-24)
- 4) Quel est le point commun entre l'une des filles de Tsélof'had et une belle-sœur d'Avraham ? (27-1)
- 5) D'où sait-on que les filles de Tsélof'had connaissaient la Torah ? (Rachi, 27-4)

Réponses aux questions

- 1) Afin d'enseigner que si tu es vraiment « kanayi » (vengeur de l'honneur d'Hachem bafoué), attends je t'en prie un peu... Hachem va scruter les motivations de ton cœur, pour voir si elles sont léchem chamaïm.
- 2) Du fait que la plupart du temps, la paracha de Pin'has est lue pendant la période de ben hametsarim (du 17 Tamouz au 9 Av). La Torah y mentionne les fêtes afin de nous encourager à garder espoir en la délivrance de notre exil qui entraînera la transformation de ces trois semaines de deuil en fête.
- 3) - Pour faire allusion au fait que Pin'has bénéficiera de 10 (youd) miracles lorsqu'il vengea l'honneur d'Hachem en tuant Zimri et Cozbi (Rabbi 'Haïm Paltiel).
- Le nom Pin'has (avec le youd) a la même valeur numérique (208) que Its'hak. Ceci enseigne que de la même manière que Its'hak, lors de la Akéda, fut prêt à se sacrifier en l'honneur d'Hachem, ainsi en était-il pour Pin'has (Alé Déché).
- 4) Séra'h pénétra vivante au Gan Eden accompagnée de 600 000 anges de service comme il est dit : « ayochévet baganim 'havérim makchivim ». Ainsi le « sine » de Séra'h correspond à « chichim », le « rèche » correspond à « ribo » et le « 'hète » correspond à « 'havérim » (600 milles compagnons célestes).
- 5) Car Hachem sait qu'à chaque partage de choses précieuses, il y a des disputes. Mieux vaut donc que le partage de cette terre sainte et précieuse se fasse en dehors de ses frontières afin que la dispute ne l'entache pas.
- 6) Ils font allusion aux deux (chénaïm) principes fondamentaux devant être toujours (tamid) devant nos yeux :
- " chiviti Hachem lénéguedi tamid "
- " Vé'hatati négdi tamid ".
- 7) Ils font allusion de par leurs initiales, à la coutume de consommer des plats lactés à Chavouot (Yom Habikourim) :
- 'Hadacha le « 'hét »
- Lachem le « lamèd »
- Béchavouotékhem le « bèth ». Cela forme 'halav (lait).

Réponses Balak N°144

Charade: Châle - Hoche - Rega - Lime

Enigme 1 : L'âne. Il est marqué dans la Guemara Chabbat (53a) que l'âne a froid, même en Tamouz.

Enigme 2 : A) Il faut mettre une pièce du 1er sac sur le plateau gauche, et une pièce du 2ème sac sur le plateau droit.

- Si l'aiguille de la balance penche à gauche, c'est le 1er sac qui contient les vraies pièces.

- Si l'aiguille penche à droite, c'est le 2ème sac qui contient les vraies pièces.

- Si l'aiguille reste au milieu, alors c'est le 3ème sac qui contient les vraies pièces.

B) Il faut peser 1 pièce du premier, 2 du second, 3 du troisième:

- si on trouve 70g, le premier contient les vraies pièces.

- si on trouve 68g, le deuxième contient les vraies pièces.

- si on trouve 66g le troisième contient les vraies pièces.

A la rencontre de nos Sages

Rabbi 'Haïm Yossef David Azoulaï :

Le 'Hida

Auteur, voyageur et père de la bibliothèque hébraïque moderne, Rabbi 'Haïm Yossef David Azoulaï, plus connu sous l'acronyme 'Hida, naquit en 1724 à Jérusalem. Le père du 'Hida, Rabbi Yits'hak Zérakhia Azoulaï, fut le premier maître de son fils. Dès son plus jeune âge, le garçon étudia le Talmud et s'initia à la sagesse profonde de la Torah. Doué d'une mémoire peu commune, celui-ci tout jeune devint déjà célèbre. À l'âge de 16 ans, il écrivit son premier livre intitulé « Haalem Davar » (« De Quelques Inadvertisances »), dans lequel il signale plusieurs erreurs relatives aux versions et aux éditions de beaucoup d'ouvrages connus en son temps. L'œuvre ne fut jamais publiée. Une année plus tard, il écrivit son premier commentaire talmudique « Chaar Yossef » (« La Porte de Yossef ») sur le traité Horayoth.

En 1753, alors âgé seulement de 29 ans, le 'Hida fut nommé émissaire pour représenter la Terre Sainte à l'étranger, cette fonction disposait d'un prestige considérable. Le 'Hida consacra 5 ans à sa mission, visitant l'Égypte, l'Italie, la France, la Turquie etc. Il fut partout accueilli avec vénération. Ce long voyage offrait à son grand amour des livres et de la culture en général une occasion exceptionnelle. Dans les bibliothèques des villes qu'il visitait, il passa tout le temps que lui laissait sa charge, à compiler des livres et des manuscrits anciens. À son retour, il se consacra 6 ans à l'étude et à la recherche dans sa ville natale. Puis, il fut appelé à nouveau pour accomplir une mission auprès du sultan de Turquie, où les Juifs menaient une vie non exempte d'épreuves. Le 'Hida réussit à améliorer le sort de ceux-ci grâce à la profonde impression qu'il fit sur le sultan et sur son gouvernement. Sa

mission terminée, le poste de Rabbin de moyens lui permettaient, mais ces moyens l'importante communauté juive du Caire lui fut n'étaient guère considérables. Néanmoins, ses offerts. Il s'y rendit et demeura 5 ans en Égypte. Durant cette période, il découvrit de nombreux Guénizoth et enrichit ses connaissances déjà amplement suffisants pour édifier enfin son vaste de livres et d'auteurs nouveaux. Plus tard, il retourna en Terre Sainte et se consacra davantage à la Kabbala. Après 3 ans de travail inlassable, le 'Hida fut appelé à nouveau à cette période est un dictionnaire classique de s'expatrier, cette fois pour un voyage vers les communautés juives d'Afrique du Nord et d'Europe. À nouveau, le 'Hida fouilla dans les musées, les bibliothèques poussiéreuses et les collections privées en quête de trésors de sagesse vieux de plusieurs siècles. Ainsi, il prit un grand plaisir à visiter Paris non pas pour ses beaux boulevards, mais plutôt pour les 5000 manuscrits qu'il découvrit au Louvre et dans d'autres collections.

Les beaux traits et l'allure majestueuse de 'Hida firent une profonde impression sur chacun, qu'il fût juif ou non. On le considérait comme un homme saint dont les prières étaient acceptées au Ciel et dont la bénédiction était par conséquent vivement désirée. De nombreuses missions diplomatiques l'amènèrent à des cours et des palais de rois et de princes. Quand il fut reçu par Louis XVI dans le beau château de Versailles, celui-ci fut si impressionné par l'hôte encore inconnu qu'il demanda de quel pays il était. Louis XVI, l'un des rois les plus puissants d'Europe, n'avait jamais vu ambassadeur si digne et si majestueux. Ce détail et beaucoup d'autres, nous sont parvenus grâce au journal que tenait le 'Hida et qui fut publié plus tard sous le titre de « Maagal Tov » ("Le Bon Cercle"). Le 'Hida devint une autorité incontestée en matière de livres et de manuscrits. Il avait l'habitude d'acheter tous les livres que ses

nombreux voyages y suppléèrent en lui offrant l'occasion de rassembler des matériaux l'occurrence. En 1778, il s'installa dans la communauté juive de Livourne, en Italie, afin d'écrire ses principaux ouvrages. L'œuvre principale de cette partie, « Vaad La'hakhamim » (Assemblée pour les Sages) donne les titres de quelque 2000 œuvres, publiées ou non, et décrit leur contenu. Beaucoup de livres étaient mentionnés pour la première fois ; et sans ce dictionnaire, des faits importants relatifs à des auteurs et à des ouvrages auraient été définitivement perdus. Le « Chèm Haguedolim » est devenu l'une des sources les plus inestimables de la littérature et de l'histoire juives. Le 'Hida publia beaucoup de manuscrits importants, tels que le « Séder Tanaïm véAmoraïm » (« Histoire des Maîtres du Talmud ») datant de la période des Guéonim ; et un condensé des responsa du Roch. Furent publiés 40 des 71 ouvrages du 'Hida, parmi lesquels des commentaires sur la Torah, sur les traités du Talmud et sur les 4 volumes du Choul'han Aroukh ; des responsa, etc. Toutefois, beaucoup de ses écrits sur la Kabbala, sur les prières, ne furent pas publiés.

Le 'Hida mourut à l'âge de 83 ans, à Livourne. Beaucoup de Juifs prirent l'habitude de faire des pèlerinages sur sa tombe, ou d'envoyer des lettres afin qu'elles y fussent déposées.

David Lasry

Notion Talmudique

Amira Léakoum

Demander à un non-juif de faire un travail interdit pendant Chabbat
Nous avons étudié la fois précédente l'interdit de Amira Léakoum qui consiste à ne pas demander à un non-juif de faire pour nous un travail défendu durant Chabbat-et Hag-

Essayons aujourd'hui d'analyser les cas où cela est autorisé:

La Guémara dans le traité Chabbat page 129a nous enseigne : les besoins d'un malade qui n'est pas en danger de mort sont effectués par un non-juif. Ainsi tranche le Choul'han Aroukh Siman 329 séif 17 : un malade qui est "tombé alité" à cause de sa maladie, on le soigne par le biais d'un non-juif. C'est-à-dire qu'il s'agit d'un véritable malade et non d'une personne légèrement souffrante ! Le Rama apporte qu'ainsi, préparer par un non-juif un plat cuisiné pour un enfant qui n'a pas de repas est autorisé car les besoins d'un enfant en bas âge sont considérés au même titre que ceux d'une personne malade.

Qu'en est-il de demander à un non-juif de faire une Mélakha pour nous permettre de réaliser une Mitsva qui nous incombe durant Chabbat ?

Exemple : Peut-on demander au non-juif d'apporter un Chofar qui ne nous est accessible que si le Goy prend la voiture pour cela à Yom Tov ?

La Guémara dans le traité Erouvin 67b traite du cas d'un bébé dont la Brit Mila doit être accomplie durant Chabbat mais dont l'eau chaude nécessaire avant la Brit Mila s'est renversée ! Peut-on demander au Goy de cuire de l'eau pendant Chabbat pour permettre la réalisation de la Mitsva ?

Non ! Par contre, il est autorisé de demander au Goy d'apporter de l'eau chaude qui se trouve chez un voisin dans la même cour, ceci malgré que le Erouv Hatsérot soit inexistant !

Quelle est la différence ?

La Guémara explique de façon concise et brève la nuance entre les deux, et les Rishonim s'allongent sur cela, ainsi que sur l'implication Halakhique pour les autres Mitsvot !

Laissons cela pour la prochaine rubrique bázrat H. !

Moché Brand

La Question

La Paracha débute par la récompense "d'alliance de paix" qu'Hachem promit à Pin'has, pour la bravoure dont il fit preuve en vengeant l'honneur divin.

Le midrach dit à ce sujet : c'est juste qu'il prenne sa récompense.

Question : Comment se fait-il que Pin'has put bénéficier de sa récompense dans ce monde-ci ? Il est pourtant écrit : "il n'y a pas de récompense pour une Mitsva dans ce monde-ci."

Le Komets Hamin'ha répond que de manière générale, une Mitsva qui a une portée d'éternité ne peut être rétribuée équitablement dans le monde de l'éphémère.

Seulement en ce qui concerne Pin'has qui est Eliahou Hanavi qui est monté au ciel vivant, nous ne pouvons pas dire que sa vie sur terre était du domaine de l'éphémère n'étant jamais mort. Pour cela, il était juste qu'il puisse recevoir sa récompense de manière immédiate.

G.N.

La maison d'Hachem

Poursuivons notre apprentissage des Korbanot. Le Korban Ola est automatiquement un animal mâle. Il peut être un mouton, un agneau ou du gros bétail petit ou grand.

Le 'Hatat provient de ces 5 espèces et accepte aussi bien les mâles que les femelles.

Le Acham ne peut provenir que d'un agneau ou d'un mouton mâle.

Le Chlamim peut également être apporté de toutes les bêtes.

Il est interdit d'offrir toute bête avant ses 8 jours. Mis à part cette interdiction, on n'offrira pas à priori un animal jusqu'à ses 30 jours. Toutefois, pour le Korban Pessa'h, pour le premier né que l'on donne au Cohen, ainsi que pour un animal 'maasser', il sera autorisé de l'offrir dès 8 jours.

Les heures font partie du calcul concernant les Korbanot. C'est pourquoi, une bête peut perdre son aptitude ou la gagner, simplement pour une heure de passée. Un animal ayant été égorgé juste au moment de son année et qui l'a dépassée au moment de la 'Zrika', (aspersion du sang sur le Mizbéa'h) sera également inapte.

Moché Uzan

Hachem demande à Moché de compter les Béné Israël et Il lui précise que c'est entre eux qu'il faudra partager la terre. Ainsi, chaque tribu recevait par tirage au sort la terre qui lui revenait.

Rachi (26,54) détaille les modalités de ce tirage au sort. Elazar Hacohen, revêtu du Ourim vétoumim se tenait devant tout le peuple. Devant lui se trouvaient 2 "chapeaux", un avec les noms des 12 tribus, et un autre avec les 12 territoires à attribuer. Il annonçait par roua'h hahodech le nom d'une tribu ainsi que la terre qu'elle héritait. On procédait ensuite au tirage d'éloges ? Où est la différence ?

qui confirmait ce que le Cohen avait annoncé. Enfin, comme pour lever toute possibilité de contestation, le goral lui-même proclamait : "J'ai bien désigné telle tribu pour tel territoire". (Baba batra 122a et Michna dit par exemple que chaque juif a une part Tan'houma). La répartition était donc bien d'origine divine.

A la suite du partage, les filles d'un homme (Tsélof'had) n'ayant pas eu de fils, se présentèrent devant Moché pour revendiquer leur droit à la terre. "Pourquoi le nom de notre père serait-il diminué du fait qu'il n'a pas eu de fils ?" (27,4)

Moché présenta leur requête devant Hachem qui répondit qu'effectivement, elles avaient droit à la

Leurs enfants par contre, qui vont faire la guerre pour l'obtenir, vont montrer par cet engagement au combat qu'ils aiment cette terre et la chérissent. C'est ce dévouement qui va leur permettre de valider l'héritage de leurs ancêtres.

Les filles de Tsélof'had ont compris cela. Elles ont également compris que n'ayant pas de frères partant au combat, personne de leur famille n'a l'opportunité d'exprimer cet attachement à la terre. C'est donc tout le sens de leur démarche. En se présentant devant Moché pour demander une part, elles prouvent à leur manière qu'elles sont attachées à cette terre. Elles ne remettent donc pas en question le partage qui avait été fait mais elles avancent que maintenant qu'elles ont exprimé leur amour d'Israël, elles ont ouvert à leur père, un droit à l'héritage.

Kora'h en s'attaquant à Moché, s'oppose au décret divin. Elles ne remettent pas en question ce qui était prévu, mais elles expriment qu'elles ont à présent droit à la terre.

Dans la vie, certains combats sont stériles, d'autres sont utiles voire nécessaires. Mieux vaut ne pas se tromper. (Darach David)

Jérémie Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Tal est responsable de la nourriture dans une grande Yéchiva. C'est pour cela que tous les jours, il calcule les besoins et commande une centaine de Yogourts, de briques de lait ainsi qu'une multitude d'autres choses pour chérir et bien nourrir ses chers ba'hourim afin qu'ils puissent étudier de la meilleure des façons. Mais à chaque fois qu'il passe commande, il n'oublie pas de rajouter deux ou trois unités de chaque chose pour sa propre maison afin de bénéficier du prix très intéressant que lui fait le grossiste. Bien évidemment, il paye tout cela à la Yéchiva et ainsi tout le monde est content. Mais voilà qu'un beau jour, il marie son fils et doit donc s'absenter de son poste, mais il a complètement oublié de prévenir la veille son fournisseur de ne pas rajouter les quelques petites choses qui lui sont habituellement destinées. Personne ne remarque la différence mis à part l'estomac des quelques ba'hourim qui ont mangé un peu plus que d'habitude car ils ont englouti les parts de Tal. Il se pose maintenant la question s'il doit tout de même payer à la Yéchiva la nourriture commandée en plus car il n'en avait pas réellement besoin et se serait suffi de la quantité habituelle ou bien puisque cela a été mangé par les ba'hourim et leur a donc donné des forces en plus, il ne doit rien à la Yéchiva ?

La Halakha est qu'une personne qui mange la nourriture de son ami en croyant qu'il s'agit de la sienne, a le devoir de payer le prix de ces aliments, comme nous l'enseigne le Rama (H'M 246). Mais le Rav Zilberstein nous explique que dans notre cas, il semblerait qu'on ne puisse rendre 'Hayav la Yéchiva pour plusieurs raisons. Premièrement, seuls les ba'hourim ayant mangé ses parts ont véritablement profité de cette nourriture et on ne peut donc faire payer toute la Yéchiva par leur faute. Deuxièmement, on peut considérer que Tal a été négligant en ne prévenant pas les ba'hourim, il aurait dû imaginer qu'ils mangeraient même ses parts. Troisièmement, toute la raison de rendre 'Hayav les ba'hourim est du fait qu'ils ont profité, or dans notre cas ce n'est pas un vrai profit puisque sans cela ils avaient déjà de quoi manger. Enfin, les jeunes gens ne mangent que dans l'idée que la Yéchiva leur fournit le nécessaire et ne pensent aucunement payer. Donc, celui qui apporte de la nourriture à la Yéchiva c'est avec l'idée qu'il ne sera pas payé par les ba'hourim. Quant à la Yéchiva, il n'y a aucune raison de la faire payer car elle n'a jamais demandé de commander plus de nourriture qu'il n'en faut.

Haïm Bellity

Comprendre Rachi

« Zera'h la famille de Zar'hi... » (26,13)

Rachi nous fait remarquer que les noms de famille mentionnés dans notre paracha sont également mentionnés dans la parachat vayigach mais il manque dans notre paracha 7 familles. En effet, dans vayigach, on mentionne 10 familles de Binyamin alors qu'ici on n'en mentionne que 5. De plus, une famille de Gad qui est Esbone et, une famille d'Acher qui est Ohad sont mentionnées dans vayigach et non ici.

Rachi se pose donc la question : pourquoi ces 7 familles ne sont pas mentionnées dans notre paracha ? Que leur est-il arrivé ? Rachi ramène le midrach Tanhouma qui dit que ces 7 familles sont mortes durant l'épidémie causée par le stratagème de Bilam. Mais Rachi dit qu'en regardant le nombre des membres de la tribu de Chimon dans cette paracha par rapport au nombre qu'ils étaient dans le premier compte, il en ressort que les 24 000 qui sont morts dans l'épidémie due à Bilam venaient tous de la tribu de Chimon.

Rachi ramène le talmud Yeroushalmi qui explique que lorsque qu'Aaron mourut, les nuées disparurent et les Cananéens vinrent combattre les bné Israël, ce qui les poussa à vouloir retourner en Egypte et ils retournèrent en arrière depuis Hor Ahar jusqu'à Mosséra et les Lévi coururent derrière eux pour les faire revenir et un combat éclata entre eux et c'est là où les 7 familles moururent, et du côté de Lévi 4 familles moururent également.

Les commentateurs demandent :

1- Rachi nous fait remarquer que 7 familles ont disparu et il en cherche la raison. Parmi les 7 familles disparues Rachi cite Esbone, mais portant, juste après, Rachi écrit : "Ozni : moi je dis que c'est la famille d'Esbone et je ne sais pas pourquoi sa famille n'est pas appelée d'après son nom". Ainsi, d'un côté Rachi nous dit que Esbone a disparu et d'un autre côté il nous dit qu'Ozni cité dans le verset suivant c'est Esbone, il n'aurait donc pas disparu ?

2- Sur le verset 24, Rachi nous explique que dans les versets ne sont appelés "famille" seulement ceux qui sont descendants en Egypte, mais ceux qui sont nés en Egypte ne sont pas appelés "famille" à l'exception de Éphraïm et Ménaché qui sont nés en Egypte et qui

malgré tout sont appelés "famille". Rachi cite également Ard et Naaman comme "famille" malgré qu'ils ne figurent pas parmi ceux qui sont descendus en Egypte.

Rachi donne deux raisons possibles à cela : celle de Rabbi Moshé Hadarchan qui dit que leur mère était enceinte d'eux lorsqu'elle est descendue en Egypte, et celle de Rachi lui-même qui dit que ceux qui sont nés en Egypte mais qui ont eu spécialement une très grande famille on les cite aussi comme "famille".

Il en ressort que normalement ceux qui sont cités ici sont forcément les familles citées dans vayigach qui sont descendues en Egypte. Par conséquent, lorsqu'on cite Ozni dans la famille de Gad et qu'on voit qu'il n'apparaît pas parmi ceux qui sont descendus en Egypte et que d'un autre côté on voit qu'Esbone qui est cité dans la famille de Gad, parmi ceux qui sont descendus en Egypte, n'est pas cité ici, cela nous oblige bien à dire qu'Ozni c'est Esbone, c'est simplement la même famille, donc comment Rachi peut-il affirmer qu'Esbone a disparu ? Les commentateurs répondent : En réalité, ce que Rachi a dit au début, à savoir que 7 familles ont disparu dont Esbone, il ne faisait que citer le Yeroushalmi mais ce n'était pas son avis personnel. Ensuite, il donne son avis personnel qui repose sur le principe qu'on n'appelle "famille" seulement ceux qui sont descendus en Egypte, ce qui amène à la conclusion qu'Esbone n'a pas disparu (comme expliqué plus haut) car Ozni c'est Esbone, et c'est pour cela qu'avant de dire "Ozni c'est Esbone" Rachi dit "moi je dis..." .

Pour conclure, les commentateurs expliquent quelle est la preuve qui amène Rachi à être tellement certain qu'Ozni c'est Esbone (alors que les noms ne se ressemblent pas, qu'on ne sait pas pourquoi son nom a été changé et surtout que Rachi lui-même dit qu'il est possible qu'on cite des familles qui sont nées en Egypte si elles ont eu un très grand nombre d'enfants, Ozni aurait donc pu être une famille née en Egypte comme le cas d'Ard et Naaman). Ils expliquent qu'Ard et Naaman sont cités en dernier dans la tribu de Binyamin alors qu'Ozni est cité entre Chouni et Arod. Or, dans vayigach, celui qui est cité entre Chouni et Arod c'est Esbone, donc forcément Ozni n'est autre qu'Esbone.

Mordekhaï Zerbib



Pinhas (89)

וַיָּרֶא פִינְחָס בֶן אֶלְזָאָר בֶן אַהֲרֹן כֶפֶת (כח. ז)
« Pinhas fils d'Elazar, fils d'Aharon le Cohen vit »
(Balak 25 : 7)

Que vit-il? **Rachi** : Il vit l'acte et se souvint de la loi ... que les hommes zélés doivent tuer le coupable. Nos Sages disent à propos de cette loi : « Telle est la loi mais on ne l'enseigne pas ». Si un homme tue le coupable de sa propre initiative, il a respecté la loi mais s'il va poser la question Halahique, on lui répond de ne pas tuer le coupable. **Le Hidouchei HaRim** explique : cette loi émane de l'indignation qui anime l'homme lorsqu'il voit un méchant commettre une telle faute. Ce sentiment le pousse à le punir immédiatement ! Mais s'il a le temps et la patience d'aller poser une question, c'est le signe qu'il n'est pas indigné par la faute à ce point-là et il ne devra pas tuer le coupable.

Aux Délices de la Torah

אֶלְהָ בְנֵי בָנִים חַמְשָׁה וְאֶרְבָּעִים אֶלְף וְשָׁשׁ מֵאוֹת.... אֶלְהָ בְנֵי
דָן אֶרְבָּעָה וְשָׁשִׁים אֶלְף וְאֶרְבָּעָה מֵאוֹת (כו. מא, מג)
Tels sont les fils de Benjamin ... 45 600 »
Telles sont les familles de Dan 64.400" (26,41-43)

On peut remarquer une curiosité. A l'origine, Binyamin avait dix fils (Béréchit 46,21) et Dan un seul (Houchin), qui de surcroît, était sourd (Sotah 13a). Lors de ce recensement, on a Binyamin qui a une famille de 45 600 personnes, tandis que celle de Dan est de 64 400 personnes, soit presque 20 000 de plus.

Selon le **Hafets Haïm**, cela vient nous apprendre qu'on ne peut se fier à aucune règle logique et naturelle : c'est uniquement Hachem qui dirige le monde comme Il le souhaite. S'Il veut qu'une famille peu nombreuse ait une grande descendance, Il peut le faire, au point de dépasser une famille nombreuse. Ainsi, si quelqu'un prévoit que logiquement, Il va avoir des préjuges, qu'il ne s'inquiète pas et qu'Il prie Hachem, car Il pourra le sauver même si cela ne semble pas faisable !

A ce sujet nos Sages ont dit : « Même si une épée tranchante est posée en travers de sa gorge, il ne doit pas se retenir de prier » [car Hachem a toujours un moyen pour nous sauver !
guémara Béra'hot 10a.

Rabbi Mendel de Kotzk posa un jour la question suivante : les cinq dernières parachutes du livre de Bamidbar sont : Houkat, Balak, Pinhas, Matot et Massei. Houkat, Balak sont parfois lues ensemble le même Chabbat. Il en est de même pour les deux parachutes : Matot, Massei. Pourquoi est-ce que la paracha de Pinhas, qui se trouve au milieu de ce groupe de cinq, est toujours lue seule ?

La réponse du **Rabbi de Kotzk** : Pinhas était un homme qui a accompli une chose inhabituelle de bravoure, c'est pour cela qu'on le met en relief est sa paracha est lue toujours seule. Pinhas a été un des sept dirigeants qui ont contracté une alliance avec D. : Avraham, Itshak, Yaakov, Moché, Aharon, Pin'has et David. Dans le texte des Sélihot, nous demandons à D. d'évoquer en notre faveur l'alliance contractée avec chacun d'eux. Ainsi, au regard du nom des six autres personnes, on peut se rendre compte de la grandeur de l'acte de Pinhas.

« Pinhas fils d'Elazar, fils d'Aharon le Cohen » : il a mis fin par son acte au fléau qui avait déjà tué 24 000 personnes. Dans la suite du verset il est dit : «avec zèle». Pinhas avait en lui une forte inclinaison à faire la paix (cela venait d'Aharon HaCohen) et était parmi ceux qui faisait le service divin, et n'avait pas de préparation à combattre, utiliser des armes, ... Malgré cela, il prit sa lance, déjoua la ruse des gardes et les transperça avec la lance. Ainsi, à son niveau, pour D., il alla au bout de lui-même et de sa nature.

D'ailleurs le **Kétonot Or** résume en disant que le zèle pour punir les méchants apparaît à priori comme le contraire de la paix, et semble être de la controverse. Mais la Torah, nous dit que le zèle authentique mène justement à la paix.

Aux Délices de la Torah

בְנֵי יִשְׂשָׁךְ לְמִשְׁפְּתָקָתָם .. לִישְׁוֹב מִשְׁפְּתָחָת הַיִשְׁׁבִּי (כו. כג, כד)
“Les fils de Yissa’har, selon leurs familles : ... ; de Yachouv, la famille Yachouvite ...” (26. 23-24).

Le **Hida** explique que Yissahar a appelé l'un de ses fils Yov (Vayigach 46 ; 13 : “Fils de Yissahar : Tola, Pouva, Yov et Chimon”). Lorsque les juifs sont arrivés en Egypte, Yov s'est rendu compte que les égyptiens avaient une idole ayant pour nom : “Yov”. Il a fait part de cela à son père, qui lui a donné un ‘chin’ de son nom afin de changer son

nom en “Yashouv” (d’où pour certains, la coutume de lire le nom Yssahar avec 2 ‘Chin’ uniquement avant ce passage de la paracha Pin’has). Pourquoi lui a-t-il donné un ‘Chin’ et pas une autre lettre de son nom ? **Le Beit Yossef** (Orah ‘Haïm 32) écrit qu’il y a un Chin sur les Téfilin de la tête car la lettre ‘Chin’ a une valeur numérique de 300. En utilisant une inversion des lettres de l’alphabet (le alef (la 1ere) = taf (la dernière) ; le beit (la 2e) Chin (l’avant dernière) ; ...), le Tétragramme, nom de D. (youd-hei-vav-hei) a alors une valeur de 300 (il devient alors : mem-tsadik-pei-tsadik).

Ainsi, Yov, nom d’une idole égyptienne, a reçu une lettre ayant une équivalence avec le nom de D., afin de devenir Yashouv. Rachi : “Yashouv” est un dérivé du verbe s’asseoir, car les membres de cette famille s’asseyaient dans les salles d’étude en se consacrant totalement à la Torah.

Aux Délices de la Torah

Un dirigeant juif c'est ...

אֲשֶׁר יֵצָא לִפְנֵיכֶם וְאֲשֶׁר יַבָּא לִפְנֵיכֶם וְאֲשֶׁר יוֹצִיאם וְאֲשֶׁר יַבִּיאם
(כז.ז)

“Un homme sur l’assemblée, qui sorte devant eux et rentre devant eux, qui les fasse sortir et les fasse entrer ...” (27.17)

Rabbi Israël Salanter rapporte un enseignement de nos Sages : “A l’époque pré messianique, la face de la génération sera comme celle d’un chien” (Sota).

Que veut dire cette comparaison ? Un chien court toujours devant son maître mais, de temps en temps, il tourne la tête et regarde en arrière pour voir vers où son maître se dirige et prendre cette direction.

A l’époque du Machiah, “la face de la génération”, c’est-à-dire ceux qui prétendent être les dirigeants et les représentants du peuple, sera “comme celle d’un chien”, car ils adopteront l’attitude du chien. Ils marcheront devant le peuple et se tiendront à sa tête, mais n’auront aucune voie tracée devant eux et aucune influence sur le peuple. Au contraire, de temps à autre, ils se retourneront pour entendre ce que dit “la rue” et connaître l’opinion des médias.

En fonction de cela, ils dessineront leur programme afin de plaire au public. Un vrai dirigeant juif doit conduire le peuple et lui enseigner la voie de D. même au risque d’être désapprouvé.

Le Rabbi de Vorka a dit : « Qui sorte devant eux », qui ira corps et âme pour le peuple juif.

Le Hidouchei HaRim a dit : “Qui les fasse sortir”, qui les fasse sortir de la bassesse et de l’impureté, “et les fasse entrer”, vers l’élévation et la sainteté. Il conclut en disant : le dirigeant qui suit le peuple est entraîné vers la bassesse.

Halakha : Règles relatives au Qaddiche

S’il n’y a pas neuf personnes qui écoutent l’officiant, celui-ci ne dira pas Qaddiche, car on ne dit pas les choses sacrées à moins de dix personnes adultes, c’est-à-dire un qui dit et neuf qui écoutent. Cependant si l’un des dix prie la Amida, bien qu’il ne puisse pas répondre avec les autres, il comptera avec les eux, et il en est de même pour deux, trois, quatre, tant qu’il reste une majorité qui répond, la minorité ne constitue pas un obstacle, mais si l’un des dix dort, il faudra le réveiller, car celui qui dort ne compte pas pour les dix.

Abrégué du Choulhane Aroukh volume 1

Dicton : *On ne peut voir les étoiles que dans l’obscurité.*

Simhale

מזל טוב ליום הולדת של בני צוריאל בן מלכה נזוי

שבת שלום

יצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרדים, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, חיים אהרון ליב בן רבקה, שמחה גיזות בת אלוי, חיים בן סוזן סולטנה, משה שלום בן דבורה וחל. זרע של קיימא לרינה בת זהורה אנריאת, מרים ברכה בת מלכה ואליה יעקב בן חוה. לעילוי נשמה: גינט מסעודה בת גיולי יעל, שלמה בן מהה, דניאל בן רחל, עמנואל בן ארנסט אברהם, רפאל שלמה בן אסתר, חווה בת צביה, מיה בת רחל, ויקטור חי בן יקוטא.

Yossef Germon Kollel Aix les bains

germon73@hotmail.fr

Retrouver le feuillet sur le site du Kollel

www.kollel-aixlesbains.fr



Pinhas (89)

וַיַּרְא פִּינָּחֵס בֶּן אֶלְעָזָר בֶּן אַהֲרֹן הַכֹּהֵן (כח. ז)
« Pinhas fils d'Elazar, fils d'Aharon le Cohen vit »
 (Balak 25 ; 7)

Que vit-il? **Rachi** : Il vit l'acte et se souvint de la loi ... que les hommes zélés doivent tuer le coupable. Nos Sages disent à propos de cette loi : « Telle est la loi mais on ne l'enseigne pas ». Si un homme tue le coupable de sa propre initiative, il a respecté la loi mais s'il va poser la question Halahique, on lui répond de ne pas tuer le coupable. **Le Hidouchei HaRim** explique : cette loi émane de l'indignation qui anime l'homme lorsqu'il voit un méchant commettre une telle faute. Ce sentiment le pousse à le punir immédiatement ! Mais s'il a le temps et la patience d'aller poser une question, c'est le signe qu'il n'est pas indigné par la faute à ce point-là et il ne devra pas tuer le coupable.

Aux Délices de la Torah

אֶלְהָ בְּנֵי בְּנִימָן חַמְשָׁה וְאֶרְבָּעִים אֶלְף וְשָׁשׁ מֵאוֹת.... אֶלְהָ בְּנֵי דָן אֶרְבָּעָה וְשָׁשׁ מֵאוֹת (כו. מא, מג)
Tels sont les fils de Benjamin ... 45 600 »
Telles sont les familles de Dan 64.400" (26,41-43)

On peut remarquer une curiosité. A l'origine, Binyamin avait dix fils (Béréchit 46,21) et Dan un seul (Houchin), qui de surcroît, était sourd (Sotah 13a). Lors de ce recensement, on a Binyamin qui a une famille de 45 600 personnes, tandis que celle de Dan est de 64 400 personnes, soit presque 20 000 de plus.

Selon le **Hafets Haïm**, cela vient nous apprendre qu'on ne peut se fier à aucune règle logique et naturelle : c'est uniquement Hachem qui dirige le monde comme Il le souhaite. S'Il veut qu'une famille peu nombreuse ait une grande descendance, Il peut le faire, au point de dépasser une famille nombreuse. Ainsi, si quelqu'un prévoit que logiquement, Il va avoir des préjuges, qu'il ne s'inquiète pas et qu'Il prie Hachem, car Il pourra le sauver même si cela ne semble pas faisable !

A ce sujet nos Sages ont dit : « Même si une épée tranchante est posée en travers de sa gorge, il ne doit pas se retenir de prier » [car Hachem a toujours un moyen pour nous sauver !
 guémara Béra'hot 10a.

Rabbi Mendel de Kotzk posa un jour la question suivante : les cinq dernières parachutes du livre de Bamidbar sont : Houkat, Balak, Pinhas, Matot et Massei. Houkat, Balak sont parfois lues ensemble le même Chabbat. Il en est de même pour les deux parachut : Matot, Massei. Pourquoi est-ce que la paracha de Pinhas, qui se trouve au milieu de ce groupe de cinq, est toujours lue seule ?

La réponse du **Rabbi de Kotzk** : Pinhas était un homme qui a accompli une chose inhabituelle de bravoure, c'est pour cela qu'on le met en relief est sa paracha est lue toujours seule. Pinhas a été un des sept dirigeants qui ont contracté une alliance avec D. : Avraham, Itshak, Yaakov, Moché, Aharon, Pin'has et David. Dans le texte des Sélihot, nous demandons à D. d'évoquer en notre faveur l'alliance contracté avec chacun d'eux. Ainsi, au regard du nom des six autres personnes, on peut se rendre compte de la grandeur de l'acte de Pinhas.

« Pinhas fils d'Elazar, fils d'Aharon le Cohen » : il a mis fin par son acte au fléau qui avait déjà tué 24 000 personnes. Dans la suite du verset il est dit : «avec zèle». Pinhas avait en lui une forte inclinaison à faire la paix (cela venait d'Aharon HaCohen) et était parmi ceux qui faisait le service divin, et n'avait pas de préparation à combattre, utiliser des armes, ... Malgré cela, il prit sa lance, déjoua la ruse des gardes et les transperça avec la lance. Ainsi, à son niveau, pour D., il alla au bout de lui-même et de sa nature.

D'ailleurs le **Kétonot Or** résume en disant que le zèle pour punir les méchants apparaît à priori comme le contraire de la paix, et semble être de la controverse. Mais la Torah, nous dit que le zèle authentique mène justement à la paix.

Aux Délices de la Torah

בְּנֵי יִשְׂחָר לְמִשְׁפְּתָחָת .. לִשְׁוֹב מִשְׁפְּתָחָת הַיִשְׁבִּי (כו. כג, כד)
“Les fils de Yissahar, selon leurs familles : ... ; de Yachouv, la famille Yachouvite ...” (26. 23-24).

Le **Hida** explique que Yissahar a appelé l'un de ses fils Yov (Vayigach 46 ; 13 : “Fils de Yissahar : Tola, Pouva, Yov et Chimon”). Lorsque les juifs sont arrivés en Egypte, Yov s'est rendu compte que les égyptiens avaient une idole ayant pour nom : “Yov”. Il a fait part de cela à son père, qui lui a donné un ‘chin’ de son nom afin de changer son



Pinhas (89)

וַיַּרְא פִּינָּהס בֶּן אֶלְעָזָר בֶּן אַהֲרֹן הַכֹּהֵן (כח. ז)
« Pinhas fils d'Elazar, fils d'Aharon le Cohen vit »
 (Balak 25 ; 7)

Que vit-il? **Rachi** : Il vit l'acte et se souvint de la loi ... que les hommes zélés doivent tuer le coupable. Nos Sages disent à propos de cette loi : « Telle est la loi mais on ne l'enseigne pas ». Si un homme tue le coupable de sa propre initiative, il a respecté la loi mais s'il va poser la question Halahique, on lui répond de ne pas tuer le coupable. **Le Hidouchei HaRim** explique : cette loi émane de l'indignation qui anime l'homme lorsqu'il voit un méchant commettre une telle faute. Ce sentiment le pousse à le punir immédiatement ! Mais s'il a le temps et la patience d'aller poser une question, c'est le signe qu'il n'est pas indigné par la faute à ce point-là et il ne devra pas tuer le coupable.

Aux Délices de la Torah

אֶלְהָ בָנֵי בְנַיְמָן חַמְשָׁה וְאֶרְבָּעִים אֶלְף וְשָׁשׁ מֵאוֹת.... אֶלְהָ בָנֵי דָן אֶרְבָּעָה וְשָׁשׁים אֶלְף וְאֶרְבָּעִים מֵאוֹת (כו. מא, מג)
Tels sont les fils de Benjamin ... 45 600 »
Telles sont les familles de Dan 64.400" (26,41-43)

On peut remarquer une curiosité. A l'origine, Binyamin avait dix fils (Béréchit 46,21) et Dan un seul (Houchin), qui de surcroît, était sourd (Sotah 13a). Lors de ce recensement, on a Binyamin qui a une famille de 45 600 personnes, tandis que celle de Dan est de 64 400 personnes, soit presque 20 000 de plus.

Selon le **Hafets Haïm**, cela vient nous apprendre qu'on ne peut se fier à aucune règle logique et naturelle : c'est uniquement Hachem qui dirige le monde comme Il le souhaite. S'Il veut qu'une famille peu nombreuse ait une grande descendance, Il peut le faire, au point de dépasser une famille nombreuse. Ainsi, si quelqu'un prévoit que logiquement, Il va avoir des préjuges, qu'il ne s'inquiète pas et qu'Il prie Hachem, car Il pourra le sauver même si cela ne semble pas faisable !

A ce sujet nos Sages ont dit : « Même si une épée tranchante est posée en travers de sa gorge, il ne doit pas se retenir de prier » [car Hachem a toujours un moyen pour nous sauver !
 guémara Béra'hot 10a.

Rabbi Mendel de Kotzk posa un jour la question suivante : les cinq dernières parachutes du livre de Bamidbar sont : Houkat, Balak, Pinhas, Matot et Massei. Houkat, Balak sont parfois lues ensemble le même Chabbat. Il en est de même pour les deux parachut : Matot, Massei. Pourquoi est-ce que la paracha de Pinhas, qui se trouve au milieu de ce groupe de cinq, est toujours lue seule ?

La réponse du **Rabbi de Kotzk** : Pinhas était un homme qui a accompli une chose inhabituelle de bravoure, c'est pour cela qu'on le met en relief est sa paracha est lue toujours seule. Pinhas a été un des sept dirigeants qui ont contracté une alliance avec D. : Avraham, Itshak, Yaakov, Moché, Aharon, Pin'has et David. Dans le texte des Sélihot, nous demandons à D. d'évoquer en notre faveur l'alliance contracté avec chacun d'eux. Ainsi, au regard du nom des six autres personnes, on peut se rendre compte de la grandeur de l'acte de Pinhas.

« Pinhas fils d'Elazar, fils d'Aharon le Cohen » : il a mis fin par son acte au fléau qui avait déjà tué 24 000 personnes. Dans la suite du verset il est dit : «avec zèle». Pinhas avait en lui une forte inclinaison à faire la paix (cela venait d'Aharon HaCohen) et était parmi ceux qui faisait le service divin, et n'avait pas de préparation à combattre, utiliser des armes, ... Malgré cela, il prit sa lance, déjoua la ruse des gardes et les transperça avec la lance. Ainsi, à son niveau, pour D., il alla au bout de lui-même et de sa nature.

D'ailleurs le **Kétonot Or** résume en disant que le zèle pour punir les méchants apparaît à priori comme le contraire de la paix, et semble être de la controverse. Mais la Torah, nous dit que le zèle authentique mène justement à la paix.

Aux Délices de la Torah

בָנֵי יִשְׂחָר לְמִשְׁפְּתָחָת .. לִשְׁוֹב מִשְׁפְּתָחָת הַיִשְׁבִּי (כו. כג, כד)
“Les fils de Yissahar, selon leurs familles : ... ; de Yachouv, la famille Yachouvite ...” (26. 23-24).

Le **Hida** explique que Yissahar a appelé l'un de ses fils Yov (Vayigach 46 ; 13 : “Fils de Yissahar : Tola, Pouva, Yov et Chimon”). Lorsque les juifs sont arrivés en Egypte, Yov s'est rendu compte que les égyptiens avaient une idole ayant pour nom : “Yov”. Il a fait part de cela à son père, qui lui a donné un ‘chin’ de son nom afin de changer son

Houkat (86)

פְרָה אַדְמָה תִמְימָה אֲשֶׁר אֵין בָה מֹם אֲשֶׁר לֹא עַלְהָ עַלְקָה עַל (יט. ב)

« Une vache parfaitement rousse qui n'a pas de défaut qui n'a pas porté le joug » (19,2)

Le Hozé de Lublin explique ce verset de la façon suivante : Celui qui se considère parfait, sans défaut, cela est la preuve que cette personne ne porte pas le joug de la Royauté Divine. Car celui qui porte véritablement ce joug, ne peut que trouver en lui de multiples défauts. Ainsi, si quelqu'un pense qu'il « n'a pas pas de défaut », cela prouve « qu'il n'a pas porté le joug »

את חקַת הַתּוֹרָה אֲשֶׁר צִוָה ה' (יט. ב)
 « Ceci est le décret (houkat) de la Torah, que Hachem a prescrit » (19,2)

Le terme « **décret** » (houka) fait référence à la mitsva de la vache rousse dont la raison n'a pas été révélée au peuple juif. **Le Roi Chlomo** (le plus sage de tous les hommes) a déclaré à son sujet : « J'ai dit que je deviendrai sage, mais elle [la mitsva de la vache rousse] était loin de moi » (Kohélet 7,23, d'après le midrach Bamidbar rabba 19,3). Même en y mettant toute son incroyable sagesse, il n'a pu la comprendre. Les eaux de la vache rousse avaient 2 propriétés contradictoires : elles purifiaient l'impur et rendaient impur le pur. Cette mitsva semble contenir un paradoxe mystérieux : purifie-t-elle ou rend-elle impure ?

Le Midrach fait remarquer que seul Hachem, Qui est absolument Un, peut faire cela, car Son Unité permet de réunir les opposés et les divisions. Le **Bérah Moché** dit que cette Mitsva a été donnée au peuple juif afin qu'il ne devienne pas arrogant, car on ne pourra jamais dire que l'on a une compréhension totale de la Torah, puisque l'explication de cette mitsva ne nous est pas accessible. Plein d'humilité, nous devons suivre la volonté de D. même quand son sens nous est totalement caché. La Torah a voulu par l'expression : « **Ceci est le décret** », faire allusion que quiconque réaliserait ce commandement (de la vache rousse), bien qu'il ne connaisse pas la raison de cette loi irrationnelle, la Torah le considérera comme s'il a accompli toute la Torah qu'Hachem a ordonnée. En effet, l'accomplissement d'un commandement irrationnel atteste de la foi et de l'acceptation de cette personne d'accomplir toutes

les volontés de Son Créateur. » **Ohr ha'Haïm haKadoch** Bamidbar (19,2)

La Mitsva de la vache rousse est une procédure qui fonctionne à l'opposé de toute logique. Les eaux, confectionnées avec les cendres de la vache rousse purifient ceux qui sont impurs et rendent impurs ceux qui les préparent et qui étaient purs initialement. L'expression : « Ceci est le décret » vient enseigner : ne crois pas que ce sont les cendres de la vache rousse qui ont un pouvoir purificateur ou impurificateur, mais c'est la volonté d'Hachem qui agit dans le sens indiqué par la Torah.

Rabbi 'Haïm Chmoulevitch

וְנִמְצֵא עַל יְהוָה מִים חַיִים אֲלֵל פָּלֵל
 « On mèttra de l'eau vive dans un vase » (19,17)

Le peuple d'Israël est comparé à l'eau, au même titre que l'eau peut se répandre et couvrir d'immenses espaces, fertiliser des déserts, ébranler des montagnes, creuser des chemins, et ce, malgré la présence d'obstacles importants. Quand cela se passe-t-il ? Lorsque le peuple d'Israël correspond à l'état liquide. Mais lorsqu'il est dans un état « gelé », il n'a aucune force. Ainsi, il en va d'Israël ; par le dynamisme et l'enthousiasme, tout est possible, mais dans une situation de gel et de froid, il est impossible d'atteindre quoique ce soit.

Rav Méir Shapira de Loublin

וְמֵתָה שֶׁם מְרִים וְתַקְבֵר שֶׁם (כ. א)
 « Miryam mourut en ce lieu et y fut ensevelie » (20,1)

Si elle est morte, il est évident qu'elle a été enterrée. Pourquoi notre verset le mentionne-t-il ? Lorsque les espions sont revenus de leur expédition en Israël, ils ont monté le peuple juif contre ce pays, et D. a été très « en colère ». Comme punition, toutes les personnes qui ont quitté l'Egypte entre les âges de vingt et soixante ans sont mortes durant les quarante années de séjour dans le désert. En effet, chaque année, la veille du neuf Av, tous ces gens creusaient leur propre tombe et y dormaient durant toute la nuit. Les personnes devant mourir cette année, rendaient l'âme, tandis que ceux qui y avaient survécu, pouvaient retourner dans leur tente (guémara Baba

Batra 121a, Rachbam) Ainsi, durant les quarante années dans le désert, les gens étaient d'abord enterrés et ensuite ils mouraient. Myriam a été la première à mourir, et à être ensuite enterrée.

Aux Délices de la Torah

וְלֹא הִיה מִים לְאַדָּה וַיַּקְרְבָּ לְעֵל מִשְׁה וְעַל אַהֲרֹן וַיַּרְבֶּה הַעַם עַמְּמַשְׁךְ... (ב. ב. ג.)

« Il n'y avait pas d'eau pour l'assemblée et ils s'attrouperent contre Moshé et Aharon. Le peuple se querella avec Moshé ... » (20.2-3)

Les Bnei Israël avaient de l'eau dans le désert par le mérite de Myriam, qui avait un nom prédestiné. En effet, le nom מִירַיָּם (Myriam) se décompose en : מִים (mayim = l'eau) et ר (la lettre réch = valeur numérique de 200 = valeur numérique du mot מַלְעַן = du rocher), soit l'eau du rocher. Après la mort de Myriam, ils vinrent trouver Moshé et Aharon, pour qu'ils supplient D. de continuer à les approvisionner en eau. Mais, à la réflexion faite, ils se retournèrent contre Moshé, qui avait reçu un nom particulièrement propice selon le **Malbim** : le sens étymologique de Moshé : « Il tire de l'eau ».

Aux Délices de la Torah

וַיֹּאמֶר ה' אֶל מִשְׁה צְלָה לְפָנֶיךָ וְשִׁים אֶתְנוֹ עַל גַּס וְהִיא כָּל תְּגַשְׁבוֹן וְרָאָה אֶתְנוֹ תְּחִי (כ. א. ח.)

« Hachem dit à Moché : « Fais-toi un [serpent] brûlant et place-le sur une perche, et il adviendra que quiconque aura été mordu le regardera et vivra. » (21,8)

Nos Sages (guémara Roch Hachana 29a) disent : Est-ce le serpent qui fait mourir ou fait vivre ? En fait, quand ils regardaient vers le haut et soumettaient leur cœur à leur Père Céleste, ils guérissaient ; sinon, ils mouraient. Selon les lois de la nature, si une personne est mordue par un serpent, il lui est très dangereux de regarder cet animal ou une image le représentant. Hachem a fait un miracle à l'intérieur d'un autre miracle : la source de la destruction fut la source de la guérison. Cela nous enseigne que c'est Hachem qui dirige le monde. Le serpent en cuivre ne causait pas la vie ou la mort, mais c'était le fait de tourner son cœur vers Hachem qui avait le pouvoir de guérir. Si cela était ainsi, pourquoi Moché n'a-t-il pas simplement demandé au peuple de prier, plutôt que d'accrocher le serpent ? L'objectif de la perche était d'obliger le peuple à regarder vers le haut, car lorsqu'une personne regarde vers le Ciel, elle a plus d'intention (de kavana) dans sa prière. De plus, la vision du serpent entraînait de la peur, ce qui contribuait également à augmenter la kavana.

Gour Aryé

Pourquoi un serpent ? Hachem a puni le peuple juif par des serpents car ils ont suivi le chemin du 1er serpent (na'hach akadmoni). Le serpent a dit du lachon ara sur Hachem à 'Hava. De même, le peuple juif a dit du lachon ara à Moché sur ce que Hachem leur a fait. Pourquoi était-il placé sur une perche en hauteur ? On apprend de là qu'il ne suffit pas au fauteur d'uniquement faire Téchouva. En plus de regretter ses fautes, il doit faire des plans pour le futur, lui assurant qu'il ne retombera pas de nouveau dans la faute. Fauter est humain, mais l'essentiel est de ressortir de la boue, de se relever, plutôt que de rester à terre en déprimant d'avoir fauté. Le serpent était placé en hauteur dans le ciel afin qu'après avoir fait téchouva nous puissions aller de l'avant en « visant la lune », plutôt que de viser la terre en restant confortablement allongé la tête vers le bas.

Tséror haMor

Halakha : Règles relatives au Quadiche, Barekhou, Kédoucha.

Après *yeshatbh*, l'officiant dit le demi-Quadiche. On ne dit Quadiche, Barekhou et on ne lit dans la Torah que si sont présents dix hommes âgés de plus de treize ans. Si n'y a pas dix au moment où l'on dit *yeshatbh* on attendra, car on ne peut pas dire Quadiche sans avoir dit auparavant au quelques versets.

Abrégé du Choulhane Aroukh volume 1

Diction : Un mauvais cœur ne pense jamais à l'autre un bon cœur pense toujours à l'autre.

Simhale

שבת שלום

יצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרין, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרין, שלמה בן מרין, חיים אהרון לייב בן רבקה, שמחה ג'וזת בת אליז, חיים בן סוזן סולטנה, משה שלום בן דבורה רחל. זרע של קיימא לרינה בת זהרה אנריאת, מרין ברכה בת מלכה ואליה יעקב בן חוה. לעילוי נשמה : גינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מהה, דניאל בן רחל, עמנואל בן ארנסט אברהם, רפאל שלמה בן אסתר, חוה בת צביה, מיה בת רחל, ויקטור חי בן יקוטא.

Yossef Germon Kollel Aix les bains
germon73@hotmail.fr

Retrouver le feuillet sur le site du Kollel
www.kollel-aixlesbains.fr



Possibilité
d'écouter le cours
de Maran Chlita en
Direct ou en Replay sur
<https://www.yhr.org.il/video-ykr>

Cours inspiré du livre Ben Ich Hai –
Halakhot sur la Cuisson, 10 Chvat 5770

בית נאמן

Cours hebdomadaire de Maran Rosh
HaYéchiva Rav Meïr Mazouz Chlita

Sujets de Cours :

- Loi concernant un aliment qu'on a cuisiné pendant Chabbat pour un malade, -. Loi concernant un aliment qu'un non-juif a cuisiné pendant Chabbat pour un malade, et statut des ustensiles,
 - Comment mesurer la chaleur, -. Différentes notions concernant la cuisson, -. Cuisson du sucre pendant Chabbat,

1-1. Un plat qui a été cuit pendant Chabbat pour un malade

¹Le Ben Ich Haï (année 2 Paracha Bo Halakha 4) écrit : Celui qui cuisine ou fait tout autre travail pour un malade en danger, chose qui est autorisée pendant Chabbat ; il est interdit à un homme en bonne santé ou à un malade qui n'a pas de danger d'en profiter, de peur qu'en cuisinant, la personne prépare une portion supplémentaire pour lui. On parle ici d'un juif qui a cuisiné pendant Chabbat. Bien que cela soit autorisé, il est interdit pour un homme en bonne santé (ou un malade qui n'est pas en danger) d'en manger, de peur que la personne qui cuisine pour le malade, ajoutera une pomme de terre ou autre chose à manger pour les personnes qui sont en bonne santé. Mais à la sortie de Chabbat, ce plat est immédiatement autorisé pour une personne en bonne santé. De même, si un non-juif a fait un travail pendant Chabbat pour un malade en danger ou non, chose qui est autorisée ; il est interdit pour une personne en bonne santé d'en profiter pendant Chabbat, pour la même raison. Par contre, à la sortie de Chabbat, une personne en bonne santé peut en profiter immédiatement et il n'a pas besoin d'attendre le laps de temps nécessaire à la préparation de ce travail. Même si en général il faut attendre ce laps de temps à la sortie de Chabbat, pour pouvoir profiter d'un travail qui a été fait pendant Chabbat ;

dans notre cas, on peut en profiter immédiatement à la sortie de Chabbat puisque le plat a été cuisiné dans la permission.

2-2. « Bichoul Goy » pendant Chabbat pour un malade, peut-on profiter de ce qui reste du plat à la sortie de Chabbat ?

Le Ben Ich Haï poursuit : Seulement si le plat a été cuisiné avec un interdit, c'est-à-dire qu'il a été cuisiné par un non-juif, il est interdit à la consommation pour une personne en bonne santé, pour toujours, car il est interdit de manger un plat cuisiné par un non-juif. Le Rah (Bedek Habaït 89b) et le Rachba (Michmeret Habaït) sont en désaccord à ce sujet, et la Halakha suit le Rachba, selon lequel il est interdit de consommer ce plat à la sortie de Chabbat car il a été cuisiné par un non-juif. Même pour le malade lui-même à la sortie de Chabbat, s'il est possible de lui cuisiner un nouveau plat par un juif, il faudra le faire. Car on a autorisé à un malade de manger un plat cuisiné par un non-juif, seulement pendant Chabbat, puisqu'un juif ne peut pas cuisiner. Mais après Chabbat, pourquoi donc manger quelque chose qui a été cuisiné par un non-juif ? ! Il faut jeter ce plat. Dans les paroles du Michna Beroura, il y a une contradiction à ce sujet. Dans le chapitre 318 (100,14), il est écrit qu'il n'y a aucun interdit à la sortie de Chabbat de consommer un plat cuisiné par un non-juif pendant Chabbat ; et dans le chapitre 328 (100,63), il est écrit que ce plat est complètement interdit car il a été cuisiné par un non-juif. Le fils du Michna Beroura qui était un sage a écrit : « j'étais rédacteur

1. Note de la rédaction : le cours suivant a été transmis par Maran Chalita le 10 Chevat 5570 à la synagogue entre Minha et Arvit.

All. des bougies		Sortie	R.Tam
Paris	21:28	22:46	22:57
Marseille	20:56	22:05	22:
Lyon	21:06	22:19	22:35
Nice	20:49	21:59	22:19



לבקשתה הניתן
hail_nehemah@gmail.com

avec mon père, des Halakhotes de Chabbat dans le Michna Beroura. Ce qui est écrit dans le chapitre 318 a été écrit par mon père, et ce qui est écrit dans le chapitre 328 a été écrit par moi ». Et cette semaine, j'ai reçu une brochure longue de six pages, écrites par un sage, dans laquelle il parle longuement pour résoudre cette contradiction. Il écrit qu'il faut faire une différence à savoir si le plat a été cuisiné pendant Chabbat pour un malade qui présente un danger, dans quel cas ce serait autorisé ; ou alors pour un malade qui ne présente aucun danger, dans quel cas ce serait interdit. Il a écrit très longuement pour expliquer cela². Mais cette différence n'est pas correcte, car d'après la raison du Michna Beroura, qui dit que puisque à la sortie de Chabbat, le malade peut manger un plat autorisé qui a été cuisiné par un juif, pourquoi va-t-on lui autorisé de consommer ce plat cuisiné par un non-juif ; d'après cette raison, cela ne change rien, qu'il s'agisse d'un malade en danger ou d'un malade sans aucun danger. Il est vrai que pendant Chabbat ce non-juif pouvait cuisiner pour le malade juif, mais après Chabbat ce plat est complètement interdit, pourquoi donc le manger ?! Il peut manger un plat Cacher. Cependant, je ne voulais pas me disputer, alors je lui ai répondu « Bravo »³. Mais dans ma copie du Michna Beroura (chapitre 228) j'ai ajouté : « il ne faut pas faire de différence entre un malade qui est en danger et un malade qui n'est pas en danger, car on suit la raison du Michna Beroura ». C'est le sens très simple.

3-3. Lois relatives aux ustensiles dans lesquels

2. Il rapporte les paroles des rabbins de cette génération. Car cependant, ce que le fils a témoigné est la vérité, mais il est impossible que le Michna Beroura n'a pas fait attention Has Wechalom que son fils a écrit autre chose. Mais personne au monde peut se souvenir de tout. Et si quelqu'un dit « nous avons un Rav qui n'oublie rien » prononce des paroles vaines, car cela n'existe pas. Par exemple, le Radbaz a écrit plusieurs réponses, et quelques fois elles se contredisent. Rabbi Matitia Strashun a écrit que puisque le Radbaz a vécu plus de cent ans, il y a des réponses qu'il a écrit à l'âge de 30 ans, et d'autres qu'il a écrit à l'âge de 90 ans, et donc des fois, il a oublié ce qu'il avait écrit dans le passé. Même Rachi commente des fois des versets sans indiquer la bonne référence. Le Rambam aussi a écrit une fois « il me semble » sur une Halakha clairement écrite dans la Guémara. Plus tard, son fils a dit que peut-être cette Guémara lui avait échappée à ce moment. Ce n'est pas grave. Nous pouvons donc dire la même chose pour le Michna Beroura. Car deux années séparent les chapitres 318 et 328. Il est possible qu'il ait statué une fois en faveur du Rah et une fois en faveur du Rachba.

3. Aussi, il n'y avait pas de place dans la lettre pour écrire une réponse. En général, je trouve une toute petite place dans les lettres qu'on m'envoie, dans laquelle j'écris ma réponse. Mais dans cette lettre, l'écriture était très serrée et il n'y avait aucune place.

un non-juif a cuisiné pendant Chabbat

Continuons : De même, les ustensiles dans lesquels le non-juif a cuisiné pendant Chabbat, sont interdits après Chabbat et il faut leur faire la Hag'ala (cacherisation des ustensiles). Pour ceux qui font la différence entre un malade en danger et un malade sans danger, ici aussi il y a une distinction. Si le non-juif a cuisiné pour un malade en danger, les ustensiles sont permis. Mais s'il a cuisiné pour un malade sans danger, on doit faire la Hag'ala aux ustensiles. Et s'il s'agit d'ustensiles en argile, il faut leur faire la Hag'ala trois fois. De nos jours, il n'y a pas d'ustensiles en argile, mais des dérivés, comme les ustensiles en porcelaine qui s'appelle « Harssina » en arabe. Mais d'après la Halakha, ils ont la même loi que les ustensiles en argile qui ne sont jamais cacherisable. Mais dans ce cas-là, on peut leur faire trois fois la Hag'ala et ça suffit. Car concrètement il n'y a pas vraiment d'interdit puisque c'est permis pour un non-juif de cuisiner pour un malade même sans danger, s'il doit manger chaud pendant Chabbat par exemple. Donc les ustensiles ne sont pas interdits car ils auraient été utilisés pour un interdit, il faut simplement leur faire la Hag'ala. C'est pour cela que même concernant les ustensiles en argile on est indulgent et on peut leur faire trois fois la Hag'ala pour les rendre autorisés. En cas de force majeure, s'il a cuisiné dans ces ustensiles dans les avoir cacherisés, et qu'il y a la majorité d'aliments, c'est autorisé. Lorsqu'on dit « la majorité d'aliments », c'est-à-dire qu'on mesure le volume de l'ustensile, et si par exemple le plat couvrait tout le volume de l'ustensile, il est sûr qu'il y a la majorité d'aliments comparé à ce qui avait été absorbé par l'ustensile lors de la cuisson par un non-juif. C'est donc autorisé à posteriori.

4-4. Mesure « au point que la main se brûlerait »

Loi suivante (loi 5) : « tout aliment non cuit avant Chabbat ne pourra être placé (durant Chabbat) dans de l'eau bouillante “qui brûlerait une main” ». Est appelée « eau brûlante », une eau suffisamment chaude pour être ressentie dès qu'on l'approche des lèvres pour boire. Si l'eau est si chaude, insérer un aliment non cuit à l'intérieur reviendrait à cuire. Il sera donc interdit d'agir ainsi. Quelle est la mesure d'une eau bouillante ? A l'époque, il n'existant pas de d'appareil de mesure pour cela. Le Rav Chlomo

Zalman Oyerbach zatsal (Chout Minhat Chelomo, tome 1, chap 91, paragraphe 8) a démontré que cela correspondait à environ 45 degrés, à l'aide de la Guemara (Houlin, 8b) qui dit que la zone d'abattage de l'animal était moins chaude que la température de « l'eau bouillante ». Certains ne sont pas d'accord avec lui (Chout Or letsion, tome 2). Quoiqu'il en soit, l'eau est considérée « brûlante » entre 45 et 65 degrés. Ni plus, ni moins. Mais, par sévérité, nous appelons l'eau « bouillante » dès 45 degrés. Et cela peut être déduit de la suite du Ben Ich Haï : « l'eau ne peut être estimée « bouillante » en y insérant son doigt, elle sera considérée ainsi dès le moment où elle pourrait brûler le ventre d'un bébé ». Pourquoi ne pas mesurer cela avec le doigt ? Car certains ont les doigts abîmés et ne ressentent pas correctement les températures⁴. Mais, comment pourrait-on savoir la température qui brûlerait le ventre d'un bébé ? Faudrait-il faire l'expérience ?! Cela n'est pas envisageable. Alors, voici un principe : tant que ce bouillon⁵ peut être bu ou consommé, que l'homme ne se retient pas de manger à cause de la température, c'est que l'eau n'est pas brûlante. Cela est en adhésion avec la température de 45 degrés, obtenue par le Rav Oyerbach, car la température de la bouche d'un homme en bonne santé est de 37 degrés. Malade, elle peut monter à près de 40 degrés. Donc, jusqu'à 45 degrés, cela pourrait être supportable et ne peut être considéré « brûlant ». C'est pourquoi, il n'est pas nécessaire de faire appel à un thermomètre⁶, l'eau est à plus de 45 degrés, si elle est insupportable pour l'homme. Le Rav Haim Naé (Kessot hachoulhan, Badé Hachoulhan, chap

4. A son époque (en 5750), le Rav Chakh a'h avait été au kibbutz Yad Eliahou. Il demanda aux habitants en quoi étaient-ils juifs puisqu'ils ne pratiquaient rien : ni Cacher, ni Kippour, ni Chabbat, ni rien. (Et le Rav Chakh était né en 5658 et est décédé en 5762, à l'âge de 104 ans. A cette époque, il avait alors 92 ans). Il a dit un message révolutionnaire qui a fait beaucoup de bruit dans le pays et dans le monde. Des journalistes et écrivains du monde entier ont dit alors que le Rav Chakh ne les considéraient pas juifs. Le lendemain, en guise de réponse à cela, le président du pays, Haïm Herzog, avait dit que le Rav n'avait pas remarqué que ces habitants avaient les mains abîmées pour avoir œuvrer dans la construction d'Israël.... Mais il y a également des non juifs qui ont participé à cela. Seraient-ils devenus juifs pour autant ?! Des mains abîmées, seraient-elles un signe de judaïcité ?! Bien au contraire !

5. les mots "ימן" ou "מַנְנָה" sont aujourd'hui pluriel. A l'époque, ils pouvaient être employés au singulier.

6. Évidemment, Il est permis d'utiliser, durant shabbat, un thermomètre pour un malade (au mercure). Lorsqu'il y a un malade à la maison, nous remettons à zéro le thermomètre avant shabbat, Car cela évite certains problèmes durant le shabbat. En pratique, il est possible de faire cela durant shabbat.

124, paragraphe 11) s'interroge sur l'origine de ce principe. Mais, lors de l'étude d'un Rachi (Chabbat 42a), il ressort que l'eau est estimée « bouillante » si elle n'est plus potable pour l'homme, à cause de sa température. Cela semble clair.

5-5. Cuisson d'un aliment déjà cuit au four ou d'un autre facile à cuire

Loi suivante (loi 6): « même si nos sages ont dit que la cuisson d'un aliment déjà cuit n'est pas considérée comme une cuisson (pour Chabbat), cela n'est pas le cas pour un aliment cuit au four ou grillé ». C'est pourquoi il est interdit de mettre du pain dans un bouillon brûlant même s'il est dans un ustensile numéro 2 (kéli chéni), et non sur le feu. Mais, le Rav Ovadia (Chout Yabia Omer, tome 8, Orah Haïm, chap 35) n'est pas d'accord avec cela. Au nom du Maté Yéhouda (chapitre 318, paragraphe 3), il écrit que les gens ont l'habitude de mettre du pain dans le bouillon, même s'il est brûlant. Il s'est appuyé sur beaucoup de décisionnaires⁷. Certes, le Ben Ich Haï est plus strict à ce sujet, mais, la loi, selon la majorité des décisionnaires, est de suivre le Rav Ovadia et donc d'autoriser de mettre du pain dans son bouillon. Et le Maté Yéhouda là bas, écrit qu'il est de coutume de mettre du bouillon chaud sur le couscous (qui a une cuisson particulière). Cela est permis Chabbat et ne pas être considéré comme une cuisson interdite. Le Ben Ich Haï ajoute : « Et pas seulement du pain, tout ce qui est tendre, ce sera interdit de l'insérer dans un bouillon brûlant. C'est la règle pour tous les aliments faciles à cuire. C'est pourquoi, Un homme qui voudrait insérer des feuilles de thé dans de l'eau bouillante, durant shabbat, même si c'est dans un kéli chéni (c'est à dire qu'il verse de l'eau du koumkoum dans le verre, et ensuite il y ajoute les feuilles), d'après certains, les feuilles sont classées « faciles à cuire », et nécessitent un kéli chélichi (3ème ustensile) (d'autres interdisent même dans un dixième verre, Mais cela est une exagération car le principe d'aliments faciles à cuire ne fait pas l'unanimité). Quel comportement à adopter alors ? Il ne faut pas mettre immédiatement les feuilles, mais attendre que la température baisse pour cela (une fois que l'eau est buvable). Le Ben Ich Haï conclut :

7. Certains se permettent de poser des questions à ce sujet. Mais ils n'ont même pas ouvert les livres nécessaires pour cela il pose des questions vides de sens. Certains se permettent même de critiquer les livres de Rav Ovadia, bêtement. Il faut apprendre à étudier ses livres et les approfondir pour réussir à parvenir à remettre en question un point.



« les décisionnaires ont écrit qu'étant donné que nous ne savons pas apprécier ce qui est considéré comme « aliment tendre », il faut être strict et ne tremper aucun aliment dans un bouillon brûlant. Et ceux qui mettent les oignons dans le bouillon feront attention que celui-ci ne soit pas brûlant. Un oignon cru pourrait être cuit par un bouillon brûlant, c'est pourquoi il faudra attendre le refroidissement du bouillon.

6-6. Cuisson du sucre pendant Chabbat

Loi suivante (loi 7): le sucre de canne est

préalablement cuit, grâce au principe qui autorise de cuire un aliment déjà cuit, il sera permis de verser de l'eau bouillante sur du sucre. C'est-à-dire qu'il est non seulement autorisé de mettre le sucre dans un kéli chéni, mais il serait même permis de verser, directement du koumkoum, dessus, car le sucre est déjà cuit. Et le Ben Ich Haï ajoute que, selon le Hayé Adam, il convient de mettre d'abord l'eau bouillante dans le verre, puis d'ajouter le sucre. Et il convient de se montrer plus strict et suivre cet opinion car cela ne dérange en rien. Le Rav respecte toujours tous les opinions, surtout quand il s'agit de loi pratique. Il arrive, parfois, que dans son livre



Cette semaine, le cours a été transmis par le
Gaon HaRav Hannanel HaCohen Chlita,
Directeur des Institutions «Hokhmat Rahamim », Berekhya

❖ Sujets de Cours: ❖

-.. Birkat Hamazon avec concentration, -. Quand est-ce que le Birkat Hamazon est obligatoire d'après la Torah, -. Un petit qui a grandi pour pouvoir faire le Birkat et les Bérakhotes, -. Quand doit-on refaire la Bérakha lorsqu'on a un doute ?, -. Les jeûnes se terminent à la sortie des étoiles,

Rav Péalim, il pense différemment. Mais, quand il s'agit de pratique, il craint qu'une tolérance de sa part en engendre plusieurs autres machinalement. C'est pourquoi il conseille d'être plus strict, surtout que cela ne change rien. Alors, on met l'eau puis le sucre.
ברוך הוא לעולם אמן ואמן

Avec la permission de Maran Roch Hayechiva, même s'il n'est pas là, son honneur est présent. Ainsi que le Rav qui fait beaucoup de bien autour de lui, Rav Yossef Ba-Gad qu'il vive bien et longtemps en bonne santé, et que sources se déversent de toute part, Amen Ken Yehi Ratson.

7-7. Il n'y a pas la lettre « Pé Sofit » dans le Birkat Hamazon

A la sortie du Chabbat dernier, Maran Roch Hayechiva Chalita a dit qu'il n'y a pas la lettre « Pé Sofit » dans le Birkat Hamazon, et c'est pour cela qu'on doit dire « הרחמן הוא ירפאנו רפואה שלימה »

» seulement, et non « רפואת הנפש ורפואת הגוף ». Et vraiment, même un Rav parmi les Richonim, le Gaon Tachbets, l'élève du Maharam de Rottenberg a écrit cela, que la lettre « Pé Sofit » n'apparaît pas dans le Birkat Hamazon. Tout celui qui fait le Birkat avec concentration, ne sera jamais atteint par les mauvais anges. De même, dans le paragraphe « רצחה » et « אף שאכלנו ושתיינו » et « והחליכנו » et « וניגנו ». Il faudra dire « גם » comme l'a dit Maran la semaine dernière.

8-8. J'ai écouté et j'ai intégré

Le Rav Zilberstein Chalita dans ses nombreux récits, a raconté une histoire magnifique. Un jour, un Rav a voyagé dans le but d'accomplir une miswa aux États-Unis, et a été invité chez un monsieur. Voici que lors du repas du soir, le monsieur commence à se vêtir de sa tunique et son chapeau, en faisant le Birkat Hamazon très longuement et avec une

extrême concentration. Le Rav pensa dans son cœur : « s'il fait le Birkat Hamazon de cette manière, alors comment doit-il faire la Amida ». Le lendemain, ils se rendirent à la synagogue pour la prière du matin, et il constata que ce monsieur priait avec une grande vitesse. Le Rav se dit que peut-être l'homme était pressé pour aller au travail, mais il constata la même chose pour la prière de l'après-midi et du soir. Une fois revenu à la maison, le même scénario se produisit lors du Birkat Hamazon, et l'homme était dans une extrême concentration et faisait le Birkat très longuement. Le Rav se tourna vers lui et lui dit : « qu'est-ce que cela ? Le Birkat Hamazon est-il plus important que la Amida ?! Même des très grands Rav ne font pas le Birkat aussi bien que toi ! Même la veille de Kippour, on ne fait pas le Birkat avec une telle concentration ! » L'homme lui répondit : « je vais te raconter une histoire. Au temps où j'étais enfant, j'étudiais au Heder en Pologne. Un jour, le Gaon Maharam Shapira est venu nous donner un cours. Dans le cours, il dit : « mes doux enfants, je veux vous dévoiler une Séroula qui a été dite par le Tachbets pour être épargner des mauvais anges : tout celui qui fait le Birkat Hamazon avec concentration, ne sera jamais touché par les mauvais anges, car il remercie Hashem qui le protégera ». C'est pour cela qu'il n'y a pas de « Pé Sofit » dans le Birkat Hamazon. Le Rav termina le cours et s'en alla. Cependant, de nombreux élèves écoutèrent son discours. Mais moi, j'ai écouté et j'ai intégré. Depuis, j'ai commencé à faire le Birkat Hamazon avec une grande concentration mot à mot.

9-9. « Le Birkat Hamazon m'a sauvé la vie »

Entre temps, la seconde guerre mondiale a éclaté avec la Shoah (qu'une telle détresse ne se reproduise plus), et ce monsieur était dans les camps, dans des conditions très difficiles jusqu'à ce qu'il arrive aux portes de la mort. Un jour, il sentit qu'il s'effondrait. Il alla dans un coin et cria : « maître du monde, il y a une dizaine d'année, Maharam Shapira est venu chez nous, et nous a dit qu'il y avait une assurance du Tachbets, comme quoi tout celui qui fait Birkat Hamazon avec concentration ne sera jamais atteint par les mauvais anges, et j'ai fait attention à cela. Pourtant le voici aujourd'hui entourée de bêtes sauvages qui sont bien pires que les mauvais anges ». Le lendemain, les allemands rassemblèrent des gens pour les emmener aux camps de gaz, et il en

faisait partie. Ils les faisaient passer un par un en leur posant des questions précises. Arrivé au tour de cet homme, la personne qui était derrière lui, lui dit : « s'ils te demandent quel est ton métier, dis-leur que tu es boucher et que je suis ton assistant ». Il lui répondit : « mais je ne suis pas boucher » Il lui dit : « dans tous les cas, on se dirige vers un endroit sans issue possible, alors fais ce que je te dis ». Il accepta. Lorsqu'ils le firent passer, ils lui demandèrent : « quel est ton métier ? » Il répondit : « je suis boucher, et la personne derrière moi est mon assistant ». Ils lui dirent : « notre boucher a eu une intoxication alimentaire, et depuis deux semaines nous n'avons rien à manger, nous avons besoin d'un boucher pour qu'il nous cuisine quelque chose ». Ils retinrent donc les deux hommes de la file et il devint leur boucher. De cette manière, il parvint à se nourrir ainsi que les autres, et grâce à D... il fut sauvé de là-bas. L'homme termina de raconter cette histoire et déclara : « le Birkat Hamazon m'a sauvé la vie, ne mérite-t'il pas que je le fasse avec une telle concentration ?! »

10-10. A partir de quel moment, le Birkat Hamazon est un commandement de la Torah?

Le Rav Ben Ich Haï a écrit des Halakhotes sur le Birkat Hamazon, et nous allons dire quelques mots sur ce sujet. Nous savons bien que d'après Maran (209,3) et plusieurs Richonim, toutes les berakhotes sont des commandements des sages, sauf le Birkat Hamazon qui est un commandement de la Torah. On peut déduire de cela la Halakha concernant un homme qui a un doute s'il a fait le Birkat ou non. Dans tous les autres berakhotes ils ne recommandent pas car on est indulgent sur les berakhotes commandées par nos sages, mais pour le Birkat Hamazon, il doit refaire car c'est une berakha ordonnée par la Torah. Mais selon Maran, le Birkat est ordonné par la Torah, seulement dans le cas où la personne a mangé et est rassasiée. Il y a plusieurs opinions à ce sujet, certains disent que l'obligation est de la Torah à partir de la consommation du Kazayit (volume d'une olive), d'autres disent que c'est à partir de la consommation d'un Kabetsa (volume d'un œuf), mais l'opinion retenue est celle de Maran, le Birkat Hamazon est considéré comme ordre de la Torah qu'à partir du moment où la personne est rassasiée.

11-14. Un enfant qui a grandi, à propos des bénédictions de la Torah

Autre conséquence pratique, au sujet d'un enfant qui a grandi, au sujet des bénédictions de la Torah. Notre maître, le Rav Ovadia a'h (Chout Yabia Omer, tome 3, chap 27, paragraphe 11) écrit que le jour de sa Bar miswa, le garçon priera après la sortie des étoiles, la prière d'Arvite. Dans la bénédiction de « Ahavat Olam », il pensera à s'acquitter des bénédictions de la Torah. Ceci est important car, d'après certains, les bénédictions de la Torah sont d'obligation toraïque, et lorsqu'il les a récités le matin, il n'était pas encore soumis aux obligations. Il ne peut donc prier sans avoir récité les bénédictions de la Torah. C'est pourquoi il priera Arvit après la sortie des étoiles. Il a fait une belle remarque, à propos de la prière d'Arvit. Selon le Rama (Darké Moché, chapitre 53, paragraphe 3), un enfant qui devient Bar Miswa durant Chabbat, n'officiera pas la prière d'Arvit du Chabbat car nous faisons cette prière avant la tombée de la nuit et il n'est pas encore en âge d'acquitter l'assemblée. Et le Rav a'h polémique sur son obligation concernant la prière d'Arvit que le Rama n'avait pas

évoqué. De plus, le Rama n'a pas mentionné de problème concernant les bénédictions de la Torah. Il semblerait que ce ne soit pas un problème pour lui. A priori, par rapport à cela, il faudrait dire au Bar miswa de prier Arvit plus tard, pour s'acquitter des bénédictions de la Torah. De même pour le Kiddouch, d'ordre toraïque, qu'il devrait faire après la tombée de la nuit, pour qu'il soit correctement quitte de son devoir. On veillera à cela même en France, où la nuit tombe plus tard encore, afin que

בֵּית נָאֹמֶן

C'est entre vos mains

*Vous pouvez être associé à la publication des cours
du Rosh Yeshiva*

*En faisant un don de 130€, vous prendrez part
active au zikouï harabim*

Plus d'un demi millions de lecteurs!

Marseille: David Diai - 0666755252 Kamus Perets - 0622657926	Paris: Yg'al Trabelsi - 0685407686 Pinhas Houry - 0667057191
---	---

Ou par Virement sur le compte de la Yeshiva:
ASSOCIATION SAGESSE DE RAHAMIM
IBAN : FR76 3007 6020 2620 5149 0020 069
BIC : NORDFRPP

le Bar miswa puisse faire le Kiddouch après la sortie des étoiles.

12-15. Doute pour une miswa d'ordre rabbinique, il faudra alors réciter la bénédiction

Quoi qu'il en soit, nous avons appris qu'en cas de doute pour une obligation d'ordre toraïque, c'est à dire pour le Birkate, on récitera les bénédictions nécessaires. Mais, en cas de doute d'ordre rabbinique, pour le reste des bénédictions, on ne récitera pas les bénédictions en question. Sauf dans certains cas, où il faudra tout de même les faire. Par exemple, pour la récitation de la bénédiction sur le feu, lors de la havdala, la Guemara interdit de faire cela sur le feu d'un non juif (Berakhot 51b). Plus loin (53a), il est ajouté que si on ne sait pas qui a allumé le feu et que la ville contient 50 pour-cent de juif et autant de non-juifs, il sera autorisé de réciter la bénédiction sur ce feu. Comment est-ce possible ? Nous venons pourtant d'apprendre qu'il ne faut pas réciter de bénédiction, en cas de doute ? ! Notre maître a'h (Birkate Hachem, tome 1, chapitre 2, paragraphe 8) a écrit un principe de base : « lorsqu'on a un doute si on a récité une bénédiction d'ordre rabbinique, on ne la fera pas, comme nous avons appris plus haut. Mais, si le doute n'est pas sur la récitation de la bénédiction, mais sur la miswa, à savoir si les conditions sont réunies pour pouvoir l'accomplir ou non, on pourrait réaliser la miswa et donc réciter la bénédiction dessus ». Pour le compte du Omer par exemple, le Tossefote (Ménahot 66a) autorise, de nos jours, de compter avant la tombée de la nuit, au crépuscule, avec bénédiction. Pourtant, cette obligation doit être réalisé la nuit. Or, au crépuscule, on ne sait pas vraiment s'il fait nuit, alors pourquoi autoriser ? Pour la raison citée : étant donné que le doute concerne les bonnes conditions d'application de la miswa d'ordre rabbinique, on peut tolérer de l'accomplir, avec bénédiction. Pour les mêmes raisons, le rabe autorise de prendre des eaux qui ont peut-être été utilisées, pour faire Nétilat. Et de même pour Birkate Cohanim qui serait faite au crépuscule.

13-16. Il faut éviter les situations problématiques

D'autres fois, même si nous savons que nous sommes tolérants, en cas de doute, pour une miswa

d'ordre rabbinique, nous devons nous montrer plus sévères. Par exemple, concernant ce qui vient d'être dit à propos du compte du Omer, au crépuscule, le Rane (fin de Pessahim) conseille de ne pas compter durant ce créneau car il faut éviter de se placer dans une situation problématique. Il sera donc conseillé d'attendre la tombée de la nuit pour cela (Choulhan Aroukh 489, paragraphe 2). Ce n'est pas pareil pour une Birkate Cohanim récitée au crépuscule, car là-bas, c'est l'inverse, passé ce délai, il sera interdit de faire cette miswa.

14-17. Tout jeûne se termine à la sortie des étoiles

Quelle est la conséquence pratique ? La Guemara (Taanit 12a) déclare que tout jeûne ne finissant pas après le coucher du soleil n'est pas considéré comme un jeune véritable. A priori, le devoir de jeûner est d'ordre rabbinique. Ce faisant, nous aurions dû être plus indulgent et clôturer les jeûnes au coucher du soleil, et non pas à la sortie des étoiles. Pourtant, Maran (chap 562, paragraphe 1) déclare que tout jeûne doit être clôturé à la sortie des étoiles, et il est interdit de manger auparavant. Pourquoi ne pas utiliser le principe de tolérance rabbinique pour autoriser de manger juste après le coucher du soleil ? En guise de réponse, le Ran écrit que l'homme doit éviter de se mettre dans des situations douteuses, et c'est pourquoi nous attendons la sortie des étoiles pour être sûr d'avoir correctement accompli notre devoir. Rabénou Elhanane écrit pareillement (Avoda Zara 34a) en s'appuyant sur le comportement des gens qui, concrètement, ne commencent à manger qu'après la sortie des étoiles et c'est ainsi qu'il faut agir. Tossefote aussi (zérahim 56a et Ménahot 20b) ont écrit qu'il est traditionnel et habituel de ne finir le jeûne qu'après la sortie des étoiles. Le Or Zaroua (tome 2, chapitre 404) écrit aussi pareillement. Et le Raaviya (Taanit, chap 858) ajoute que malgré les propos de la Guemara qui ne mentionnent que le coucher du soleil, il faudra attendre la nuit véritable pour clôturer le jeûne.

שבת שלום וMbps!



Vous voulez faire du nahat à vos proches disparus?

Le livre 'Halakha Yomite 5780',

un jour une halakha, tiré à plusieurs milliers d'exemplaires s'apprête à paraître. Pour un don de 100€, vous pouvez choisir un jour de l'année et le dédicacer.

Ne tardez pas. Les pages sont limitées!



**Marseille: David Drai - 0666755252
Kamus Perets - 0622657926**

Paris: Pinhas Houri - 0667057191

Ou par Virement sur le compte de la Yeshiva:

ASSOCIATION SAGESSE DE RAHAMIM

IBAN : FR76 3007 6020 2620 5149 0020 069

BIC : NORDFRPP



TORAHOME
LA TORAH S'INVITE CHEZ VOUS

**Feuillet
hebdomadaire
*Oneq Shabbat***

Pinhas 5779

LEILOUI NISHMAT
Shaoul Ben Makhlof
Ra'hel Bat Esther
Yaakov ben Rahel
Sim'ha bat Rahel



La puissance d'Israël

par le Rav Avigdor Neventsal

Il est écrit dans le Sefer Devarim 24,5 : « Un homme qui a pris nouvellement une femme, il ne partira pas à l'armée et on ne lui imposera aucune corvée ». Il sera exempt durant un an dans sa maison et réjouira la femme qu'il a prise ».

La Torah demande que le marié soit libre pendant une année de service militaire. Le but n'est pas de donner une mauvaise idée à qui que ce soit, mais apparemment cette Loi est une merveilleuse échappatoire pour celui qui voudrait se dérober au service militaire. Essayons de comprendre de quoi la Torah nous parle ici.

Le 'Hazon Ish explique que cette exemption est accordée seulement dans le cas où les effectifs sont trop nombreux. De plus, elle n'est accordée qu'en cas de guerre dite « *d'expansion* », qui sont « *facultatives* ». Celles-ci ne doivent pas être entreprises si on va être obligé, par manque d'effectifs, d'enrôler ceux que la Torah préfèrera libérer de toute obligation militaire. Cependant, on peut dire aussi que la réponse est dans la question. La Torah veut engrincer en nous l'idée que le camp d'Israël remporte la victoire grâce à ses mérites spirituels, et non en raison de sa supériorité numérique ou de sa puissance militaire. Il est écrit à ce sujet : « *Tu te souviendras de l'Eternel ton D. car c'est LUI qui te donne la force de combattre* » (Devarim 8,18).

Alors, si la victoire dépend des mérites spirituels, ne pourrait-on pas se contenter de mobiliser dix hommes pour faire la guerre ?

D'après mon maître, le Rav Na'houn Partsovitz zal, cela pourrait suffire effectivement, mais on enrôle un plus grand nombre de soldats justement afin de cumuler leurs mérites spirituels. Dans ces conditions, il est évident que nos mérites augmentent quand nous respectons l'exigence de la Torah de libérer une partie du contingent, et que la puissance de l'armée se renforce d'autant. Car sur le plan matériel, « il n'est point d'obstacle pour l'Eternel : il peut accorder la victoire au petit nombre comme au grand (Shmouel 14,6) ». La conquête de la Terre d'Israël repose avant tout sur les mérites spirituels de la collectivité, et non sur les estimations des services de renseignements. Mais ce principe est-il applicable à notre époque ?

Il est clair qu'aujourd'hui, nous n'avons plus de prophète pour nous assurer au non d'Hashem qu'un petit nombre de combattants suffira face à nos ennemis. Il nous est interdit de compter sur les miracles et nous devons envoyer un grand nombre de soldats pour multiplier les mérites au sein du peuple. Mais nous sommes tenus de croire qu'en principe, quand Hashem le veut, 300 hommes avec des cruches et des torches peuvent vaincre des centaines de millions d'arabes armés jusqu'aux dents !



Les Vacances

- Le choix de la compagnie aérienne

Pendant cette période estivale la plupart d'entre nous prenons des vacances, et pendant cette période de vacances nous avons quelques précautions à prendre. Il y a des départs vers l'étranger et c'est ce qui amène le plus de questions.

La première question concerne les vols vers l'étranger et la casheroute de ce qui nous est servi dans l'avion. Cette question ne concerne pas que les vols sur les compagnies étrangères mais aussi sur les vols El Al. En effet, on peut rencontrer le cas de l'avion de la compagnie El Al qui est loué par une compagnie étrangère et dans ce cas les repas servis à bord ne sont souvent pas cashers. Ou le cas du vol El Al avec correspondance vers les Etats Unis par exemple, ou le vol quittant Israël est assuré par la compagnie Israélienne mais le deuxième vol par une compagnie interne américaine et sur ce vol en particulier, les plats ne seront pas cashers. Et donc, lors de la commande du billet, il faudra s'assurer que l'intégralité du vol bénéficie de repas cashers. En général, ces demandes particulières doivent être déposées au minimum 48 heures avant le vol. Sur les vols El Al la casheroute est basique et donc si on mange toute l'année Mehadrine, il faudra commander un repas spécial.

Étant donné que l'on vole sur des compagnies étrangères, et que l'on veut commander une boisson chaude sur laquelle il n'y a aucun problème de casheroute à savoir un café ou thé et qu'on a la crainte qu'ils aient servi du lait chaud non surveillé, il sera préférable de demander un verre jetable ou un verre en verre. S'il n'y a que de la vaisselle en porcelaine à posteriori on pourra boire dans ces verres notre boisson chaude. En général, on ne rencontre pas ce problème car les boissons froides comme chaudes sont servies dans du jeu-table, sauf en classe affaire. Il y a quelques années, un témoignage circulait sur les réseaux sociaux disant que le personnel d'Air France réchauffait des aliments non-cashers dans les Thermos, servant pour les cafés et thé. C'est complètement faux car dans les avions il n'y a pas d'appareil servant à chauffer puisque tout a été chauffé au préalable. C'est strictement interdit pour des raisons de sécurité. A bord, il n'y a que des armoires permettant à l'eau ou aux plateaux repas de rester chaud.

- Le Choix de la Destination

On privilégiera dans le choix de la destination un pays dans lequel il y a une autorité religieuse. En effet, c'est la seule façon de pouvoir respecter les règles élémentaires de la casheroute. On pourra donc acheter des produits avec un certificat de casheroute ou des produits qui auront été autorisé à la consommation par la Rabbanoute locale. Type liste du Consistoire de Paris etc...



*Vous désirez recevoir une Halakha par jour sur WhatsApp ? Envoyez le mot « **Halakha** » au (+972) (0)54-251-2744*



Leilouï Neshamot Meyer Ben Lea ● Lea Bat Nina ● Rehaïma Bat Ida ● Reouven Chiche Ben Esther ● Avraham Ben Esther ● Helene Bat Haïma ● Raphael Ben Lea Ra'hel Bat Rzala ● Aaron Haï Ben Helene ● Yossef Ben Rehaïma ● Daisy Deïa Bat Georgette Zohara ● Avraham Ben Myriam ● Khalfa Ben Levana ● Raymond Khamous Ben Rehaïma ● Michael Fradjji ben Sarah Berda ● Celine Emma Lea Bat Sarah ● Samuel Shalom Ben noun ben Yaël

HISTOIRE DE LA SEMAINE



Il y a plus de 1000 ans, vivait un grand et saint maître du nom de Rav Saadia Gaon (882-942). Il avait plusieurs centaines d'élèves, tous animés d'une grande soif d'apprendre. Le moindre mouvement ou la moindre parole de leur maître vénéré constituait pour eux une véritable leçon de vie, comme le prouve cette histoire. Un matin d'hiver, deux de ses élèves qui se promenaient dans les montagnes, entendirent un bruit étrange de l'autre côté d'une colline. À l'approche du sommet ils virent, à leur grande surprise, leur maître assis sur le sol couvert de neige, en pleurs. De quoi un Tsadik tel que lui pouvait-il avoir besoin de se repentir ? Se pouvait-il qu'il ait commis le moindre péché, 'has veshalom ? Ils quittèrent précipitamment l'endroit, mais, plus tard ce jour-là, ils ne purent plus se contenir et ils demandèrent à leur maître le sens de la scène dont ils avaient été témoins.

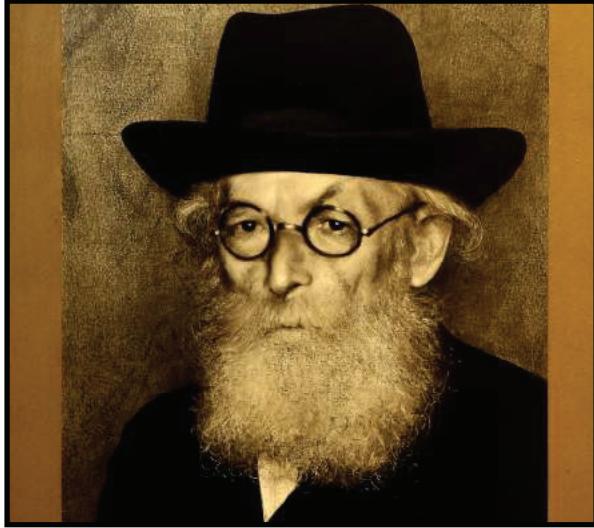
Il leur expliqua : « *Je fais cela tous les jours. Chaque jour, je me repens et implore Dieu de pardonner mes fautes et mes manquements dans Son service* ». « *Vos manquements ?* » demandèrent-ils. « *De quels manquements le Gaon parle-t-il ?* »; « *Laissez-moi vous raconter une histoire* », dit Rav Saadia.

Quelque chose qui m'est arrivé il y a longtemps. À un certain moment de ma vie, j'ai compris que les honneurs et les égards que je recevais de tous ceux qui m'entouraient perturbaient mon Avodat Hashem. Il doit être servi avec joie et, sans une totale humilité, la joie est impossible. Je décidai donc que je passerais plusieurs mois dans un endroit où personne ne me reconnaîtrait. Je m'habillai de vêtements simples et entrepris l'exil que je m'étais imposé, errant de ville en ville.

Un soir, j'étais dans une petite auberge tenue par un vieux Juif. C'était un homme très gentil et simple ; nous avons discuté pendant un moment avant que j'aille me coucher. Tôt le lendemain matin, après avoir prié Shaharit, je repris la route. Ce que je ne savais pas, c'est que plusieurs de mes élèves me recherchaient et quelques heures après que j'eus quitté l'auberge, ils y arrivèrent « *Avez-vous vu Rav Saadia Gaon ?* » demandèrent-ils au vieil homme, « *Nous avons des raisons de croire qu'il était ici* ». « *Saadia Gaon ?* » reprit le vieux Juif abasourdi, « *Qu'est-ce que le grand Rav Saadia pourrait venir faire dans un endroit comme celui-ci ? Rav Saadia Gaon dans mon auberge ? Non... Je suis sûr que vous faites erreur. Il n'y avait pas de Rav Saadia Gaon ici* ». Mais quand les jeunes hommes me décrivirent et lui parlèrent de mon exil et de mon « déguisement », le vieux Juif se prit la tête entre les mains et s'écria : « *Rav Saadia ! Rav Saadia était ici ! Vous avez raison !* » et il courut au dehors, sauta dans son chariot et pressa son cheval pour aller aussi vite que possible dans la direction que j'avais prise. Il me rattrapa bientôt, sauta de son attelage et tomba à mes pieds en pleurant : « *S'il vous plaît, pardonnez-moi, Rav Saadia. S'il vous plaît, pardonnez-moi ! Je ne savais pas que c'était vous !* ».

Je le fis se lever et s'épousseter, puis je lui dis : « *Mais mon cher ami, vous m'avez très bien traité, vous avez été très gentil et accueillant. Pourquoi êtes-vous si désolé ? Vous n'avez rien à vous reprocher* ». « *Non, non* » répondit-il. « *Si j'avais su qui vous étiez, je vous aurais servi totalement différemment !* » Soudain, je réalisais que cet homme m'enseignait une leçon très importante dans le service de Dieu, et que les desseins de mon exil étaient accomplis. Je le remerciais et le bénis, et rentrais chez moi. Depuis lors, tous les soirs quand je dis ma prière avant de dormir, je repasse dans mon esprit la façon dont j'ai servi Dieu ce jour-là. Alors, je pense à ce vieil aubergiste, et je me dis : « *Si j'avais su au début de la journée ce que je sais maintenant à propos de Dieu, je L'aurais servi totalement différemment ! Et c'était ce sur quoi je me repenais ce matin* ».

רְפֹאָתָ שַׁלְמָה לְזִוְהָ בֶת רְבָקָה • שְׁלָמָם בֶן שְׁרוֹה • לְאָתָ בֶת מְרִים • סִימָן שְׁרוֹה בֶת אֲסָהָר • אַסָּתָר בֶת זְוִיָּמָה • מְרָקָה דָוִן פּוֹרְטָוָה • יוֹסֵךְ זְיוּם בֶן מְרִיךְ גָּרְמוֹנָה • אַלְיָהוּ בֶן מְרִים • אַלְיָהוּ רְזָוָל • יוֹזְבָד בֶת אַסָּתָר זְמִינִיסָה בֶת לְלָהָה • קְמִינִיסָה בֶת לְלָהָה • תְּעִזָּק בֶן לְאָתָ בֶת סְרָה אַהֲבָה יָעַל בֶת סְחֹן אַבְּיָהָה • אַסָּתָר בֶת אַלְיָהָה • טְיִיטָה בֶת קְמוֹנָה

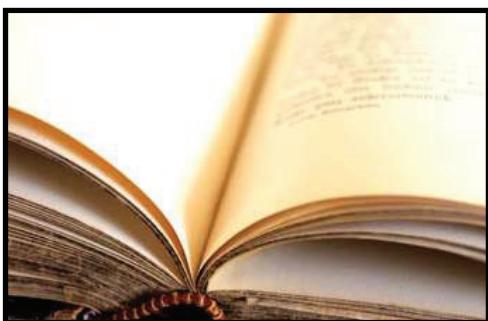


Un homme qui présentait de graves symptômes subit plusieurs examens radiologiques qui montrèrent une tumeur dans le ventre qu'il fallait absolument opérer. Naturellement, toute la famille s'inquiétait de ce diagnostic, et un cousin du malade alla voir le 'Hazon Ish en urgence. Après l'avoir écouté, le 'Hazon Ish répondit : « Non, ce n'est pas un cancer, mais seulement un ulcère, et s'il vomit, c'est parce que cela se trouve entre l'intestin grêle et le gros intestin ». Le parent du malade n'était pas satisfait de cette réponse, et dit : « Mais on a fait plusieurs tests, et tous les médecins sont formels sur leurs diagnostic. Comment pouvez-vous me dire que c'est juste un ulcère ? ». Le 'Hazon Ish ferma les yeux et répondit : « Ce n'est qu'un ulcère ». Le parent, peu convaincu, continuait : « Mais les médecins ont dit que c'était un cancer... ». Le 'Hazon Ish répliqua alors : « Heureux sont les 'hassidim ». Il voulait dire par là que les 'hassidim écoutent ce que dit leur Rabbi sans poser de questions...

Quoi qu'il en soit, le 'Hazon Ish dit qu'il fallait faire sortir le malade de l'hôpital et le transférer dans un autre où pratiquait un médecin du nom de Dr Nathan afin l'opérer. Et que même si le Dr Nathan refusait, sa présence suffirait. Le lendemain, le cousin du malade se rendit chez la famille et transmis les paroles du 'Hazon Ish. On alla immédiatement trouver le Dr Nathan pour tout lui raconter. Ce dernier demanda si le Rav avait vu le malade, et on lui répondit par la négative. Il haussa les épaules et dit : « Encore un des ces rabbanims qui s'imagine savoir... ». Le jour venu, le médecin rentra dans le bloc opératoire avec ses étudiants. L'opération dura deux heures, au bout desquelles le médecin sortit et demanda à voir la famille. Il déclara : « Je veux rencontrer votre Rav, car tout était exactement comme il avait dit. Ce n'est pas un cancer, mais un ulcère qui se trouvait effectivement entre l'intestin grêle et le gros intestin, mais qu'il était impossible à diagnostiquer sans ouvrir !!!

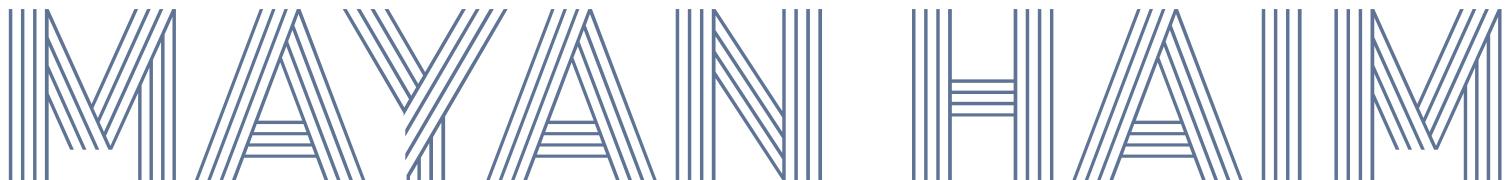
Comment a-t-il fait ? ». Il demanda alors au médecin s'il avait lui-même procédé à l'opération. Mais le docteur répondit qu'en arrivant à l'hôpital, il fut saisit d'une peur inexplicable et ne put opérer dans de telles conditions. Il était toutefois présent pendant toute l'opération et avait suivi tout ce qui se passait. Le cousin répondit : « Cela aussi le Rav l'avait dit... ».

HALAKHOT, tiré du livre Yalkout Yossef



Les 3 semaines entre le 17 Tamouz et Tisha Beav

- Les Séfaradims ont pour habitude de célébrer des mariages (sans musique) du 17 Tamouz au 8 Av, c'est-à-dire entre la période que l'on appelle Ben Ametsarim. Mais pas nos ferres Ashkénazes
- Ceux qui autorisent d'écouter de la musique, comme des chants à la gloire d'Hashem, ont une certaine justification à cela, du moment que ce n'est pas une musique légère et frivole. Cependant, ceux qui s'en abstiennent totalement acquièrent un mérite particulier
- C'est uniquement la radio qu'il est permis d'écouter et non pas un instrument de musique ; sauf pour réjouir un 'hatan et une kala
- Il est permis de chanter des chants ou Pyoutim, mais pas de chants profanes qui ont trait à la beauté et à l'amour frivole, et c'est à ce propos qu'il est écrit : « ils ont fait de moi une harpe pour l'usage des moqueurs »
- Un musicien professionnel a le droit de continuer à exercer son art jusqu'à Rosh 'Hodesh, parce qu'il le fait pour gagner sa vie et non pour son plaisir
- On ne mange pas de nouveaux fruits, mais on peut l'autoriser le Shabbat et faire la Berakha Shehe'hiyanou



Foi et sainteté (Elie LELLOUCHE) - De Moïse à Josué (Moché BOTSCHEKO) -
La lune et l'homme (Michaël SOSKIN) - Halakhot de la période de Bein Hametsarim (Israël UZAN)

PARACHAT PIN'HAS

**Samedi
27 JUILLET 2019
24 TAMOUZ 5779**

entrée chabat : de 19h57 à 21h19

selon les horaires de votre communauté

sortie chabat : 22h35



**MAYAN HAIM
EDITION**

FOI ET SAINTETÉ

Rav Elie LELLOUCHE

Arrivés à Chittim, les Béné Israël, sur le point d'amorcer leur entrée en Terre d'Israël, vont tomber dans le piège tendu, soudainement, par Bil'am et Balak. Appétisés par les filles de Moav, le peuple d'Hachem va se livrer, dans une même folie, à la débauche et à l'idolâtrie. C'est ce que nous rapporte la Torah à la fin de la Parachat Balak: «Israël fit arrêt à Chittim et le peuple se livra à la débauche avec les filles de Moav. Celles-ci convièrent le peuple aux sacrifices de leurs dieux. Le peuple mangea et ils se prosternèrent à leurs dieux. Israël s'attacha au culte de Ba'al Pé'or et la colère d'Hachem s'enflamma contre Israël» (Bamidbar 25,1-3).

Cette colère divine, qui va entraîner la mort de vingt-quatre mille hommes, nous est présentée, ici, par la Torah, comme la conséquence directe du culte idolâtre auquel se sont livrés les Béné Israël. Qui plus est, l'appel lancé par Hachem, et relayé par Moché, de juger ceux qui, parmi le peuple se sont abandonnés à la faute, va porter, uniquement, sur la grave inconduite de ces derniers en matière d'idolâtrie. C'est ce que nous relate le texte: «Que chaque juge exécute ceux qui, parmi les siens, se sont voués à Ba'al Pé'or» (Bamidbar 25,5). Ainsi, il ressort de ces versets que, bien plus que la débauche, c'est le péché d'idolâtrie qui a suscité la colère divine. Ceci est d'ailleurs aisément compréhensible. En effet, l'interdit d'idolâtrie relève d'un degré de gravité supérieure à l'interdit relatif au comportement dévoyé avec une non-juive.

Pourtant, étonnamment, c'est en s'attaquant à leur inconduite sexuelle, et non à leur déviance idolâtre, que Pin'has, par son acte de bravoure, va stopper le courroux divin qui sévissait, implacablement, au sein du peuple élu. Pour répondre à cette interrogation, il nous faut comprendre, explique le Nétivot Chalom, ce que Bil'am et Balak cherchaient à briser, par leur stratagème visant à prostituer les filles de Moav, quant aux valeurs que portait le peuple élu. Ces deux ennemis viscéraux des descendants des Avot étaient conscients de la foi ferme dont les Béné Israël étaient imprégnés envers le Créateur. Cette Émouna, héritée de Avraham Avinou, fonde l'identité même de l'être juif.

Or, si ce sentiment profond reste enraciné dans le cœur de chacun des descendants du premier de nos patriarches, il est, malgré tout, possible de le troubler, voire de l'obscurcir

presque totalement. Pour ce faire, il faut porter atteinte à un second principe fondateur de l'identité juive, à savoir sa dimension de sainteté. En affaiblissant ce lien qui rattache Israël à son D-ieu par le biais de sa pureté morale, on fragilise, du même coup, sa foi en Hachem. Car l'affaiblissement des convictions spirituelles est directement lié au fait de s'abandonner aux désirs physiques. C'est cet affaiblissement que le prophète des nations, de concert avec le roi de Moav, a cherché à provoquer. Ainsi, en prostituant les femmes moabites, Bil'am et Balak visaient, au-delà de la débauche, à amener les Béné Israël à douter d'Hachem. Autrement dit, en portant atteinte à la sainteté du peuple juif, sainteté qui s'incarne, avant tout, dans la préservation des valeurs morales, les deux ennemis communs du 'Am Israël, liqués, dans une même haine, espéraient remettre en cause la foi du peuple élu en son D-ieu.

Les grands d'Israël, Pin'has en tête, ont vite compris la manœuvre et perçu le danger. Aussi, plutôt que de s'attaquer à ceux qui, parmi les Béné Israël, avaient cédé à l'idolâtrie, le petit-fils d'Aharon va remonter aux causes du fléau et livrer bataille sur le terrain de la dépravation morale. C'est d'ailleurs le sens de l'enseignement de nos Sages qui affirment (Traité 'Avoda Zara 45b) que pour éradiquer l'idolâtrie, il faut s'attaquer à ses racines. L'idolâtrie, qui n'est rien moins que l'atteinte suprême portée au principe essentiel de la Émouna, plonge ses causes, s'agissant du 'Am Israël, dans les brèches ouvertes au niveau de sa Kédoucha. Pin'has, descendant, et de Yossef, qui sut préserver sa sainteté morale, et de Ytros, qui s'arracha à l'idolâtrie dont il connaissait toutes les formes d'expression, était le mieux à-même de restaurer ces valeurs de Émouna et de Kédoucha au sein du peuple d'Hachem. Soutenu par Moché et les Anciens, au sujet desquels le Targoum Yonathan rapporte qu'ils déclamèrent, alors, en pleurs, le Chéma Israël, Le futur Cohen Gadol parvint, par son acte courageux, à sauver l'honneur du peuple élu, en l'éveillant à son exigence de sainteté et à apaiser la colère divine, en rétablissant la foi d'Israël. Ce sont ces deux fondements, conclut le Nétivot Chalom, qu'auront pour mission de raviver au sein de la nation juive, le Machia'h Ben Yossef, incarnation des valeurs morales, puis, à sa suite, le Machia'h Ben David, chantre de la foi juive et porteur de la royauté divine.

Dans notre paracha, le Saint bénit soit-il informe Moïse que le moment est venu de quitter le monde ; or la réaction de Moïse est extraordinaire : « Que l'Éternel, Dieu des esprits de toute chair, prépose un homme sur l'assemblée... afin que l'assemblée de l'Éternel ne soit pas tel un troupeau dépourvu de berger. » Moïse, peu soucieux de lui-même lorsque s'abat sur lui le décret de sa mort prochaine, ne s'impressionne pour ainsi dire en rien, toute son inquiétude portant sur le devenir du troupeau. Qui conduira ce dernier vers le pays auquel il est empêché d'accéder lui-même ? Qu'en sera-t-il du lendemain ? Cette grandeur de Moïse, dépassant sa propre personne pour se soucier de la collectivité, se détournant du temps présent pour se consacrer à l'avenir, est gravée non seulement dans le livre de la Torah, mais encore dans le cœur de toutes les générations d'Israël.

Il faut prêter attention au redoublement de l'expression : Moïse demande que l'Éternel prépose un homme sur l'assemblée, « qui aille et vienne à sa tête » (littéralement, « qui sorte devant eux et revienne devant eux ») ; mais il reprend : « qui les mette en marche et les reconduise » (littéralement, « qui les fasse sortir et qui les fasse revenir »). Comment comprendre cette expression redoublée ?

L'explication réside dans les paroles de nos sages, qui enseignent que, s'il a été prescrit à Moïse de transférer de sa majesté à Josué, il est dit cependant :

« Une part de ta majesté », non toute ta majesté. Les anciens de cette génération disaient : « La face de Moïse était semblable à celle du soleil ; la face de Josué est semblable à celle de la lune. » Et les anciens de cette génération disaient : « Malheur, pour cette honte ! malheur, pour cet opprobre ! » (Baba Batra 75a). Car il existe une grande différence entre Moïse et Josué. Un homme qui s'est trouvé longtemps reclus en prison, dans l'obscurité, et qui

sort subitement en pleine lumière, clignera évidemment des yeux ; il ne pourra soutenir la source de lumière, ni porter le regard vers le soleil. En revanche, la nuit, il pourra contempler la lumière de la lune, et en jouir même.

Aux yeux d'Israël, Moïse était comparable à la lumière du soleil. Après la sortie d'Egypte, terre de l'obscurité, de l'esclavage et de la faute, il était véritablement difficile aux Hébreux de contempler sa lumière – face solaire – : un grand fossé les séparait de Moïse, l'homme de Dieu. La distance était si importante que Moïse fut contraint de quitter le camp des Israélites, de planter sa tente au dehors, et de couvrir son visage d'un voile. En raison de l'impossibilité mutuelle de Moïse et d'Israël de s'attacher l'un à l'autre, Moïse ne put conduire les enfants d'Israël en terre promise, et il n'y entra pas à leur tête. Car en terre d'Israël, ce dont le peuple avait besoin était précisément d'un homme issu de ses rangs, d'un guide vivant en son sein, comprenant sa langue et ressentant tous ses besoins.

Cet homme était Josué. En tant que disciple et continuateur de Moïse, d'un côté, et qu'homme du peuple de l'autre, Josué convenait très bien à sa mission. Cependant, les anciens de cette génération disaient : « Malheur, pour cette honte ! » En effet, l'ordre convenable, dans le développement du peuple, eût été, de prime abord, l'inverse : l'enfant commence par apprendre chez un maître élémentaire, progresse ensuite chez un plus grand professeur, et ainsi de suite. Ici, les Israélites « descendaient », du degré de Moïse à celui de Josué, de même qu'ils étaient déjà descendus auparavant, de l'écoute de la voix divine, émise directement par Dieu lors de la révélation du Sinaï, à la conduite de Moïse, médiateur entre l'Éternel et son peuple, quand il fut apparu qu'ils ne pouvaient tenir devant la révélation du Saint bénit soit-il, face à face.

Le sentiment de honte réside donc dans le fait de régresser par deux fois. Mais Moïse, à l'occasion de sa requête de se voir désigner un successeur, console, en quelque sorte, le peuple. D'un côté, il demande que ce nouveau chef « sorte devant eux », c'est-à-dire qu'il soit un guide, plus élevé que le peuple, marchant à sa tête ; qu'il n'agisse point selon leurs désirs, mais selon ce qui leur est profitable, suivant la volonté divine. De l'autre, en cette génération, celle de l'entrée en terre d'Israël, de sa conquête et de son partage, le guide doit être aussi celui « qui les fasse sortir » [la forme verbale *hif'il* (factitive) dénote ici l'idée d'une action partagée entre le sujet et l'objet] ; c'est-à-dire qu'il soit vraiment à leurs côtés, avec eux, comme un homme du peuple, issu de l'assemblée, sans qu'aucun mur ne les sépare l'un de l'autre ; un homme qui aille et vienne avec eux. Tel est donc le sens du redoublement de l'expression. C'est ainsi que Moïse établit la juste transition entre lui et son successeur : quand bien même il s'y trouve une dimension de retrait – de la face solaire à la lumière lunaire –, son avantage est de présenter exactement le mélange requis, rendant possible l'entrée du peuple d'Israël sur sa terre, en tant que légions de l'Éternel, pour en hériter et s'y établir à jamais.

Extrait du Héguioné Moché, à paraître en français sous le titre Les Méditations de Moché, traduction de Jean-David Hamou.

La dernière partie de notre Paracha est consacrée au détail des sacrifices qui avaient lieu au Temple tous les jours de l'année. On nous apprend qu'en plus des sacrifices de type « ola », entièrement consumés, il y avait à certaines occasions des « 'hatat » ou sacrifices expiatoires. C'est le cas du bouc qu'on apportait tous les premiers du mois pour Roch Hodech. Mais celui-ci est le seul « 'hatat » à être appelé « 'hatat l'Hachem » (Bamidbar 38, 15), un sacrifice expiatoire pour Hachem. Cette particularité n'a pas échappé au Midrach que cite Rachi, et qui explique qu'Hachem nous enjoint : « Procurez-moi une expiation pour le fait d'avoir rapetissé la lune ».

L'histoire est détaillée dans un passage talmudique (Houlin 60b) qui fait remarquer qu'à l'origine, le soleil et la lune étaient tous deux de taille égale, comme cela ressort du début du verset qui relate la création de ces deux astres (Berechit 1,16) : « Et Elokim fit les deux grands lumineux... ». Pourtant la suite du verset suggère qu'un changement a été ensuite opéré : «... le grand luminaire pour régner sur le jour, et le petit luminaire pour régner sur la nuit... ». Que s'est-il passé ? La lune s'est plainte de cette égalité, en arguant que deux rois ne peuvent pas se partager une seule couronne. L'argument a été accepté par le Créateur qui a décidé de la rapetisser. Mais la lune se sent alors lésée, malgré les tentatives d'Hachem de la consoler sur son sort. C'est alors qu'Hachem déclare que c'est à nous qu'il incombera d'apporter ce bouc à l'occasion de la néoménie, pour procurer une expiation à Hachem sur le fait d'avoir diminué la lune.

Ce passage est très déroutant à maints égards et demande à être étudié en profondeur. Il a été abondamment commenté, mais nous nous concentrerons sur l'interprétation –librement adaptée et complétée– qu'en donne Rav Chimchon Rephael Hirsch. La question la plus épineuse est que ce Midrach semble sous-entendre que Dieu ait pu fauter, ce qui est

parfaitement impossible, Dieu étant par définition l'être absolument parfait. Et même en fermant les yeux sur une telle aporie, comment comprendre que le Midrach insinue que l'homme peut aider Hachem à obtenir le pardon ?

Commençons par faire remarquer que si le soleil éblouissant et constant représente l'absolue perfection, la lune, elle, par sa petite taille, sa luminosité limitée et son apparente incomplétude lorsqu'elle est en croissant, représente l'imperfection. Le rétrécissement d'une lune originellement à égalité avec le soleil signifie l'introduction du défaut dans le monde. Il est d'ailleurs lié dans les sources ésotériques à la faute du premier homme. Dieu étant absolue perfection, on aurait pu imaginer qu'il crée un monde régi par ce bien absolu, lumineux comme le soleil, sans aucune faille. Mais ce n'est pas là le projet d'Hachem, qui va au contraire introduire la possibilité de l'imperfection dans la création. L'éclat absolument éblouissant du soleil laisse place à celui, plus voilé, de la lune.

Cette possibilité de l'imperfection, c'est l'homme, qui est la raison même de la création. L'homme est l'unique créature dotée de libre arbitre. C'est même sa définition. Il est à cet effet pourvu par Hachem d'un penchant pour le mal, qui garantit la possibilité du choix –il serait sans cela entièrement déterminé vers le bien. Lorsqu'Hachem crée l'Homme et lui donne le libre arbitre, cela correspond à une sorte de retrait puisque la création n'est plus nécessairement parfaite. C'est comme si Hachem décidait de voiler son éclat.

On pourrait se demander : pourquoi Dieu décide-t-il de laisser place à l'erreur, à la faute, au mal ? Pourquoi ne crée-t-il pas un monde absolument bon ? C'est peut-être ce que demande la lune lorsqu'elle se plaint d'avoir été rétrécie. C'est en tout cas ce qui peut apparaître comme une « faute » d'Hachem, tel que notre Midrach l'exprime. En réalité, ce n'est évidemment pas Hachem qui faute,

mais il laisse à l'homme la possibilité de fauter, il introduit la possibilité de l'imperfection dans un monde qui sinon est parfait.

La réponse à cette question, que le Ram'hal explique en détail, peut être succinctement résumée ainsi : si le libre arbitre introduit la possibilité du mal, c'est aussi la condition d'accès à un bien encore meilleur. Car si l'homme, confronté au mal, choisit librement le bien, il en est en quelque sorte l'auteur. C'est un bien qu'il aura acquis plutôt qu'un bien vers lequel il était par nature déterminé. C'est ce bien ultime qu'Hachem vise lorsqu'il crée le monde. D'ailleurs, alors que lors des cinq premiers jours de la création Dieu déclare que ce qu'il a créé est « bien », le sixième, qui a vu l'homme apparaître, se termine par le verset « Elokim vit tout ce qu'il avait fait, et c'était très bien » (Berechit 1,31) nos Sages commentent par une formule étonnante : « bien » – c'est le penchant vers le bien, mais « très bien », c'est le penchant vers le mal. Bien sûr que ce « Yetser Hara » peut mener au pire. Mais son but, c'est d'être vaincu, et ainsi d'amener l'homme au « très bien ». Voilà donc ce que la possibilité de l'imperfection introduite par le Créateur a de bien : la possibilité du perfectionnement.

La lune est à l'image de l'homme : elle a un potentiel d'obscurité, et un potentiel de lumière. Elle sait se renouveler, retrouver son éclat après l'épisode ténébreux. Roch Hodech (la néoménie), c'est exactement ce moment où la lune réapparait et commence à grandir. Cela fait écho à la capacité de l'homme à retrouver la lumière malgré l'obscurité, à faire le choix du bien même s'il aurait pu choisir le mal. Lorsqu'on réussit, à l'image de la lune, à percer les ténèbres en utilisant notre libre-arbitre à bon escient, alors de fait on justifie le fait qu'Hachem nous l'a donné. C'est cela, l'expiation sur le fait d'avoir rétréci la lune : à nous de mettre en évidence le fait qu'insérer la possibilité de l'imperfection dans le monde n'était pas une faute mais au contraire le bien ultime.

Depuis le 17 tamouz et jusqu'au 9 Av nous nous trouvons dans la période de « Bein hametsarim », durant laquelle nos ennemis ont pénétré dans l'enceinte de Yeroushalaim jusqu'à ticha be'av, jour où ils ont détruit le Beit Hamiqdash.

1. Célébration des mariages et musique :

Les communautés ashkénazes ont l'habitude de ne pas célébrer de mariages du 17 tamouz au 9 av. Pour les communautés séfarades l'habitude est de permettre de célébrer les mariages du 17 tamouz à Rosh Hodech av et ensuite de s'en abstenir jusqu'à ticha beav. Pendant cette période, il sera interdit de danser (même sans musique). On s'abstiendra d'écouter de la musique, si ce n'est pour une joie liée à une mitsva comme par exemple : Brit mila, pidione haben, bar mitsva, siyoun...

Le Rav Bentsion Abba Chaoul permet à une personne déprimée d'écouter jusqu'à rosh 'hodech. Pour une personne qui souffre d'un trouble nerveux, cette permission s'étendra jusqu'à ticha beav.

2. Récitation du « chéé'hianou... »

Durant cette période, on a coutume de s'abstenir de consommer un nouveau fruit, ou bien de se vêtir d'un nouvel habit du fait qu'on ne récite pas la berakha de «chéé'hianou». (Choulkhan aroukh)

Dans certains cas on pourra autoriser de consommer un nouveau fruit et réciter la-brakha de «chéé'hianou» :

- Un fruit qui ne se représentera pas sur le marché après le 9 av. Dans un tel cas il est bon de le garder pour le Shabbat (Rama, rav Ovadia Yossef). Le Rav Bentsion Abba Shaoul se montre plus strict et écrit qu'il vaut mieux, si c'est possible, le garder au réfrigérateur jusqu'après ticha beav ; on le consommera de préférence le Shabbat.

- Une femme enceinte qui aurait une «envie» d'un fruit pourra en consommer et réciter la berakha de chéé'hianou (Michna beroura, Rav Ovadia Yossef, Rav Bentsion Abba Shaoul)

- Une personne malade (Michna beroura, Yalkout Yossef)

- Un enfant ayant atteint l'âge d'être éduqué et ne sachant pas encore faire la différence entre les trois semaines de deuil et le reste de l'année, pourra, s'il en a envie, manger et faire la berakha de «chéé'hianou» ('Hida, Kaf Ha'haim, Rav Ovadia Yossef)

- On pourra reciter chéé'hianou lors d'une brit mila ou d'un pidione haben (Shoulkhan Aroukh, Rav Bentsion Abba Shaoul, Rav Ovadia Yossef)

Selon la loi stricte on pourra réciter la Berakha de chéé'hianou le Shabbat. Cependant certaines personnes pieuses s'en abstiennent (Rav Ovadia Yossef). D'autres décisionnaires se montrent plus stricts et interdisent le Shabbat au même titre que la semaine. (Ari za'l, Rav Bentsion Abba Shaoul) Même pour ceux qui ont l'habitude de réciter la brakha de «cheehianou» le Shabbat, il est bon de se montrer rigoureux et ne pas se vêtir de nouveaux vêtements à partir de Rosh Hodech Av (Rav Ovadia Yossef).

3. Diminuer la joie :

à partir de Rosh 'hodech av, nous renforçons les marques de deuil.

Toute personne ayant un contentieux avec un non juif s'efforcera d'en repousser le jugement jusqu'après Ticha Beav. En effet, le mazal du peuple juif n'est pas favorable durant cette période. Selon la loi stricte il est bon de réduire l'activité

professionnelle, mais l'habitude de nos jours est de se montrer indulgent. On diminuera les négociations et achats, liés à une joie (achat pour un mariage, bijoux, meubles pour les jeunes mariés...) On évitera de même l'achat de tout objet important aux yeux de la personne et pouvant lui procurer une joie supplémentaire, comme une nouvelle voiture, des rideaux, une climatisation, un réfrigérateur, une armoire, des ustensiles en argent et or, un canapé, un lit (liste non exhaustive)...

Cependant, on pourra autoriser leurs achats, si :

- On ne retrouvera pas l'objet en question au même prix
- On ne retrouvera pas du tout l'objet après ticha beav
- On en a besoin pour la parnassa (voiture pour travailler...)
- Il s'agit d'un malade, ou d'une personne qui souffre (ex : un malade souffrant de la chaleur et ayant besoin d'un climatiseur...)

4. Consommation de la viande :

Il existe plusieurs coutumes liées à la consommation de la viande Le minhag séfarade est d'arrêter de consommer de la viande à partir de Rosh 'Hodech Av, et de permettre la consommation de la viande le jour même de rosh hodech av. Pour les ashkenazim on ne consommera pas de viande même le jour de Rosh 'Hodech (Le Ari zal indique que Aharon ha Cohen est niftar le jour de Rosh 'hodech). Le poulet entre aussi dans l'interdiction. Bien que le Shoulkhan Aroukh permette de consommer un plat fait à base de viande sans consommer la viande elle-même (bouillon par exemple), on a le minhag de se montrer strict et de ne pas en consommer. (Rav Ovadia Yossef)

Il est permis de cuisiner dans une marmite destinée généralement à cuire de la viande (ibid).

Il sera permis de consommer de la viande le jour de Rosh 'Hodech (pour les séfaradim), le Shabbat, la séouda de Mélavé Malka (la 4eme séouda que nous réalisons à la sortie du Shabbat ; elle fait l'objet d'une discussion entre les décisionnaires : celui qui mange a sur qui s'appuyer. Tel est l'avis, entre autres, du 'Hida, du Kaf ha'haim, du Rav Ovadia Yossef, du Yalkout Yossef). mais on fera attention de ne pas en cuisiner exprès en plus pour qu'il en reste à la sortie de Shabbat.

D'autres décisionnaires se montrent plus stricts (igrot Moché), même si on a l'habitude de faire toute l'année cette séouda avec de la viande.

La viande sera également permise à l'occasion d'une Brit Mila, même si elle a été repoussée (involontairement). Les seoudot que nous faisons la veille de la brit mila (bilada) et le troisième jour n'ont pas un caractère de «seoudat mitsva». On ne consommera donc pas de viande.

Le Pidyon Aben est également une exception, ainsi qu'un Siyoun Massehet (seouda faite en l'honneur de la conclusion d'un traité du Talmud): Il y a une discussion entre nos Maîtres pour décider s'il est permis de conclure délibérément (accélérer ou ralentir l'étude) un traité durant cette période. Selon le Michna Beroura, on ne devra pas organiser l'étude dans le but de faire le siyoun pendant cette période. D'autres disent que celui qui veut se montrer indulgent a sur qui s'appuyer (tel est l'avis, entre autres du Rav Ovadia Yossef, et du Kaf Ha'haim). Une personne malade, bien qu'elle ne soit pas en danger et même si elle est peu souffrante, pourra manger de la viande. Le Or letsion écrit que si ça lui

suffit, vaut mieux privilégier le poulet. De même pour une femme enceinte qui se sent faible et supporte difficilement sa grossesse, ainsi que pour une femme qui allaite, si son bébé est faible et que le manque de viande peut avoir un impact sur sa santé, ou bien si elle-même se sent faible. De même pour une femme dans les 30 jours suivant son accouchement.

Les enfants:

Le Yalkout Yossef écrit que la viande qui est restée du Shabbat pourra être consommée par un enfant le dimanche. En revanche, cuisiner spécialement de la viande pendant la semaine, pour un enfant ayant atteint l'âge du hinoukh (âge où il comprend le deuil et l'exil) ne sera pas permis, si ce n'est qu'il est faible. Rav Ovadia Yossef écrit que de nos jours ou la génération est plus faible, il sera permis de donner de la viande à un enfant même après l'âge du hinoukh (éducation), il faudra se montrer plus strict lorsqu'il atteindra l'âge de 12 ans. Pour le Rav Bentsion Abba Shaoul, il sera permis de consommer de la viande jusqu'à l'âge de la bar mitsva.

5. La consommation du vin:

La coutume ashkenaze est de s'abstenir de boire du vin à partir de Rosh hodech, excepté pour le kidouch du Shabbat. Pour le vin de la havdala on donnera à boire à un enfant n'ayant pas encore atteint l'âge de savoir s'endeuiller sur Yeroushalaim. S'il n'y a pas d'enfant on pourra boire soi-même.

Il y a une mitsva de réciter, en général, le birkat hamazone sur un verre de vin ; durant cette période on le fera pas, excepté le birkat hamazone récité le Shabbat. Dans la plupart des communautés séfarades, la coutume est de se montrer indulgent et boire du vin même dans la semaine précédant le jeûne, mais la bénédiction viendra sur celui qui se montre strict (Yalkout Yossef). on pourra boire soi-même le vin de la havdala. (Shoulkhan Aroukh, Rav Ovadia Yossef)

Pour le vin du birkat hamazone, le Or letsion écrit qu'on évitera de l'apporter à table, étant donné que ce n'est pas une obligation. (Tel est aussi l'avis du Kaf Ha'haim et du Rav Ovadia Yossef). 6. Se couper les cheveux :

La coutume ashkénaze est de ne plus se couper les cheveux ni se raser à partir du 17 tamouz . Pour les sefaradim, il existe différentes coutumes :

Selon certains ce sera interdit seulement pendant la semaine précédant Ticha beav (Shoulkhan Aroukh). D'autres s'abstiennt à partir de rosh 'hodech (et telle est l'une des coutumes chez les tunisiens et algériens rapportée dans le livre Alei adass). Enfin, certains adoptent la coutume ashkenaze et s'arrêtent à partir du 17 tamouz (voir Alei adass)

Pour les femmes ashkénazes, (excepté dans certains cas) le Din sera le même que pour les hommes.

Pour les femmes séfarades, il y'a lieu de se montrer indulgent et de permettre de couper les cheveux même pendant la semaine. (Rav Ovadia Yossef, Rav Bentsion Abba Shaoul). Cependant, le Rav Ben Tsion Aba Chaoul ajoute que si il n'y a pas un besoin impérieux, il vaut mieux repousser après Ticha Béav. La coutume est d'autoriser de se peigner et se coiffer même pendant la semaine (Michna beroura, Rav Ovadia Yossef). Certains décisionnaires l'autorisent seulement pour les femmes et se montrent rigoureux pour les hommes (Ben Ich 'Hai) les adultes n'aurons pas le droit de couper les cheveux des enfants (Shoulhan aroukh).



Parachat Pin'has Et les trois semaines

Par l'Admour de Koidinov shlita

Nous sommes actuellement pendant les 3 semaines (בין המצרים), le Midrash ramène sur le verset "c'est(၇) mon Dieu et je l'embellirai" :

שְׁאֵלָה וּמִרְאַת יְהָה וְיַהֲיָה לִי לִישֹׁוֹת זֶה אֱלֹהִי וְאָגְנוּהוּ אֱלֹהִי אָבִי וְאָרְמָמָנָהוּ (שמות טו ב)

De nos jours, nous disons "c'est(၇) mon Dieu" une seule fois, mais dans les temps futurs, Israël dira deux fois "c'est(၇)။", comme le verset le dit "Ce jour-là, voici c'est(၇) notre Dieu, espérons en Lui et Il nous délivrera, c'est(၇) Dieu, espérons en lui..." :

וְאָמַר בַּיּוֹם הַהוּא הַבָּה אֱלֹהֵינוּ זֶה קֹוִינוּ לוֹ וַיּוֹשִׁיעֵנוּ זֶה יְהָה קֹוִינוּ לוֹ גְּגִילָה וְגַשְׁמָה בִּישֹׁוֹתָה
(ישעיהו כה ט)

Lorsque le Temple était encore dressé à Jérusalem, la présence divine était visible de tous, et lorsqu'un juif étudiait la Torah et pratiquait les Mitsvot, son cœur se remplissait d'amour et de désir pour Dieu, et il prenait plaisir à Le servir... Mais depuis la destruction du Temple et l'exil qui a été imposé au peuple juif, la présence divine s'est voilée, et même lorsqu'un Juif étudie la Torah et pratique les Mitsvot, il ne ressent pas la proximité avec Hachem, et pratique son judaïsme sans éprouver de véritable plaisir.

Le conseil qu'un juif peut suivre pour se renforcer dans ces moments difficiles est de croire, avec une foi simple, que **même s'il ne voit pas et ne ressent pas de proximité avec Dieu, c'est sûr et évident que Dieu se trouve avec lui dans toute situation**, et même dans ces moments difficiles, l'amour de Dieu et sa proximité avec son peuple, Israël, existe comme elle l'était au temps du Temple, bien qu'en exil nous ne pouvons ressentir cela.

Les livres de 'hassidout expliquent le verset dans Chir Hachirim : "Il surveille par les fenêtres, observe à travers les fentes" par une allégorie : cela ressemble à un enfant qui joue dans une pièce de la maison, et son père l'observe depuis la fenêtre. Lorsque l'enfant n'écoute plus la voix de son père, alors ce dernier se met en colère et ferme la fenêtre comme s'il ne faisait plus attention à lui ; mais en vérité il continue de le guetter et de le surveiller à travers les fentes de la maison, car l'amour d'un père pour son fils ne faiblit pas, même lorsqu'il le met en colère.

Il en est de même, si l'on peut dire, de l'amour que porte Le Saint bénî soit-Il à son peuple Israël : à l'époque du Temple, la protection et l'attention de Dieu pour son peuple était visible de tous, "Il surveillait par la fenêtre", mais maintenant au temps de l'exil, Le Saint bénî soit-Il fait attention à

nous d'une manière cachée, "*il surveille à travers les fentes*". Lorsque l'Homme réfléchit et s'aperçoit que Dieu démontre encore cet amour profond pour son peuple, même au temps de l'exil et des ténèbres, et que le changement ne vient que de nous qui ne voyons pas cet amour d'une manière dévoilée, alors il se renforcera pour servir son créateur avec joie, aussi pendant les ténèbres (qui sont le voilement de la présence divine).

C'est ce que nous dit le Midrash, au moment de l'ouverture de la mer Rouge, il y eut un grand dévoilement de la présence divine "**c'est mon Dieu**", car ils virent la gloire du Saint bénî soit-Il, mais dans le futur, lorsque les Béné Israël sortiront des ténèbres et de l'exil, ils diront deux fois "**c'est**" :

- La première sur **le dévoilement divin** aux yeux de tous les peuples au moment de la délivrance finale, "*voici c'est notre Dieu, espérons en lui et Il nous délivrera*" ;

- et la seconde sur **la période de l'exil** lorsque Dieu se cachait et que les juifs continuèrent à le servir, avec la foi simple qu'Il se trouve avec eux, même à des moments de ténèbres, "*c'est Dieu, nous espérons en lui*" à chaque époque et en toute situation.

Grâce à cela nous mériteron vite "*par sa délivrance, nous serons dans l'allégresse et la joie*",
(גָּמִילָה וְגַדְעָה בִּישׁוּעָתָנוּ)

Amen.

Contactez-nous au
+33782421284

Publié le 23/07/2019

 Inscrivez-vous
au +972552402571

PIN'HAS (en diaspora)
MATOT (en Israël)

www.OVDHM.com - info@ovdhdm.com - Israel 054.841.88.36 - France 01.77.47.66.22



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

A près toutes ces années pérégrination dans le désert, et aux portes de leur entrée en Israël voici comment les tribus de Gad et Réouven s'adresseront à Moché Rabénou : « Ils s'avancèrent vers lui, ils dirent : Des enclos [pour] menu bétail nous construirons pour notre bétail, ici, et »des villes pour nos jeunes enfants. » (Bamidbar 32 ;16)

Rachi nous explique qu'ils avaient plus d'égards pour leur argent que pour leur progéniture, car ils ont parlé de leur bétail avant de parler de leurs enfants. Moché leur a dit : « Vous n'auriez pas dû agir ainsi ! Faites de l'essentiel ce qui est essentiel et de l'accessoire ce qui est accessoire ! Commencez par construire des villes pour vos enfants, et ensuite des enclos pour vos troupeaux ! » (verset 24) (Midrach Tan'houma).

Comment les hommes des tribus de Gad et Réouven ont-ils pu réagir ainsi et faire primer leur moyen de subsistance face leurs responsabilités éducatives ? Cette question est récidiviste à chaque génération. Elle se pose souvent chez les familles ayant l'intention de venir s'installer en Erets Israël.

A l'époque, les tribus de Gad et Réouven, voyant que la manne, nourriture miraculeuse, prenait fin en entrant en Erets Israël , ils conclurent qu'il fallait désormais s'investir plus pour gagner leur vie, et cela au détriment d'autres priorités.

PARACHAT MATOT
QUESTION DE PRIORITÉ

De nos jours, la montée en Erets Israël, est aussi pour certain la fin de la manne tricolore, allocations familiales, sécu, mutuelle...il va falloir s'investir plus dans le travail pour vivre en Israël, quitte à laisser femmes et enfants, et déroger à un bien-être spirituel.

Chacun de nous doit s'interroger : faut-il concentrer plus d'efforts sur la parnassa ou sur l'éducation de nos enfants ? Faut-il faire primer l'avenir professionnel de nos enfants ou leur avenir spirituel ? Faut-il monter en Israël coûte que coûte ?

Le travail tout comme l'étude de la Torah sont deux éléments essentiels de la vie. Ils nous ont été donnés par Dieu pour nous rapprocher de Lui. Leur nécessité et leur interdépendance se retrouvent dans la Michna, la Guémara et jusqu'à la Halakha. La Michna Pirkei Avot (2;2) nous dit : « Raban Gamliel, fils de Rabbi Yéhouda Hanassi dit : « L'étude de la Torah assortie d'un travail est salutaire, car l'effort pour les deux fait oublier la faute. Toute étude de la Torah qui n'est pas assortie d'un travail finit par être annihilée et entraîne la faute. ».

Suite p2



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

La Paracha de Pin'has fait un nouveau décompte des Bné Israel après la terrible épidémie. Ce décompte se fera d'après les familles des différentes tribus. Rachi (26.5) rapporte un célèbre Midrach qui explique pourquoi chaque nom de famille était encadré des deux lettres Hé et Youd qui sont un des noms d'Hachem. Comme par exemple la famille de Réouven qui se faisait appeler dans ce décompte : Haréouvéni. Ces deux lettres des quatre lettres du Nom Divin encadraient chaque nom des familles du Clall Israel pour signifier aux yeux du monde que les femmes juives n'avaient pas fauté avec les Egyptiens. La famille juive a gardé sa pureté malgré les grandes difficultés de l'esclavage.

C'est ce que dit le Roi David dans le Téhilim 122 « Chivté Youd/Hé Edout Lé Israël » c'est à dire que le nom d'Hachem témoigne que les familles n'ont pas fauté.

Pour le dénombrement de la tribu de Yssakhar qui représente ceux qui étudient le Thora, le Or Hahaïm donne une très belle explication. Tout d'abord il note que le nom de Yssakhar se décompose en deux: Yéch:"il y a" et Sakhar: "un salaire". Le Or hahaïm explique alors que le monde entier est le salaire de ceux qui étudient la Thora! Car le monde a été créé pour la Thora: pour les avréhim et les Bné Yéchivots qui l'étudient! Comme le dit la Michna dans Brahot : "à la sortie du Beit Hamidrach on dit: 'Merci Hachem, d'avoir placé mon lot parmi ceux qui sont au Beit Hamidrach (...) je m'efforce (d'étudier la Thora) et reçois un salaire tandis que les autres ne reçoivent pas de récompense!' " Explique le Or Hahaïm que même si dans les faits les travailleurs ont un salaire, il reste uniquement matériel et donc passager! Le vrai salaire par contre c'est celui de la Thora qui fait acquérir une connaissance du Créateur Lui même!! Et cette récompense est acquise pour toujours, même après 120 ans!!

On a entendu une belle parabole à cette explication. C'est comme le jour du mariage, lors de la somptueuse soirée, des centaines d'invités profitent du repas et de la grande joie et les serveurs aussi mangent des plats qui sont offerts. Les seuls de toute la soirée qui profitent à peine des plats

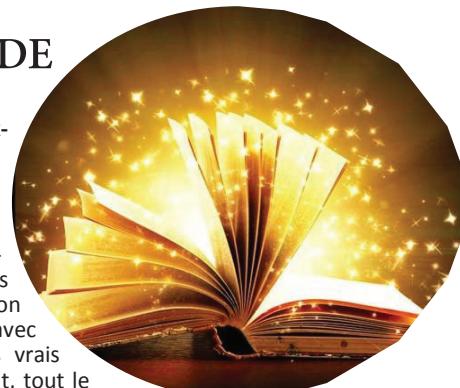
PARACHAT PIN'HAS
LA BÉNÉDICTION DU MONDE

ce sont les jeunes mariés eux-mêmes ! En effet ils sont trop occupés à honorer les invités et n'ont pas le temps de manger ! Quelqu'un d'extérieur à tout ce spectacle dira certainement que les gens qui sont assis à la table d'honneur, à qui on sert les plats et qui mangent avec grand plaisir ce sont eux les vrais héros de la soirée! Mais en fait, tout le monde sait que cette grande assemblée ne tire profit que grâce aux deux jeunes tourtereaux. Et eux, généralement, le jour du mariage, n'ont pas le temps de manger quoi que ce soit!

Le monde fonctionne de la même manière explique le Or HaHaïm. Il ne tourne que grâce à la bénédiction qui est donnée par les Avréhim et les Talmidé Hahamim! C'est eux qui sont au centre de la scène comme le sont les mariés. Et ça, sans que le reste de l'humanité ne le sache!

Le Or HaHaïm ajoute que parmi les familles de la tribu de Yssakhar il y a celle de "Pouvi". C'est une allusion à la bouche -Pé- et les deux dernières lettres du nom sont Vav et Youd qui font partit des lettres du nom d'Hachem. Pour dire que la bouche de celui qui étudie la Thora est sanctifiée par les paroles de THORA! Elle l'est tellement que le nom d'Hachem est associé à sa bouche! Dans le même esprit Rabi Chimon Bar Yo'haï dit dans le Yérouchalmi (Chabbat) que s'il avait été présent lors du Don de la Thora il aurait demandé à Hachem de créer deux bouches! L'une pour parler des paroles profanes et l'autre pour dire des Divré Thora! Avec cette belle explication, on comprend mieux aussi pourquoi la parole des Tsadikim s'accomplit!

Rav David Gold ☎ 00 972.390.943.12





Rabénou Ovadia Barténoura explique : « Si on dit que l'homme doit être constamment plongé dans l'étude de la Torah et que la fatigue ainsi causée lui fera oublier la faute, en quoi le travail est-il nécessaire ? C'est pourquoi il était nécessaire d'ajouter que toute étude de la Torah qui n'est pas accompagnée d'un travail finira par s'annuler. En effet, personne ne peut vivre sans subsistance ; sinon, l'homme en viendrait à voler et oublierait son étude. »

Le Choul'hant Aroukh (Ora'h Haïm 156,1) consigne la loi par cette Michna (Beth Yossef) : « Après la prière du matin puis l'étude au Beth Hamidrach, il faut vaquer aux occupations matérielles du gagne-pain. Car toute étude de la Torah non accompagnée de travail finit par s'effilocher, disparaître et entraîner la faute. Car la pauvreté amènera l'homme à transgresser la Volonté divine. Cependant, on veillera bien à faire de l'étude le centre de sa vie, et de son travail l'occupation secondaire ; de cette façon, l'un comme l'autre réussira. »

Mais qu'en est-il de ceux qui étudient toute la journée sans travailler ? Le Biour Halakha explique que cette règle n'est valable que pour la communauté dans son ensemble, mais qu'à toutes les époques il existe des êtres d'exception qui se livrent entièrement à l'étude de la Torah.

Et dans le Séfer Hamikna il est écrit : « Apparemment, cela ne contredit pas l'enseignement de Rabban Gamliel, expliquer plus haut. En effet, un Talmid 'Hakham qui fait de l'étude de la Torah son métier, qui est animé d'un désir puissant de progresser dans les voies d'Hachem, qui ne s'en détache ni jour ni nuit, et qui met sa confiance en Lui pour qu'il lui procure ses moyens de subsistance, alors Hachem y pourvoira. »

Le Michna Broura (156§1), explique que l'on doit travailler uniquement pour les besoins de sa subsistance. Le 'Hafets Haïm écrit à ce sujet (Chem Olam-hézkat Hatorah §13) que les connaissances de Torah sont minimales à cause du trop grand investissement dans les besoins matériels.

Ai-je besoin d'une 4ème paire de chaussure, d'une 2ème voiture ou encore de partir une 3ème fois en vacances... ? Tout cela coûte le prix de l'étude !

Le Chaâr Hatsiouin (156§1) donne un conseil pour bien mesurer combien il faut travailler et ne pas se prendre au piège du Yétser Hara « d'en vouloir toujours plus » : Essayer d'imaginer combien nous serions prêts à travailler pour nourrir ou vêtir notre prochain.

Le Kerem David explique que lorsque Raban Gamliel affirme que toute étude de la Torah qui n'est pas accompagnée d'un travail finit par être annihilée, il veut nous mettre en garde contre la pensée suivante : « Je vais diviser mes années, une partie pour Dieu et une partie pour le travail. Je commencerai par me consacrer à ma subsistance puis, lorsque j'aurai beaucoup d'argent, je laisserai les affaires et me rendrai au beth-hamidrach pour étudier la Torah. » Hillel se prononce également contre cette conception (Michna 2 ; 4) : « Et ne dis pas : J'étudierai quand j'aurai le temps ; peut-être n'auras-tu pas le temps. » Le travail doit aller de pair avec la Torah, c'est-à-dire que l'homme doit fixer chaque jour un temps pour l'étude de la Torah et un temps pour le travail, et il ne doit pas les dissocier. S'il n'agit pas ainsi, ni l'un ni l'autre ne se maintiendront.

On retrouve cette idée de préséance de la Torah dans l'un des versets le

plus répété (premier paragraphe du Chéma Israël; Devarim 6,7) : « Tu enseigneras [les paroles de la Torah] à tes enfants et tu en parleras en résidant dans ta demeure et en allant en chemin, à ton coucher et à ton lever. ». Le Sifri commente : « Tu en parleras....Tu en feras l'essentiel [de ta vie] et non pas quelque chose de secondaire. » Cette préséance donnée à l'étude de la Torah ne l'est pas seulement par rapport aux occupations matérielles du gagne-pain, mais aussi et d'autant plus par rapport à l'étude d'autres sciences.

Chaque année le soir du séder de Pessa'h, nous chantons tous en famille le célèbre « Dayénou/cela nous aurait suffi ! ». Un des couplets dit « S'il nous avait donné la Torah ; et ne nous avait pas fait entrer en Terre d'Israël, cela nous aurait suffi. ». Le Rav Ovadia Yossef Zatsal, fait joliment remarquer que l'auteur de la Hagada n'a pas dit « S'il nous avait fait entrer en Terre d'Israël et ne nous avait pas donné la Torah, cela nous aurait suffi » Car Erets Israël sans Torah n'est pas mieux qu'un pays quelconque. Le 'Hafets Haïm aussi nous dit, dans le même sens : « Erets Israël sans Torah, que Dieu nous en préserve ! » Cela signifie qu'un Juif peut se maintenir avec la Torah en exil, mais à l'inverse, vivre et vouloir posséder Erets Israël sans la Torah, c'est impossible! C'est pourquoi les Bneï Israël devront d'abord recevoir la Torah afin de pouvoir entrer en Erets Israël.

Un grand message pour chacun d'entre nous, celui qui désire monter en Israël, ou qui y est déjà installé : lorsqu'on parle d'Alya, il s'agit « d'Alya Rou'hantie » (élévation spirituelle), nos motivations pour vivre en Israël devront uniquement répondre à des aspirations de s'élever dans la Torah.

En d'autres termes, la Torah ne nous dit pas qu'il faut négliger la parnassa mais l'important est de faire la juste part des choses. En effet le message transmis par Moché Rabénou dans sa réponse est qu'il est important dans un foyer, de ne pas confondre l'essentiel et l'accessoire. C'est -à-dire que nos enfants et leur réussite spirituelle doivent avoir priorité sur toutes les préoccupations d'ordre matériel.

Ainsi les préoccupations premières d'une personne qui déciderait de s'installer en Israël, est de vérifier avant tout dans quel cadre ils pourront évoluer sainement dans les voies spirituelles. Est-ce qu'il existe un véritable équivalent là où l'on désire s'installer ? Est-ce ingénieux de laisser femmes et enfants seuls pour aller chercher son pain au-delà des frontières, pendant des jours voir des semaines? La vraie question à se poser est combien coûte l'argent que l'on va gagner ?

L'alya, mutation professionnelle, ou tout autre changement de cap ne se feront pas au détriment de nos enfants sous le prétexte de la parnassa. Gardons en tête, que c'est Hachem et Lui seul qui accorde à l'homme sa nourriture, exactement comme à l'époque de la manne, comme nous l'enseigne la Guémara (Beitsa 16) notre parnassa est fixée par le Tout-puissant aux centimes près, de Roch hachana à Roch hachana.

En nous remettant entièrement à Hachem, et ne pas considérer notre parnassa comme le premier de nos soucis, nous garderons l'esprit libre pour nous préoccuper d'abord de notre « bien-être » spirituel et de celui de nos enfants, au présent et à l'avenir.

Rav Mordékhai Bismuth



Une vie saine selon la Halakha

Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita

En raison de son importance vitale, l'eau se trouve à profusion à la surface du globe terrestre, et constitue plus de 70% du corps humain. Elle est primordiale pour le bon fonctionnement de tous les organes, en particulier les reins, responsables, entre autres, de l'élimination des déchets, de la fabrication de l'hormone permettant la formation de l'hémoglobine, de la cortisone, etc. Il faut absolument préserver les reins en buvant beaucoup d'eau, en consommant une nourriture appropriée, une surveillance de la tension artérielle et en s'abstenant de fumer.

De nos jours, avec la multitude des produits alimentaires industrialisés, une quantité considérable de déchets qui n'existaient pas auparavant pénètrent dans notre corps – comme ceux contenus dans le sucre, la margarine, les colorants alimentaires, les conservateurs, les fritures de toutes sortes, etc. C'est grâce aux reins que notre corps peut éliminer tous ces produits toxiques ainsi que les résidus de pesticides se trouvant sur les fruits et les légumes.

L'eau bue en quantité suffisante évite la formation de calculs rénaux. D'après les chercheurs, en buvant beaucoup d'eau, on pourrait même réduire de moitié les risques de cancer de la vessie qui est au quatrième rang chez l'homme. Jadis, on exerçait des métiers qui requéraient de gros efforts physiques qui donnaient soif, mais ce qui n'est plus le cas de nos jours. La majorité des personnes travaillent dans des locaux climatisés et risquent fort de se déshydrater si elles ne boivent pas avant d'en éprouver le besoin. Le Rambam dit : « Il faut boire seulement si on a soif », ce n'est pas valable aujourd'hui (les gens étant en majorité sédentaires). Il est donc important de boire pour préserver ses reins.



L'EAU, UN APPORT ESSENTIEL

Vous connaissez certainement, la vie difficile que mène une personne dont les reins sont atteints et qui est obligée toute sa vie de faire régulièrement des dialyses. (Que D' nous en préserve).

Ainsi, celui qui pèse 60 kilos devra en boire entre 2,1 et 2,5 litres par jour, soit douze verres environ. Bien sûr, en cas d'activité physique intense ou de forte chaleur, il faut augmenter la quantité d'eau. L'eau du corps est éliminée sous forme d'urine et par la transpiration. Un manque d'eau, associé à une forte chaleur et à des efforts physiques intenses, peut entraîner des maux de tête, une déshydratation et un danger de mort immédiat. Pour savoir si on boit suffisamment, on peut mesurer la quantité d'urine éliminée au cours d'une journée : elle doit tourner autour de deux à deux litres et demi.

Boire abondamment empêchera aussi la phlébite ; pour éviter cette inflammation des jambes, il est important de ne pas rester assis trop longtemps les jambes repliées. Il faut se lever et faire un petit tour toutes les une ou deux heures.

Parfois, le manque de boisson peut même provoquer une sécheresse oculaire.

Avertissement aux mères : les nourrissons se déshydratent très vite ! Parfois ils sont entre la nourrice et la grand-mère, la voisine ou la baby-sitter, et perdent leur équilibre hydrique. C'est dangereux ! Par conséquent, vérifiez régulièrement qu'il boive assez et que la couche du bébé est suffisamment humide.

Extrait de l'ouvrage « Une vie saine selon la Halakha »
du Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita
Contact ☎ 00 972.361.87.876



Thierry, qui habite Paris, se rend en Israël pour la Brit-Mila de son petit-fils. A cette occasion, son gendre Yéhouda qui vit également en France lui demande de bien vouloir lui acheter une bouteille de whisky lors de son passage à la boutique duty-free où elle coûte deux fois moins cher qu'ailleurs. Il lui remet pour cet achat la somme de 50 euros. Thierry accepte, achète la bouteille de whisky et la met dans son bagage à main. A son arrivée à l'aéroport de Tel-Aviv, il perçoit une forte odeur d'alcool dans son attaché-case. Il se souvient d'ailleurs avoir fait tomber son attaché-case deux fois déjà, une fois juste après son achat et une deuxième en descendant de l'avion. A son retour en France, Thierry rembourse donc à Yéhouda les 50 euros puisqu'il a cassé la bouteille. Cependant, ce dernier lui réclame la somme de 100 euros, puisqu'à présent la bouteille de whisky lui coûtera 100 euros dans n'importe quelle autre boutique. Tous deux décident de consulter leur Rav pour connaître la halakha sur ce point et savoir ce qu'ils doivent faire.

Réponse: Thierry est un Chalia'h (envoyé)

bénévole, auquel s'applique la loi de Chomer 'Hinam (Choul'hane 'Aroukh 291-2). Dans ce cas, il a été coupable de négligence (291-1) lorsqu'il a fait tomber son attaché-case. Il faut souligner que c'est au moment de l'achat qu'il a accompli son acte de cheli'hout, que la bouteille est devenue la propriété de Yéhouda, et que lui-même est donc devenu Chomer 'hinam.

Par conséquent, Thierry est responsable du dégât, car comme il a fait preuve de négligence, c'est comme s'il avait endommagé volontairement la bouteille de Yéhouda. C'est donc le dine du « mazik » qui s'applique à lui, et il doit rembourser le dommage en fonction du moment auquel il a eu lieu (voir Cha'kh 295,7 et Ketsot Hahochen 291, 1). Aussi, si la bouteille a été cassée au duty-free, il la remboursera à son prix bas (50 euros). Si elle a été cassée dans l'avion en Israël, il devra payer la somme de 100 euros. Puisque dans notre cas, nous avons un doute sur le moment où la bouteille s'est cassée, on devrait avoir recours au dine



de « hamotsi mé'havero 'alav hareaya », (Baba Kama, 46-1), ce qui signifie que le détenteur de l'argent n'est pas tenu de payer la forte somme tant que le demandeur n'apporte pas de preuve qui puisse effacer le doute.

Le **Maaram miRottenbourg** (chap. 935) tranche, à propos d'un cas similaire, que le responsable du dégât devra payer la somme forte car on tient compte également de la « 'Hezkat Hagouf » : on considère que l'objet est resté à son état initial pendant toute la période du doute, c'est-à-dire depuis l'achat au duty-free jusqu'à sa sortie de l'avion, en Israël. Le dommage est donc considéré comme ayant eu lieu en Israël.

Rabbi Akiva Eiger ('Hochen Michpat 291-16) s'étonne de ce

dine, mais n'apporte pas de réponse. Il semblerait que sa question vienne du fait qu'après tout, il y a aussi une « 'hezkat mamone » — une loi qui implique que l'argent soit conservé par son détenteur tant que le doute persiste. La « 'hezkat mamone » remporte sur la « 'hezkat hagouf », aussi Thierry, le détenteur, ne devrait payer que 50 euros. Mais le **Séfer « Moutsal Méech », chap. 26**, répond que la 'hezkat mamone remporte en effet sur la 'hezkat hagouf, mais uniquement quand le doute porte sur l'obligation de payer ou pas, par conséquent sur le fait de garder l'argent ou pas. Or ici, **Thierry est d'accord qu'il doit payer, le doute portant seulement sur la somme à payer**. On fera donc prévaloir la 'hezkat hagouf, qui implique que la bouteille a été cassée à l'arrivée seulement et non au duty-free.

En conclusion, **Thierry doit régler la somme de 100 euros à Yéhouda.**

Rav Aharon Cohen.

Cette rubrique est écrite par l'institut « Din vé Michpat » sous l'égide du Rav Its'hak Belhassan où siègent des Dayanim francophones Conseil et orientation juridique en droit juif, héritage divorce et partage Litiges - Traitement de questions pécuniaires - Rédaction de contrats et testaments Rav Aaron Cohen ☎ 054.85.910.55 ✉ dinvemichpat@gmail.com



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

« Voici l'itinéraire des enfants d'Israël » (Bamidbar 33-1)

La période des grandes vacances est un moment critique de l'année. Nos Sages nous enseignent (Messilat Yécharim chapitre 11) que l'oisiveté est la mère de tous les vices. L'oisiveté entraîne l'ennui (Ketoubot 59b), et l'ennui peut entraîner une personne à commettre des actes qu'elle regrettera plus tard, D. en préserve. Ainsi, il est de notre devoir impératif de surveiller nos enfants qui nous sont si précieux, de vérifier leurs fréquentations et les endroits où ils vont se divertir. Souvenons-nous du verset avec lequel débute la paracha de la semaine: "Voici l'itinéraire des enfants d'Israël sortis du pays d'Egypte selon leurs légions sous la conduite de Moïse et d'Aaron". Les commentateurs interrogent; ne savions-nous donc pas déjà que Moïse et Aaron guidaient le peuple? Nous le savions déjà, et pourtant la Torah insiste: le voyage est réussi quand une autorité compétente en est responsable, si Moïse et Aaron sont les accompagnateurs et surveillent le peuple. Quand un adulte responsable et compétent supervise, c'est la garantie que le voyage sera conforme à la volonté de D., que ce sera une excursion positive et non pas une aventure sauvage. Que D. nous aide à réussir l'éducation de nos enfants.

Le Gaon Rabbi Yossef Machach zatsal, le Rav de Tlemcen au Maroc, relate l'histoire suivante : un Juif anglais fortuné maria ses deux filles à deux hommes riches également. La première entra dans un palais immense, rempli de domestiques à son entière disposition. Elle finit par s'adonner à une vie de luxure comprenant vacances et fêtes. Elle se fit confectionner des habits luxueux de soirée et s'acheta de nombreux bijoux, se rendit au théâtre; de mauvaises rumeurs commencèrent à circuler à son sujet. Son mari fut jaloux et des querelles éclatèrent entre eux. Ils finirent par divorcer et elle retourna tête baissée dans la maison de son père. Elle tomba en dépression et fut la disgrâce de la famille. De son côté, la seconde entra également dans un immense palais rempli de domestiques à sa disposition. Des femmes de chambre rangeaient, des cuisinières préparaient de délicieux repas, des jardiniers embellissaient les jardins, cependant, elle s'entêta à prendre part à toutes ces activités. C'est elle qui rangeait sa chambre, qui cuisinait de ses propres mains, tricotait, brodait et cousait. Son mari en fut étonné:

ATTENTION À L'ENNUI

pourquoi te fatiguer ainsi à travailler alors que tu peux t'asseoir, croiser les bras et jouir des plaisirs d'être riche en profitant des délices de l'oisiveté. Elle lui répondit avec sagesse que l'oisiveté est la mère de tous les vices et le travail fait oublier le péché. Mais ces paroles ne requièrent pas l'approbation de son mari. Un jour, il lui proposa de l'accompagner en voyage à l'étranger. Il lui demanda quel pays elle désirait visiter: les ponts de Paris, les ruines de Rome, les antiquités grecques, les rues d'Istanbul ? A sa grande surprise, elle lui proposa l'Espagne. Ils voyagèrent en Espagne et visitèrent Madrid. Elle déclara à son mari: "Je voudrais assister à une corrida". Ils prirent place dans un stade dans lequel un énorme taureau noir enragé fit son entrée en furie. Le toréador, armé d'une lance, agita devant lui un mouchoir rouge, et le combat commença. La femme s'étonna et dit à son mari: "Dans l'antiquité romaine, des gladiateurs combattaient dans le cirque contre des bêtes féroces. Ici, en revanche, ils combattent contre d'innocents taureaux", "D'innocents taureaux?!" gloussa son mari. "Tu as devant toi un taureau sauvage, une véritable machine à tuer. Sans l'agilité et les combines du toréador, il se ferait littéralement déchiqueter". Elle reprit de façon innocente : "Les taureaux sont des animaux dociles, ils portent le joug, les enfants peuvent jouer sur eux et ils ne font aucun mal à personne !" Et son mari, heureux de lui faire part de sa science : "Ces taureaux sont domestiqués depuis leur naissance. Ils sont entraînés à porter le joug, avec docilité et soumission. Alors que les taureaux de corrida n'ont jamais porté le joug. Par conséquent, si on les énerve, même un tant soi peu, ils se mettent en furie et sont capables de tuer". "Vraiment?!" déclara-t-elle abasourdie. "S'il en est ainsi, pourquoi ne veux-tu pas comprendre que les êtres humains sont pareils... s'ils apprennent à porter le joug, à travailler, ils seront domestiqués. Mais s'ils sont oisifs, ils deviendront fous".

Rav Moché Bénichou





Un amour sans condition

Rav Aaron Boukobza - Coach de vie

LA DEUXIÈME CLÉ EST L'ÉCOUTE.

TROISIÈME PARTIE



Pourquoi est-il si important d'écouter ?

Une écoute active crée des bons sentiments chez l'autre, puis chez nous-mêmes étant donné qu'on lui apporte de la satisfaction. Elle démontre aussi notre considération. C'est la mitsva de « tu aimeras ton prochain comme toi-même. » par excellence.

Comment montrer à notre conjoint qu'on est à l'écoute ?

Par des gestes, des regards, des expressions de visage. Réagissez à ce qu'il dit. Inquiétez-vous lorsqu'il parle d'un problème, souriez lorsqu'il parle positivement des enfants ou de quelqu'un d'autre. Vivez cette conversation ! Soyez curieux, demandez des détails, posez des questions. Ne lisez pas dans les pensées de votre conjoint pendant les conversations. Ne lui dites pas lorsqu'il parle « ouais, ouais je sais ce que tu vas dire, et/mais... »

Posez également des questions ouvertes pour qu'il puisse s'ouvrir et dire tout ce qu'il pense sur le sujet, ça lui montre que vous êtes intéressé.

Il est bien de réutiliser les mots de votre conjoint pour lui montrer que vous l'écoutez bien, chaque individu est attaché aux mots qu'il utilise. Ne faites pas ça bêtement en disant « Alors tu as bien dit que... », faites cela de façon naturelle. Exemple : l'un dit : « Tu te rends compte de ce qu'elle m'a fait ! Elle m'a vraiment blessé avec son comportement ! » Répondez « Tu m'étonnes que son comportement te blesse ce qu'elle t'a fait est affreux, j'aurais réagi pareil, je crois /je te comprends tout à fait. ».

Décider avant la conversation d'être curieux. Si vous décidez d'agir en curieux, vous constaterez que votre niveau de curiosité augmente radicalement. Vous pouvez tout aussi bien décider d'être empathique, doux ou gentil, dans tous cas, le fait de décider à l'avance quelle personne on veut être, agrandit énormément les possibilités d'y arriver.

Eviter les endroits ou trop de choses bougent permet aussi une meilleure écoute, car cela diminue les occasions de vous déconcentrer. Mettez-vous sur le côté au restaurant dans un endroit discret !

Rav Boukobza ☎ 054.840.79.77
✉ aaronboukobza@gmail.com



Retrouvez-nous sur www.OVDHM.com

Ne pas transporter ce feuillet dans le domaine public le Chabat - Ne pas lire ce feuillet pendant la tefila et la lecture de la torah
VEILLEZ A DEPOSER CE FEUILLET DANS UN ENDROIT COMPATIBLE AVEC SA KEDOUCHA



Réponses aux questions

Rav Avraham Bismuth

Y-a-t-il certaines précautions à adopter pendant la période des trois semaines de Ben Hametsarim (du 17 tamouz jusqu'à 9 av) ?

Des précautions sont à prendre pendant cette période :

On ne se promènera pas seul à partir de la quatrième heure jusqu'à la fin de la neuvième de la journée (nous parlons ici d'heures zmaniot ,en Israël cela correspond, environ, entre 10h00 et 17h00), car durant ces heures domine un Chéde [démon]. De même on fera attention à ne pas marcher entre le soleil et l'ombre.

Les parents feront attention à ne pas corriger leurs enfants (s'il est nécessaire) pendant ces heures. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.127)

Est-ce une bonne coutume de réciter Tikoune 'Hatsot à la moitié de la journée ('Hatsot Hayom) pendant ces trois semaines ?

Oui, le Ari zal (Cha'ar Hakavanot) rapporte que les hommes pieux avaient l'habitude de réciter le Tikoune 'Hatsot même au milieu de la journée pendant les trois semaines. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.128)



Peut-on réciter la bénédiction de Chéé'hiyanou pendant les trois semaines ?

Etant donné que du 17 Tamouz au 9 Av est une période de tristesse et de réprimande pour le peuple juif, on ne récitera pas la bénédiction de Chéé'hiyanou. De ce fait, on ne mangera pas de nouveaux fruits et ne portera pas de nouveaux habits puisqu'ils nécessitent cette bénédiction.

A priori il serait permis de réciter la bénédiction de Chéé'hiyanou pendant les Chabat qui tombent dans cette période, cependant certains ont l'habitude de s'en abstenir. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p. 129)

Peut-on se marier pendant les trois semaines ?

Les Achkénazim ont la coutume de ne pas se marier depuis le 17 Tamouz jusqu'au 9 Av. Les Sépharadim de Jérusalem permettent de se marier jusqu'à Roch 'Hodech Av. Cependant on a l'habitude d'éviter de se marier depuis le 17 Tamouz car ces jours ne sont pas un bon signe pour le peuple d'Israël. À partir de Roch 'Hodech Av (inclus) il sera strictement interdit de se marier. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.140)

Et pour les fiançailles ?

Cela est permis même le jour de Roch 'Hodech Av et plus encore le jour de 9 Av que ce soit le jour ou la nuit de peur qu'un deuxième le devance. (Rambam Hilkhot Ichout Chap.10 lois 14)

Dans quel cas peut-on écouter de la musique pendant les trois semaines ?

Bien qu'il y existe une permission d'écouter de la musique (Cachère évidemment) tout au long de l'année, on s'en abstiendra d'en écouter pendant les trois semaines. Cependant il sera permis d'en écouter en l'honneur d'une Séoudat Mitsva comme une Brit Mila, un Ché'a Brakhot ou encore en l'honneur d'une clôture d'un traité du Talmud. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.151)

Un professeur de musique peut-il continuer à enseigner pendant les trois semaines ?

Si le fait de ne pas enseigner pendant ces trois va lui engendrer une perte d'argent, il pourra continuer à enseigner jusqu'à la semaine où à lieu Tich'a BéAv. Si cela est possible, il sera tout de même préférable qu'il s'arrête depuis Roch 'Hodech Av. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p. 157 Or'hot Haïm lois du 9 Av paragraphe 14)



À partir de quand est-il interdit de se couper les cheveux et de se raser la barbe?

Les Achkénazim vont selon l'avis du Rama de ne pas se couper les cheveux et de ne pas se raser la barbe depuis le 17 Tamouz jusqu'au 9 Av. Les Sépharadim suivent l'avis du Choul'hane 'Aroukh qui permet de se couper et de se raser jusqu'à la semaine où à lieu Tich'a BéAv. (Choul'hane 'Aroukh et Rama Simane 551 paragraphe 4)

Participez et posez vos questions au Rav Avraham Bismuth
par mail ✉ ab0583250224@gmail.com

Vous appréciez «La Daf de Chabat» et désirez faire partie des abonnés ou participer à son édition, veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

חובן דעת Numero 379

Chéma 9h00/10h06
Chkia : 21h36

פינחס

Résumé

Le petit-fils d'Aaron, Pinhas est récompensé de son zèle : Dieu lui accorde une alliance de paix et le sacerdoce pour lui et sa postérité.

Un recensement du peuple aboutit au compte de 601 730 hommes âgés de vingt à soixante ans. Moïse apprend de Dieu que la terre doit être distribuée au sort. Cependant les filles de Tselofhad demandent à Moïse de recevoir la part revenant à leur père, décédé sans laisser de fils.

Dieu fait droit à cette demande et l'intègre aux lois que la Torah édicte en matière d'héritage.

Dieu annonce à Moïse qu'il va rejoindre ses pères. Selon les ordres reçus, Moïse prend Josué, le met en présence de toute la communauté, lui impose les mains et lui donne ses instructions.

La paracha se termine par la liste détaillée des offrandes quotidiennes et des offrandes additionnelles du Chabbat, de Roch-Hodech et des fêtes.

יב לבן אמר הנני נתנו לו את-בריתך שלום:

« Je lui accorde une alliance de paix » (Bamidbar, 25, 12)

Pinhas tue le prince de la tribu de Chimon, Zimri ben Salou. La récompense attribuée par Hachem est une alliance de paix.

Pourquoi une telle récompense ? Le livre Minhat Béloula nous en explique la raison :

Deux tribus étaient toujours main dans la main : celle de Chimon et celle de Lévy. Yaakov Avinou, leur père, les a même bénies ensemble. Ils ont vendu Yossef ensemble et ont tué les habitants de Chkhem d'un commun accord. Puis, Pinhas, de la tribu de Lévy, tue l'un des princes de la tribu de Chimon. Or, il est évident qu'un tel acte aurait pu provoquer la discorde entre ces deux tribus ! C'est la raison pour laquelle Hachem a promis la paix entre les deux tribus après cet acte de Pinhas !

Hachem demande à Moché Rabbénou de transmettre la direction du peuple d'Israël à Yéhochoua. En général, tout père désire que son fils réussisse dans la vie, même s'il réussit encore mieux que lui, notamment au niveau de son couple et de son travail. Un père n'est pas jaloux de ses enfants. Bien au contraire, il en est fier.

D'ailleurs, la Guémara (Sanhedrin 105b) nous cite au nom de Rav Yossi : « Un homme est jaloux de tout, sauf de son fils et de son élève ».

Ainsi, Moché Rabbénou pensait que ses enfants étaient tout à fait aptes pour être les dirigeants du peuple d'Israël, et il aurait même pu leur faciliter les choses dans ce sens. Toutefois, il choisit de remettre cette responsabilité entre les mains de Yéhochoua, comme le lui demanda Hachem. De cet événement, nous constatons que la Torah est d'origine divine ! En effet, si la Torah avait été écrite par Moché, il aurait naturellement donné la priorité à ses enfants pour diriger le peuple juif ! Le fait qu'il ait donné les pleins pouvoirs à Yéhochoua est une preuve éclatante de sa soumission à Hachem, et donc du caractère divin de la Torah... Au cours de l'histoire du peuple juif, de nombreuses personnes se sont distinguées par leur courage en tuant pour rétablir l'honneur d'Hachem. Dans ce cas, pour quelle raison Pin'has a-t-il été le seul à avoir reçu une récompense pour son geste ?

Afin de comprendre, voici une histoire : Chimon désirait acheter un beau vase pour décorer sa maison, mais il était très pauvre. Il économisa de l'argent durant de longs mois, et un beau jour, il put enfin réunir la somme dont il avait besoin.

Il se rendit donc au magasin, mais une fois arrivé, le vendeur lui annonça qu'il n'avait plus le vase qu'il souhaitait... En revanche, il possédait un



Minha	19:45	מנחה
Arvit	20:00	ערבות
Chahrit	7:00 - 9:00 - 9:50	שחרית
Minha	20:30	מנחה
Arvit	22:35	ערבית

Semaine - חול	
Chahrit	7:00 - 8:00
Chahrit (Dim)	9:00
Minha-Arvit	20:00
Arvit Yechiva (hors Mardi)	21:15
Arvit	22:25

רפואה שלמה לדניאל בן רחל ולרפהל נתן עובדיה בן שרה

Déviation

Lorsque la Torah introduit la fin des sacrifices, elle dit : "Pinhas, fils d'Elazar, fils d'Aharon le Cohen." Pourquoi la Torah se donne-t-elle la peine de spécifier qui était le grand-père de Pinhas ?

להשוב

Les moqueries, les ragots et les calomnies peuvent réduire à néant les mérites les plus grands.

הලכה

Question: Jusqu'à quelle heure peut-on prier l'office de Minha ?

Réponse: Afin de répondre, nous allons faire mention de la notion de « Chékiatt HaHama » (le coucher du soleil) qui apparaît dans les calendriers en tout endroit (sous le terme « Chkia »). Il est enseigné dans la Guémara, traité Bérakhott (29b) :

Rabbi Yohanan dit : Il est une Mitsva de prier avec les derniers rayons du soleil.

Cela signifie que selon Rabbi Yohanan, il est très bon de prier l'office de Minha en même temps que le coucher du soleil.

Mais la Guémara rapporte qu'en Erets Israël, on critiquait celui qui prie à un moment trop proche du coucher du soleil, car il pourrait se produire un événement majeur empêchant la personne de prier, et qui lui causerait de perdre totalement l'office.

Il ressort donc des propos de la Guémara qu'il faut avancer le moment de l'office de Minha largement avant le coucher du soleil, et ne pas attendre juste avant le coucher du soleil pour prier.

Ceci est pourtant en opposition à l'usage répandu dans de nombreuses synagogues où l'on prie l'office de Minha juste avant le coucher du soleil véritablement, et l'on enchaîne ensuite avec l'office de Arvit. C'est également l'usage de nombreuses femmes

vase très ancien qu'il pouvait lui vendre à moitié prix. Chimon réfléchit puis accepta son offre. Très fier, il déposa ce vase chez lui.

Toutefois, son voisin, qui était très riche, était aussi jaloux. Il dit à Chimon : « Ce vase est digne d'un roi, offre-le lui et il en sera très heureux ! »

Sans hésiter, Chimon se rendit au palais du roi et lui fit don de son vase. Le roi, agréablement surpris par ce geste, remit alors à Chimon des centaines de pièces d'or devant son voisin médusé... Ce dernier décida alors de vendre tous ses biens pour obtenir un diamant qu'il irait offrir au roi.

Le jour venu, le roi fut également très satisfait de ce précieux cadeau. Ne sachant pas quoi offrir à cette personne qui, apparemment, ne manquait de rien pour faire un tel présent, le roi décida de le remercier en lui offrant... le vase de Chimon ! De la même manière, Pin'has mérita une récompense car son geste était totalement pur et complètement désintéressé, comme l'était celui de Chimon dans notre histoire. Rav Mordékhai STEBOUN - © Torah-Box

Réponse de la Devinette

Rachi explique que les chevatim voulaient critiquer Pinhas pour avoir tué un Nassi et parce que son père était marié à la fille de Yitro, qui autrefois pratiquait la avoda zara. Hachem voulut s'assurer que les Bné Israël sachent que Pinhas avait agi correctement et avec noblesse. Pour cette raison, le passouk décline son ascendance, expliquant ainsi qu'il descend directement d'Aharon.



Un homme croulait sous les dettes. Il avait toutefois un bon ami qui, à chaque fois que l'un de ses créanciers venait réclamer son dû, intervenait en sa faveur afin de faire reculer l'échéance, parvenant ainsi à la repousser de mois en mois. Il avait un autre ami qui, voyant les créanciers presser notre homme et constatant que celui-ci était dépourvu du premier sou pour les rembourser, fit valoir auprès d'eux qu'un paiement partiel valait toujours mieux que de ne rien recevoir du tout. Il négocia un compromis par lequel ils consentaient à se contenter d'un remboursement à hauteur de vingt pour cent, régla lui-même la dette et déchira les actes d'emprunt. Se voyant libéré de l'ensemble de ses dettes, notre homme le remercia du fond du cœur et le bénit de toutes les bénédictions contenues dans la Torah. Le fils du débiteur, qui se tenait à ses cotés, lui demanda pourquoi il n'avait pas remercié avec la même chaleur son autre ami. Il lui répondit : « C'est que, vois-tu, le premier est certes parvenu à repousser l'échéance de ma dette, mais une dette reste une dette. Le second en revanche, m'a entièrement libéré de ma dette et a déchiré tous les actes d'emprunt. »

De la même manière, après la faute du veau d'or, l'attribut de stricte justice chercha à faire payer Israël. Moché vint et la repoussa, comme il est écrit : « Et l'Éternel revint sur le mal qu'il avait dit vouloir faire à son peuple », c'est-à-dire qu'il empêcha le paiement de la dette, mais ne parvint cependant pas à l'annuler entièrement, comme il est écrit (Chémot 32, 34) : « Et au jour où je me souviendrai, je vous ferai payer votre faute » signifiant que la dette ne fut que repoussée à plus tard. Aussi le paiement fut-il à nouveau réclamé lors de la faute des explorateurs, ainsi qu'il est écrit : « Et cependant, je fais le serment [...] que ces hommes ne verront pas la terre... » Pin'has en revanche annula la dette dans son entité, c'est pourquoi il est dit : « Je lui donne mon alliance de paix » (Ohel Yaacov).

Pniné haTorah



Un jour, un élève qui était atteint d'une maladie mortelle se présenta devant le Hafets Haïm afin d'obtenir sa bénédiction. Les médecins avaient dit au jeune homme et à sa famille qu'ils ne connaissaient nul remède à son mal, et de jour en jour, les espoirs s'amenuisaient. Le Hafets Haïm écouta attentivement son élève, puis lui dit qu'il lui donnerait un conseil, à condition toutefois qu'il n'en souffle mot à personne. Le jeune homme accepta immédiatement.

vertueuses, qui prient l'office de Minha juste avant le coucher du soleil. Même notre maître le ARI zal avait toujours l'usage de prier juste avant le coucher le soleil, et ensuite il priait l'office de Arvit.

L'usage de notre maître le ARI zal est donc lui aussi en contradiction avec les propos de la Guémara.

Le Gaon Rabbénou Yossef HAÏM z.ts.l écrit dans son livre Ben Ich Haï (Ki Tissa) que si notre maître le ARI zal ne se montrait pas vigilant vis-à-vis des propos des sages d'Erets Israël cités dans la Guémara, c'est parce qu'ils n'ont seulement dit qu'il fallait veiller à ne pas prier à un moment proche du coucher du soleil par crainte de perdre l'office de Minha. Mais notre saint maître le ARI zal avait un Minyan personnel chez lui, qui priait avec lui chaque jour en permanence, et puisqu'ils attendaient ce moment précis, il n'y avait donc pas de crainte qu'ils négligent et qu'ils ne prient pas.

Selon cela, il est donc interdit - selon l'avis du Gaon auteur du Ben Ich Haï - de prier Minha à un moment proche du coucher du soleil. Il faut prier à un moment plus tôt. Seul notre maître le ARI zal - qui possédait un Minyan personnel à cet effet - était autorisé à prier Minha à un moment proche du coucher du soleil.

Cependant, dans son livre Halichott Olam (vol.1 page 248), Rav Ovadia YOSSEF émet une remarque sur les propos du Ben Ich Haï, car les propos de la Guémara ne font pas de différence entre les différents types de personnes, et selon la Guémara, il serait interdit à quiconque et dans n'importe quelle situation de prier Minha à un moment proche du coucher du soleil.

MARAN explique dans le Beit Yossef (chap.232) au nom de l'auteur du Hagahott Maïmoni que lorsque la Guémara cite la critique des sages d'Erets Israël envers celui qui prie avec le coucher du soleil, il s'agit en fait de quelqu'un qui tarde l'office de Minha jusqu'au moment précis du coucher du soleil. Mais quelqu'un qui prie avant le coucher du soleil, ne serait-ce que quelques minutes avant, n'est absolument pas visé par cette critique.

Rav Ovadia Yossef prouve que même notre maître le ARI zal ne priait qu'à un moment proche du coucher du soleil, avant le coucher du soleil, et non en même temps que le coucher du soleil, puisque nous savons que notre maître le ARI zal priait Minha avec les Téfilin (les Téfilin de « Chimoucha Rabba »). Or, il veillait particulièrement à retirer les Téfilin avant le coucher du soleil.

Le Hafets Haïm lui conseilla de demander la bénédiction d'un certain sage qui vivait dans une petite ville. C'est-ce que fit le jeune homme et après quelques temps, son état s'améliora de manière miraculeuse, jusqu'à ce qu'il guérisse entièrement. Il poursuivit ses études à la yéchiva, puis il quitta Radin, se maria, et fonda une famille. Il tint fidèlement sa promesse et se garda de raconter à quiconque le secret de son rétablissement.

Une vingtaine d'années plus tard, la belle-sœur de cet élève fut atteinte d'une maladie mystérieuse. Il s'avéra rapidement qu'il s'agissait de la maladie dont il avait lui-même souffert bien des années auparavant. Son épouse se souvint qu'il lui avait raconté avoir souffert autrefois d'une étrange maladie. Elle essaya de le faire parler, mais il refusa constamment de lui révéler comment il était parvenu à guérir. Mais au bout de longues journées d'insistance, elle finit par vaincre son opposition. L'homme raisonna qu'après tant d'années pendant lesquelles il avait tenu la parole donnée au Hafets Haïm, il lui était maintenant permis de dévoiler son secret. Il raconta donc à sa femme ce qui lui était arrivé, comment il s'était présenté devant son Rav, et comment il lui avait conseillé de se rendre auprès de tel sage dans une petite ville éloignée de Radin.

Les deux femmes retrouvèrent l'espoir, mais peu de temps après, lui-même commença à se sentir mal et plein d'anxiété, il annonça à son épouse qu'il devait se rendre immédiatement chez le Hafets Haïm. Il entreprit le long voyage jusqu'à Radin pour rencontrer à nouveau le Hafets Haïm, qui était maintenant vieux et faible. Le maître se souvint de son entretien avec le jeune homme et écouta en silence le récit des derniers événements. Puis il soupira d'une voix faible : « Si seulement je pouvais t'aider... Quand tu es tombé malade la première fois, j'étais jeune et j'ai jeûné quarante jours pour mon élève. J'ai juste employé un subterfuge pour lui faire croire que sa guérison était le résultat de la bénédiction d'un autre... Mais maintenant que mes forces m'ont abandonné, je serais incapable de faire de même ! »

Pniné haTorah

שלום בית

Reconnaitre la vérité

Beaucoup se plaignent que leur conjoint ne reconnaît pas ses erreurs, même s'il a avoué s'être trompé. Et cela parce qu'au bout d'une longue discussion, il aura ajouté aussitôt : « Bon d'accord, tu as raison ! Mais hier, c'est moi qui avais raison, et tu n'as pas mieux agi que moi ! » Ce genre de réactions donne le sentiment qu'il est réellement impossible de discuter avec cette personne ! Aussi est-il fort recommandé à celui qui s'aperçoit du bien-fondé des arguments de son partenaire de reconnaître ses torts, sans exploiter cette opportunité pour exprimer ses propres revendications. Sinon qu'il ne s'étonne pas de la rareté de leurs échanges...

Itshak et Choulamit sont mariés depuis plusieurs décennies, mais n'ont cependant jamais trouvé un langage commun. Parmi ses nombreux griefs, Itshak se plaint que son épouse ne lui dise jamais qu'il a raison. Choulamit me répond alors que c'est exact.

- Comment expliquez-vous votre attitude ? lui demandai-je.
- À chaque fois que je justifie sa conduite ou son opinion, il en profite pour me dire : « Tu vois ! Tu considères toi-même que j'ai raison. Eh bien, tout comme j'ai raison cette fois-ci, tel était le cas dans notre querelle d'hier, de même lors de notre différend, il y a six mois... »

Quiconque désire sincèrement encourager son conjoint à reconnaître la vérité a tout intérêt à lui montrer qu'il lui est reconnaissant lorsqu'il le fait, au lieu d'en « rajouter une couche ». Cela instaurera un climat de confiance très bénéfique pour les deux époux.

Il est donc certain que si le ARI zal priaient Minha à une heure tardive, il s'agit en fait d'un moment proche du coucher du soleil et non au moment précis du coucher du soleil. Selon cela, lorsque la Guémara affirme qu'il ne faut pas prier Minha à une heure tardive, il s'agit de l'heure précise du coucher du soleil.

L'usage répandu dans les synagogues, ainsi que l'usage de notre maître le ARI zal, de prier Minha à une heure tardive, correspond à un moment proche du coucher du soleil, même de quelques minutes, et il n'y a donc pas la moindre crainte sur ce point.

Par conséquent, sur le plan pratique, il est permis de prier Minha à un moment proche du coucher du soleil, avant le coucher du soleil, comme tel est l'usage dans de nombreuses synagogues, et comme tel est l'usage de femmes vertueuses.

Mais il ne faut pas repousser l'office de Minha au-delà du coucher du soleil, par crainte de perdre totalement la prière.

Si à postérieur (Bédiavad) quelqu'un a malgré tout dépassé le coucher du soleil sans avoir prié Minha, il peut encore le faire jusqu'au moment de la sortie des étoiles (« Tsett Ha-Kohavim »).

Halakhayomit.co.il

Halakha Yomit en Video

Disponible dans l'application Ajj (ios et android), sur youtube ou sur Whatsapp

14/07/2019 : Birkat Hamazon par Rabbi David Houri

16/07/2019 : Bénédiction sur un bouillon de légumes par Rabbi Nethanel Madar

17/07/2019 : Bénédiction sur un bouillon avec des légumes et de la viande par Rabbi Nethanel Madar

18/07/2019 : Faire un long voyage vendredi par Rabbi Elazar Madar

19/07/2019 Motsi sans manger assez de pain pour faire Birkat, fait on Al Hamikhia sur les pâtes ? par Rabbi Nethanel Madar

21/07/2019 Fait on jeuner un enfant ? Birkat Cohanim a Minha le jour d'un jeûne par Rabbi Elazar Madar

22/07/2019 Ne pas faire la bénédiction des Chehekheyenou pendant la période de ben hametsarim par Rabbi Elazar Madar

23/07/2019 Coutumes entre le 17 Tamouz et le 9 av par Rabbi Nethanel Madar

24/07/2019 Tikoun hatsot, Birkat halevana, se couper les ongles pendant les 3 semaines par Rabbi Nethanel Madar

25/07/2019 Ne pas manger de viandes à partir de Rosh Hodesh Av par Rabbi Nethanel Madar

On ne l'y reprendra plus...

Dans les foyers où les remarques sont prohibées, un calme relatif peut s'installer mais il ne créera pas un lien positif entre les époux. Leur silence est plutôt une renonciation qu'un signe de bonne santé de leurs relations. On connaît la tendance générale à être plus critique envers ses proches qu'à l'égard d'étrangers. Ainsi un père réprimandera davantage ses enfants que ceux des voisins, parce que leurs agissements lui tiennent plus à cœur. Voilà pourquoi il faut bien s'assurer, lorsque notre conjoint cesse de formuler des critiques, que cela ne provient pas plutôt d'un certain détachement, d'une forme de découragement qui va progressivement l'éloigner de nous.

Ce mécanisme de désaffection apparaît parfois après que le conjoint critiqué a réagi avec violence, et ce de façon répétée. L'autre finit par se replier sur lui-même et se persuade peu à peu qu'il n'a aucune chance de pouvoir améliorer son partenaire. Il se met à réfléchir scrupuleusement à chacune de ses paroles, de crainte qu'elle ne soit interprétée comme une critique. Avec le temps, il a le sentiment qu'il n'a pas d'associé avec lequel bâtir une relation saine. Sa volonté de progresser avec lui s'émousse, et avec elle la critique, qui n'est jamais perçue comme constructive. Il s'investit de plus en plus dans ses domaines de prédilection (travail, hobby...) dans lesquels il se sent à son aise et où il mène des relations sociales agréables et dénuées de tension. En réalité, cette situation fait état d'un désintérêt par rapport à son conjoint et d'une désagrégation de leur relation. Voilà pourquoi celui qui est satisfait de l'*« amélioration »* de son époux(se) qui ne dit plus rien a tout intérêt à s'interroger sur les réels motifs de ce changement...

Habayit Hayéhoudi



Les parents : un exemple pour les enfants

Pour débuter cette nouvelle étude, je souhaiterais tout d'abord rappeler le principe que nous avons énoncé précédemment. Nous avions expliqué que l'être humain est le produit de deux processus parallèles et complémentaires qui se réalisent tout le temps que dure son éducation : la Tsmiha, c'est-à-dire sa croissance naturelle, en fonction de ses propres inclinations, et le Binyan, ou la construction littéralement, à savoir ce que ses parents lui auront apporté afin de l'aider à bâtir sa personnalité. Or les parents doivent doser intelligemment leur apport dans l'éducation de l'enfant. En effet, ceux qui cherchent à modeler leur enfant selon leurs critères et ce, de manière rigide, sans laisser l'espace nécessaire à l'enfant pour s'exprimer, produiront une sorte de robot dénué de personnalité. A l'inverse, un excès de Tsmi'ha dans l'éducation c'est-à-dire le fait de laisser l'enfant exprimer ses tendances naturelles de manière démesurée, risque de créer un être sauvage, qui n'agit qu'en fonction de ses envies sans tenir compte de qui que ce soit.

La réflexion que je voudrais entamer avec vous sur ces bases concerne la manière dont on va pouvoir mettre en pratique ces principes. Et la première notion sur laquelle nous devrons réfléchir est sans doute celle de l'exemple personnel. Je sais bien que ce sujet est assez délicat ; car si pour les générations précédentes, l'idée que les parents devaient montrer l'exemple d'un bon comportement à leurs enfants semblait évidente, aujourd'hui, elle semble relativement incongrue pour bien des parents.

J'avoue que j'ai été déconcerté il y a quelques années, lorsque je m'adressais à un père d'une trentaine d'années au sujet de l'éducation de ses enfants. Je tentais de lui expliquer ce qui pour moi relevait de l'évidence, à savoir qu'il devait être présent pour ses enfants et leur montrer l'exemple de ce qu'est un père, que ce soit au niveau de son comportement comme de l'accomplissement des Mitsvot. Il ne suffisait pas d'offrir des cadeaux et d'être un bon copain. Quelle ne fut pas ma surprise en réalisant au fil de la conversation que ce père ne se sentait nullement concerné par l'éducation de ses propres enfants ! Les notions d'exemple personnel, de présence affective, d'écoute et de respect lui semblaient tout à fait étrangères.

On ne peut pas inscrire son enfant en école juive et espérer que le travail se fera seul sans que l'on n'intervienne soi-même. L'enfant doit absolument sentir que ses parents s'intéressent à lui et qu'ils s'investissent dans son éducation. Pire, lorsque cet enfant revient de l'école et raconte à ses parents les nouvelles notions qu'il a apprises en cours de Kodech, certains d'entre eux rétorquent : « Très bien, c'est intéressant. Mais ici à la maison, nous sommes traditionalistes et c'est suffisant ».

« Traditionaliste », voilà un terme bien vague dans lequel on englobe absolument n'importe quelle pratique. Juste histoire de dire qu'en matière de religion, on ne veut pas se donner trop de mal... Mais avez-vous réfléchi à la manière dont l'enfant va percevoir notre attitude incohérente ? Pourquoi donc l'avoir envoyé dans une école juive si ce n'est pour avancer dans notre judaïsme ? Est-ce seulement pour avoir la conscience tranquille... ?

Pour revenir à ce père, dont l'attitude correspondait à ce que nous venons de décrire, nous dirons pour résumer qu'en réalité, il affichait un profond dédain de ses responsabilités en tant que parent. Il avait été prêt à mettre au monde des enfants, mais pas à s'investir dans leur éducation. Vous comprenez la gravité d'une telle attitude. Car le parent, qu'il le veuille ou non, reste en définitive un modèle pour ses enfants. Quel que soit son comportement, bon ou mauvais, celui-ci inspirera ses enfants. Or celui qui refuse d'endosser cette responsabilité sera justement un mauvais modèle, celui d'une personne irresponsable qui ne se préoccupe pas de son entourage. Vous imaginez aisément les conséquences désastreuses d'une telle attitude pour l'avenir des enfants...

Le fil conducteur de notre démarche éducative doit donc être un souci d'inculquer à nos enfants les valeurs essentielles à travers l'exemple que nous leur donnons au quotidien.

Education des Enfants : Mitsva en Or

AUTOUR DE LA TABLE DU SHABBAT N°188 PINHAS

Pourquoi les gros billets verts ne tombent pas du Ciel?

On se souvient encore de Bilâm et de sa haine farouche contre le Clall Israël. Seulement on a vu dans la Paracha précédente qu'Hachem protège son peuple envers et contre tout et qu'en final les malédictions se sont transformées en VÉRITABLES bénédictions! Mais la méchanceté d'un homme n'a pas de limite et le mécréant ne lâchera pas prise! Il donnera conseil au Roi de Moav de prostituer les filles de son pays auprès du campement juif. Bilam le sait: le D.ieu d'Israël abhorre les rapports hors mariage et qui plus est, lorsqu'il s'agit des filles des nations! (Comme mes lecteurs le savent bien, la descendance d'une telle union s'écartera obligatoirement de la loi du Sinaï car les enfants prendront le statut religieux de leur mère et pas de leur père!). De plus, Bilam avait indiqué aux filles de Moav qu'au moment du feu de l'action, la fille sorte de dessous sa couche une magnifique statuette d'or ou d'argent du culte idolâtre (Baal-Péor) en demandant à notre jeune hébreu "tout juste" de se prosterner avant de passer à l'acte. L'effet du traquenard ne se fera pas attendre, une terrible épidémie s'abattra dans le campement juif et on dénombrera 24.000 morts! Au pire de l'hécatombe un des chefs de la tribu de Chimon: Zimri Ben Salou, s'approchera de Moché et lui demandera avec beaucoup d'arrogance si cette fille de Moav (en fait une princesse orientale...) lui était permise ou non? Comme la réponse était négative, il lui dit: "Alors pourquoi Toi: Moché; **tu t'es marié avec la fille du prêtre de Midian?!**" L'affront était grand et suite à cela Zimri prendra cette fille et s'isolera avec elle dans sa tente aux yeux et su de tous! La situation est dramatique car l'épidémie fait un ravage et la communauté n'a pas de réponse à l'affront de Zimri! En effet, toute punition n'est donnée que s'il y a transgression de la loi, or le Clall Isreal ne se rappelle pas de la loi! C'est uniquement Pinhas qui s'en souvient, il prend sa lance et transperce les deux fauteurs! Le Midrash rapporte la série des 10 miracles qui se dérouleront et ensuite, l'épidémie s'arrêtera! Après cette action d'éclat Hachem intronisera Pinhas comme Cohen/prêtre, de plus, D.ieu lui donnera une alliance de paix. Les Sages- de mémoire bénie- expliquent qu'il s'agit du rallongement des jours de sa vie ! Et effectivement Pinhas lors de son anoblissement -en tant que prêtre- deviendra le prophète Eliahou! C'est-à-dire que l'âme d'Eliahou et celle de Pinhas ne feront qu'un! Or on le sait, Eliahou vivra jusqu'à la période du Temple de Jérusalem (400 années après) et notre tradition enseigne qu'Eliahou est monté vivant au ciel, donc il n'a jamais goûté au glaive de l'ange de la mort!

Cependant il nous faudra comprendre cette énigme! Comment Pinhas a pu recevoir le salaire de sa Mitsva dans ce monde-ci, or un principe existe dans le Talmud: "**Le salaire des Mitsvots n'est pas de ce monde!**". (Les bonnes actions d'un homme, comme la pratique du Chabath, les Tephillins et les prières ne seront rétribuées qu'après 120 ans: dans le monde à venir!). Qui plus est, le Midrash enseigne que **Pinhas a reçu son salaire d'après la stricte justice!**

Sous un autre angle d'approche, le livre "Hanoukat Hathora" (du Rav du Cha'h) pose une autre question fondamentale sur les Mitsvots et leur salaire. Dans la

Thora il existe une Mitsva **de payer son employé la journée dès la fin de son travail**. Par exemple un coiffeur qui nous a magnifiquement coiffé en vue du Chabath, en le payant de suite (et sans reporter son paiement à la saint glinglin...) on accomplira deux Mitsvots : le **payer en son temps et de ne pas retenir son salaire!** Pareillement pour un employeur qui paye ses salariés en temps et à l'heure: il accomplira toutes ces Mitsvots de la Thora. D'après cela, le Hanoukat Hathora demande pourquoi Hachem ne paye pas ses fidèles serviteurs en temps et à l'heure puisque D.ieu a d'abord regardé ce qui était écrit dans la Thora puis seulement après a créé ce monde! Nécessairement, tous les matins après qu'on ait mis les Tephillins et à peine revenu de la synagogue à la maison sur le coup de 7h15, Hachem devrait donc juste nous préparer une enveloppe bien remplie d'une centaine de billet de 500 Euros (au moins...) pour avoir bien prié avec ferveur! Pareille pour le Birkat Hamazon et ne parlons pas de celui qui a la chance d'aller au Collel: il devrait recevoir encore plusieurs enveloppes du même montant (alors qu'il rentre à 14h35 de son Collel de Raanana)!! *Si parmi les Avréhims qui nous lisent existe ce phénomène: qu'ils prennent contact avec la rédaction de toute urgence!* Une réponse avancée dans les livres est que le paiement de l'employé vient à **la fin de la période de travail** (par exemple au moment où je récupère mon vêtement lavé et repassé du pressing : je dois le payer de suite!) Or, l'homme juif est au service divin **tous les jours de sa vie jusqu'à son dernier souffle** (intéressant à savoir pour les inconditionnels des longs week-end et des ponts du mois de mai)! Une preuve en cela, les Psaumes du Roi David qui appellent les morts: "des hommes libres", c'est-à-dire qu'ils ne sont plus astreints à la pratique des Mitsvots! Inversement on apprendra que pour les vivants: le service divin ne se clôture pas aux vacances de juillet/aout mais au dernier instant de l'homme avant qu'il ne fasse le grand pas pour un monde qu'on espère meilleur... Or, Pinhas a reçu deux choses suite à son acte de bravoure: **la longévité des jours et la prêtrise.** Nécessairement le moment de sa rétribution ne pourra pas attendre ses 120 ans car il est devenu éternel! Donc il pourra désormais recevoir le salaire de sa Mitsva (la prêtrise) dans ce monde ci!

Une autre manière de comprendre la contradiction entre le salaire des Mitsvots et le fait qu'Hachem ne donne pas de rétribution dans ce monde: à partir du commentaire du Sforno. Il explique que le rallongement des jours de vie de Pinhas c'est NORMAL! En effet, **c'est l'opposition aux choses et aux gens qui amènent la perte et la mort.** A l'inverse, Pinhas a fait taire la colère divine il a donc amené la paix entre le peuple juif et Hachem. Or le monde fonctionne sous le mode **de mesure pour mesure**, c'est-à-dire qu'Hachem agit dans ce monde en fonction du comportement des hommes. Si ce comportement est exemplaire -vis-à-vis de son prochain- alors Hachem sera enclin à être généreux vis à vis de l'homme. Donc bien que d'une manière générale Hachem ne donne pas le salaire des Mitsvots, pour ce qui est de la paix avec son prochain se sera différent!

Comprendo... ?!

On a parlé dans notre développement qu'Hachem agit dans ce monde comme les hommes se comportent entre eux... Dans notre formidable histoire véritable (en 2 parties) on verra ce principe se décliner au de-là des nations et des religions! Notre histoire vraie nous ramènera à une période relativement récente, celles des années vingt à Chicago (USA). Il s'agit de l'histoire vécue par un nouvel immigrant juif d'Europe orientale qui arrivait dans la grande ville industrielle américaine du nord pour tenter sa chance. Notre homme s'appelait Israël Sécal et il était vitrier de métier. Pour se faire connaître, il parcourait la ville de Chicago du nord au sud sur des kilomètres en criant : "Vitrier" afin de trouver du travail. Comme on le sait, **le peuple du livre ne connaît pas la fainéantise!** Un jour, il vit une scène des plus spectaculaires: un des plus grands immeubles de la ville était en feu! Le spectacle était saisissant, voir l'édifice pris par les flammes et des dizaines de véhicules de pompiers en train de s'activer pour éteindre l'incendie qui faisait ravage! Alors qu'il regardait la scène, le bruit circulait dans la foule que l'immeuble appartenait à la mafia sicilienne de la ville... Comme on le sait, dans les années 20 la ville industrielle américaine était remplie de divers gangs de mafia qui faisait le trafic d'alcool. Israël scrutait attentivement le spectacle et se disait que dès demain il pourrait se présenter sur les lieux du sinistre et proposer son travail. Le lendemain de bon matin Israël se présenta devant le bâtiment tout noirci par les flammes et dévisagea au loin un homme bien portant donnant des ordres à ses acolytes : semble-t-il un des responsables. Israël se présenta à lui et lui dit d'un ton un peu hésitant: "Excuse me, est-ce que..." L'homme se retourna vers lui et lui dira de déguerpir sur le champ! L'accent du gaillard ne faisait aucun doute il venait de la profonde Italie. Israël reviendra à la charge et dira simplement qu'il est vitrier et qu'il propose son travail pour remettre l'immeuble à neuf! L'italien demanda s'il avait de l'expérience, Israël répondit qu'effectivement il connaissait bien le métier. Le gaillard répondit: "Antonio -mon chef- n'est pas là, mais si tu connais tellement bien le métier comme tu le prétends, tu peux commencer de suite le travail! Tu as du pain sur la planche! Mais attention, chez nous il n'y a pas de place pour l'erreur!! Si tu n'es pas sûr de toi **il est nettement préférable que tu ne commences pas le travail...** *Comprendo?!*" Israël fera un signe de la tête en montrant qu'il avait bien... *comprendo* le grand gaillard. Israel commença de suite son travail, monta dans l'immeuble et inspecta les dégâts du feu. Différents corps de métiers étaient déjà présents sur les lieux pour commencer le travail comme des électriciens, plombiers et menuisiers... Chacun travaillait avec beaucoup d'entrain. Israël quand à lui se réjouissait de pouvoir gagner correctement son salaire. Toute la matinée il passa à prendre les mesures des fenêtres à remplacer. En début d'après-midi, il fit une petite pose pour manger son sandwich et profiter pour faire la prière du Minha. Seulement Israel ressentait alors une envie pressante et se dirigea vers les toilettes. A son grand étonnement il vit que toutes les tuyauteries étaient en place, et après avoir fait ses besoins se dirigea vers le lavabo pour se laver les mains. Israël ouvrit le robinet et verra que le flux d'eau coulait à forte pression mais que l'eau avait une mauvaise couleur! Israël referma le robinet

en espérant qu'à la seconde fois l'eau reprendra son aspect ordinaire. Mais nenni, l'eau gardait un aspect sale toute jaune! Il se pencha pour comprendre le phénomène, c'est alors qu'un frisson secouera tous ses membres: il n'y a avait pas de doute possible, **ce liquide n'était rien d'autre que de la bière alcoolisée!!** Nos jeunes lecteurs ne le savent peut-être pas, mais à l'époque des années 20 en Amérique la production d'alcool était prohibée, et les contrebandiers risquaient de longues peines d'emprisonnement si la police découvrait leur stratagème! Et c'est la mafia italienne qui était très active dans ce domaine. Notre pauvre juif ne savait pas où se mettre car si les gens de la mafia découvraient qu'il connaissait leur secret, il risquait gros! Les italiens et la bande d'Al caponne n'étaient pas des romantiques et pour moins que cela il tirait une balle dans la tête de tous ceux qui fouinaient de trop près dans leurs activités de contrebande!! C'est alors qu'Israël se rendit compte qu'à quelques mètres sur sa droite se trouvait trois hommes qui parlaient entre eux bruyamment dans la langue italienne... Or Israël qui était natif d'Hongrie (son pays était au confluent de 3 autres pays) connaissait lui aussi l'italien! Israël tendit son oreille et entendit distinctement que les trois hommes discutaient âprement de savoir s'il fallait tuer le vitrier juif ou non! Car les gens de la mafia avaient bien compris qu'il avait découvert leur secret!! ... la suite la semaine prochaine si Dieu le veut !

Coin Hala'ha: le jeûne du 17 Tamouz tombera cette année ce Chabath, or Chabath est un jour de délice et non d'affliction donc les Sages ont déplacé ce jeûne au dimanche. L'interdiction de manger et de boire débutera à l'aube et durera toute la journée jusqu'à la nuit. Le 17 Tamouz ne ressemble pas au jeûne du 9 Av, il sera permis de se laver, de s'oenir et de porter des chaussures en cuir. Par contre les femmes enceintes ou qui allaitent ainsi que les malades (même s'ils ne sont pas en danger) seront exempts de faire le jeûne. (La coutume Ashkénaze est plus stricte. Ce n'est que lorsqu'elles sentiront une grande fatigue qu'elles seront dispensées de jeûner). Les garçons de moins de 13 ans (et les filles de moins de 12) ne feront pas le jeûne. Pour toutes ces personnes qui ne jeûnent pas: elles s'associeront tout du moins avec la communauté en ne mangeant que des choses simples et ne mangeront pas des bons plats. (Michna Broura 550.1)

Chabath Chalom et à la semaine prochaine Si Dieu le veut
David Gold

On prierai pour la santé de Yacov Leib Ben Sara, Chalom Ben Guila parmi les malades du Clall Israel.

Pour la descendance d': Avraham Moché Ben Simha, Sarah Bat Louna; et d'Eléazar Ben Batchéva

Léilouï Nichmat: Moché Ben Leib; Eliahou Ben Raphaél; Roger Yhia Ben Simha Julie; Yossef Ben Daniéla זצ"ה que leurs souvenir soit source de bénédictions.

Apprendre le meilleur du Judaïsme



Paracha Pinhas
5779

Numéro 8

Parole du Rav



Ne jamais contredire nos parents, peu importe pourquoi. Avoir des parents c'est un grand bonheur. Alors il faut en profiter tant qu'ils sont vivants. Il est interdit de les contredire, sauf si leur demande va à l'encontre des commandements de la Torah. Car ils ont eux aussi l'obligation de respecter les mitsvot d'Hachem. Que Dieu nous en préserve, il ne faut pas fauter devant Hachem pour leur faire honneur. Par contre pour tout ce qui n'est pas contre le ciel, c'est une grande mitsva de les honorer de tout son cœur et de toute son âme. Il n'y a pas comme eux dans le monde entier car tu leur dois la vie !

Alakha & Comportement



De prime abord, on fera la prière au Nets Ahama (après le 1er rayon de soleil). Par contre il est préférable de faire la amida avec quelques minutes de retard par rapport à l'heure du Nets que de lire le "Chéma Israël" qui est une obligation de la Torah avec empressement, en avalant les mots, en faisant des avérotés, pour être à l'heure exacte du calendrier. De même si l'officiant arrive à "Gaal Israël" avant l'heure, il n'attendra pas le Nets pour commencer la amida. Il suivra le cours de sa téfila sans faire de pause entre "Gaal Israël et Hachem séfataye tifetah", il suivra l'ordre de la prière et celle-ci sera agrémentée par le ciel avec l'aide d'Hachem. (Hévé Arets chap 1 - loi 10 - page 424)

C'est quoi la vrai paix ?

A la fin de la paracha précédente, nous avons lu l'acte intrépide de Pinhas le mérite de la jalouse de Pinhas pour la gloire d'Hachem en poignardant avec sa lance Zimri ben salou et la midyanite Kozbi bat tsour pour l'acte perpétré au sein du peuple juif. Par cela, il a stoppé la colère d'Hachem envers le peuple d'Israël, a arrêté l'épidémie et a empêché le décret de mort sur le peuple comme il est écrit : «Pinhas, fils d'Eléazar, fils d'Aharon le prêtre, a détourné ma colère de dessus les enfants d'Israël, en se montrant jaloux de ma cause au milieu d'eux, alors je n'ai pas anéanti les enfants d'Israël, dans mon indignation». (Bamidbar 25,11)

Le Chlakh Hakadoch dans Torat Or nous explique le verset : «A cette vue, Pinhas, fils d'Eléazar, fils d'Aharon le prêtre, se leva du milieu de la communauté, arma sa main d'une lance» (Bamidbar 25,7). Pinhas s'est levé car il a aperçu la lettre «נ» flottant dans les airs et a compris que cette lettre représentait le mot "Mita" c'est-à-dire la mort pour les enfants d'Israël à cause de Zimri.

La racine de cette lettre "נ" se trouve dans les propos dits sur Hava (Ève) au moment où elle a consommé du fruit de l'arbre du bien et du mal faisant descendre sur terre le décret de mort sur le monde : «La femme jugea que l'arbre était

bon comme nourriture, qu'il était attrayant à la vue et précieux pour l'intelligence; elle cueillit de son fruit et en mangea; puis en donna à son époux, et il mangea» (Béréchit 3,6). Dans ce verset, les lettres "וֹת" est répété 4 fois de suite : וְפָרָא-וְתַקְחָה-וְתַאֲכַל-וְתַמְןָ et au milieu la lettre "מ" du mot מִפְרִיוּן. Lorsque la lettre "נ" rejoint à 4 reprise les lettres "וֹת" près d'elle, cela donne 4 fois le mot "מוֹת" (la mort) pour nous faire comprendre qu'au moment où Hava a fauté elle a entraîné la mort sur les 4 points cardinaux du monde et sur toutes les créatures. C'est cette lettre là qu'a vue Pinhas dans le ciel ayant peur que suive "וֹת" il a inscrit cette lettre dans



scellé cette lettre dans l'outil utilisé pour punir les fauteurs : la lance qui s'écrit en hébreu "מִמְרָא" donc il a enlevé la mort du peuple juif grâce à cette lance. Comme il est écrit dans le verset : «il a pris la lance dans sa main» de ce fait il a enfermé le "נ" de "מוֹת" dans sa main et en frappant Zimri et la midyanite il leur a donné la mort !

De plus le "נ" est la lettre centrale du nom de l'ange responsable des décrets de mort qui se nomme "Samael". En enlevant cette lettre Pinhas a privé l'ange de la mort de son pouvoir négatif et a utilisé seulement le côté de sainteté suggéré dans le nom restant : "Sael", nom saint qui cache et

Photo de la semaine



Citation Hassidique

« Ce ne sont pas les maisons, les voitures et l'argent qui constituent la richesse d'un juif. L'éternelle richesse d'un juif est la qualité du respect de la Torah et des Mitsvot. Des enfants et des petits-enfants qui respecteront son héritage de Torah et Mitsvot. »

Rabbi Ménahem Mendel schneerson

protège toute personne qui se rapproche d'Hachem.

C'est pour cela qu'Hachem a dit à Moché Rabbénou après l'acte de bravoure de Pinhas : «C'est pourquoi, tu annonceras que je lui accorde mon alliance de paix»(Bamidbar 25,12) Rachi interprète : Ce sera pour lui une alliance de paix, de même que l'on témoigne sa reconnaissance à une personne qui nous a fait du bien, de même Hachem lui offre ici sa paix.

Il faut comprendre : il n'est pas dans l'habitude d'Akadoch Barouhou de payer un salaire mesure pour mesure en compensation d'un acte. Alors pourquoi ici le salaire de Pinhas sera une paix éternelle avec le maître du monde pour un acte extrême de poignarder des gens à mort cela paraît être l'inverse de la paix ?

La vérité par rapport à cette question provient d'une mauvaise interprétation du mot "Paix" qui a un sens erroné pour beaucoup de personnes. En regardant l'histoire nous pouvons penser que c'est Zimri qui recherche la paix en se rapprochant de la femme et assimiler le peuple aux autres nations, mais c'est Pinhas en arrêtant ce rapprochement interdit qui a recherché la paix pour son peuple. Car la vraie paix est celle qui existe entre le peuple juif et le créateur du monde, quand celui-ci se comporte en respectant Hachem. Par contre une paix qui éloigne le peuple d'Hachem est une paix de mensonge comme il est écrit: «Ils prétendent guérir le désastre de mon peuple avec des paroles futiles, en disant: "Paix! Paix!" alors qu'il n'y a pas de paix». (Jérémie 6,14).

Zimri ben salou en ayant un comportement de "paix" a causé une grande séparation entre Hachem et son peuple et la mort sur le peuple choisi (24 000 personnes trouveront la mort) c'est donc un mensonge. Pinhas en assassinant les débauchés a fait revenir le Chalom entre le Am Israël et Hachem car il a repoussé ce que Dieu déteste.

Maintenant, nous comprenons pourquoi il a reçu un salaire mesure pour mesure. Puisque Pinhas s'est préoccupé de faire revenir la paix entre le peuple élu et le créateur du monde au péril de sa vie, Akadoch Barouhou devait lui rendre la pareille en lui promettant la paix à tout jamais car la raison d'exister du monde est Israël.

Nous pouvons rapprocher ces explications avec les paroles du saint Rabbi Yonathan ben Ouziel Tana de la première génération, le plus grand disciple de Hillel sur le verset : «Voici je lui donne mon alliance de paix» : Le salaire résultant de l'action de Pinhas sera la promesse d'Hachem que dans le futur, il le transformera en ange, vivra à tous jamais et viendra annoncer au peuple juif la délivrance finale.

Comment cela se réalisera ? Nos sages disent : "Pinhas c'est Eliaouh" ! Au moment où Pinhas a tué Zimri et la femme, la tribu de Chimon a voulu l'assassiner. Par peur, son âme a quitté son corps et est montée au ciel. En revenant dans son corps, il y avait 3 âmes supplémentaires, les âmes de Nadav, Aviou et Eliaouh. Eliaouh le prophète dans l'avenir, annoncera au peuple le moment de la Géoula comme il est écrit : «Or, je vous enverrai Elie, le prophète, avant qu'arrive le jour de l'Eternel, jour grand et redoutable !»

Eliaouh fera aussi preuve de jalouse comme Pinhas envers les faux prophètes adorateurs de Baal les exécutants tous et exhortant le Am Israël à revenir vers Hachem. Comme cela est raconté dans le livre des prophètes (les rois 1 chapitre 19) lorsqu'Eliaouh s'est sauvé de devant Izével la femme du roi Ahav, il est arrivé près du Mont Sinaï alors Hachem lui a dit :«Que fais-tu la Eliaouh» et il a répondu :«J'ai accomplit un acte de jalouse pour la gloire d'Hachem car les enfants d'Israël ont quitté ton alliance, ils ont détruit tes autels, tué tes prophètes par l'épée et ils me recherchent pour prendre mon âme».

Eliaouh amènera donc la paix finale et complète sur terre comme le disent nos sages dans la Michna qu'Eliaouh vient sur terre seulement pour le "Chalom" car il n'y a qu'une âme pure recherchant de tout son être la paix qui peut propager la paix véritable sur la surface de la terre.

La paix est un élément clé pour la survie mondiale. Rabbi Chimon Bne Halafta dit : «Akadoch Barouhou n'a pas trouvé de récipient plus pur que la paix pour donner la bénédiction à Israël». C'est pour cette raison que le Rabbi de Loubavitch de mémoire bénie commençait toujours ses lettres par "Paix et bénédiction" afin de donner à ses interlocuteurs par le biais d'Hachem une quiétude et des bienfaits dans leurs demandes.

"La véritable paix éternelle est celle qui rapproche le peuple d'Israël du maître du monde".

C'est quoi la vraie paix ?

Par contre la paix faite avec les mécréants, ceux qui rejettent la Torah et son étude, la paix faite pour atténuer les différences avec les nations, celle qui casse les limites de la sainteté et de la pudeur, celle qui mélange les hommes et les femmes, celle qui mélange les genres et qui accepte les abominations vis-à-vis du maître du monde. Cette paix-là n'est pas une paix de bénédiction du tout !! C'est juste une mascarade afin de permettre les interdits Thoraïque. Elle sera un élément déclencheur de la colère divine entraînant la rupture entre Dieu et son peuple.

La Paracha Pinhas est lue chaque année près de la période de "Ben Hametsarimes" celle où nous nous affligeons sur la perte du Beth Amikdach bien que la paracha s'étende sur les sacrifices qui étaient faits les jours de fêtes, les Roch Hodech, les 3 grandes fêtes, Roch Achana et Yom Kippour. Tout cela pour sous-entendre que les jours de Ben Hametsarimes deviendront lors de la délivrance finale, des jours de fête, de joie et d'allégresse comme il est écrit :«Ainsi parle l'Eternel : Le jeûne du quatrième mois et le jeûne du cinquième, le jeûne du septième et le jeûne du dixième mois seront changés pour la maison de Yéhouda en joie et en allégresse et en fêtes solennelles»(Zackari 8,19).

A partir de cela nous pouvons faire le lien avec un autre sujet : Le 2 ème Beth Amikdach fut détruit à cause de la haine gratuite et l'exil continue en raison de cette faute. Celui qui désire rapprocher la Géoula doit multiplier l'unité, l'amour, la paix toute l'année mais encore plus pendant les jours redoutables ou nous sommes plongés dans le deuil du Hourban.

Une coutume ancestrale est de lire le samedi soir avant la Havdala le verset se trouvant au début de notre paracha 3 fois de suite : «Hachem a dit à Moché Rabbénou Pinhas, fils d'Eléazar, fils d'Aharon le prêtre, a détourné ma colère de dessus les enfants d'Israël, en se montrant jaloux de ma cause au milieu d'eux, alors je n'ai pas anéanti les enfants d'Israël, dans mon indignation. C'est pourquoi, tu annonceras que je lui accorde mon alliance de paix.» Cette lecture est une Ségoula vérifiée pour un vrai Chalom Baït tout au long de la semaine.

Nous pouvons retirer de ces enseignements une grande morale : Il est primordial de rechercher la paix dans le monde. Pour cela il faut un partenaire disposé à cela, possédant une culture, et des principes. Depuis des années le peuple d'Israël est acculé pour faire la paix avec les arabes !! Le problème est qu'il est écrit dans la

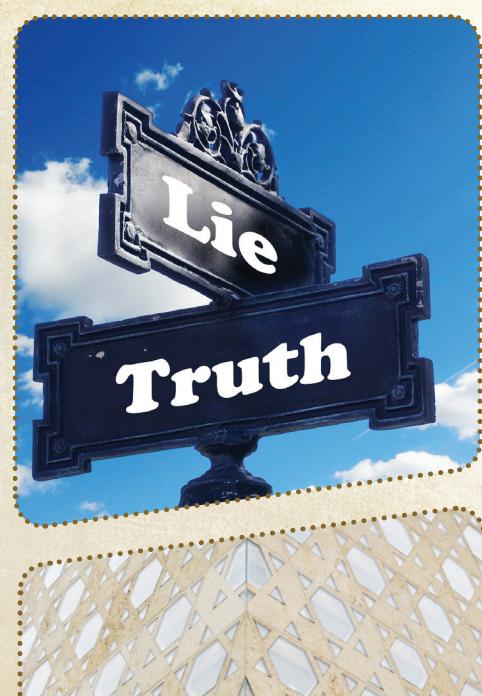
"Ichmaël et sa descendance complète sont des sauvages hommes".

Torah qu'Ichmaël et sa descendance sont des "sauvages hommes"(Béréchit 16,12). En règle générale, l'adjectif se trouve en 2ème position comme par exemple un homme gentil, un homme bon... mais cette fois il est écrit sauvages en premier. Nous devons apprendre de cela qu'Ichmaël est avant tout "sauvage" et après homme ! C'est-à-dire qu'il n'y a pas d'humanité en lui pour faire la paix car c'est un sauvage cherchant à conquérir le monde, faisant le culte de la mort, éduquant ses petits comme des bêtes.

Il sera impossible de faire la paix avec lui malgré tous les sacrifices possibles et inimaginables.

Donc au lieu de perdre notre temps apprenons à étudier notre sainte Torah pour comprendre la réalité de notre vie.

"Pour rapprocher la Géoula il faut inverser la haine gratuite par l'amour, la paix et l'unité".



Extrait tiré du livre : Imré Noam Sefer Bamidbar Paracha Pinhas Maamar 2
du Rav Yoram Mickaël Abargel Zal



Horaires de Chabbat

Entrée sortie

	Paris	21:19	22:35
	Lyon	20:59	22:10
	Marseille	20:49	21:57
	Nice	20:43	21:51
	Miami	19:52	20:48
	Montréal	20:11	21:22
	Jérusalem	19:04	20:25
	Ashdod	19:16	20:27
	Netanya	19:16	20:28
	Tel Aviv-Jaffa	19:16	20:28

Hiloulotes :

- 18 Tamouz : Rabbi Moché David Achkénazi
- 19 Tamouz : Rav Ben Tsion Aba Chaoul
- 20 Tamouz : Rabbi Avraham Haïm Naé
- 21 Tamouz : Rabbi Chlomo Palitchèque
- 22 Tamouz : Rabbi Réphaël Moché Elbaz
- 23 Tamouz : Rabbi Moché Cordovéro
- 24 Tamouz : Rabbi Yéochoua Berdugo

Pour la réussite de :

- Yonel Ben Daniella
- Johanna Bat Linda
- Aharon Ben Johanna
- Sarah Bat Johanna
- Yaël Bat Johanna

Il y a quelques années, le Rav Ovadia Yossef Zal a aidé de nombreuses femmes Agounotes à sortir de leur situation. Une femme Agouna, est une femme mariée dont l'époux a disparu sans que l'on sache s'il est mort ou vivant. Ne pouvant être déclarée veuve (car il n'y a aucune preuve du décès) ni divorcée (car elle n'a pas reçu le guet), étant dans le doute, elle est considérée comme une femme encore mariée et, et donc ne pourra pas se remarier. En Israël, suite aux différentes guerres connues, beaucoup de femmes se sont retrouvées Agounotes car le corps de leur mari soldat n'a jamais été retrouvé. Un an avant la guerre du Kippour Rav Ovadia Yossef avait fait de ce problème son cheval de bataille et avait permis à un grand nombre de femmes de se remarier en déclarant leurs époux décédés.

Pour cela il s'est appuyé sur des témoignages, des investigations, des questions intimes et parfois il a invalidé le mariage à cause d'une kétouba non conforme. Pendant plusieurs mois, le Rav ne fermait pas l'œil de la nuit afin de réussir à délivrer ces femmes. Il disait comment puis-je dormir alors que des centaines de femmes juives ne peuvent dormir à cause de leurs pleurs et de leurs chagrins. Plus de 1000 femmes ont pu ainsi se remarier grâce au travail important de Rav Ovadia Yossef Zal qui a fait cela en connaissant le risque énorme de voir un jour le mari réapparaître ce qui aurait fait de l'épouse une femme adultère qu'Hachem nous en préserve. Ayant eu vent de cette histoire, une journaliste laïque en Israël décida de se moquer du Rav et de ridiculiser encore une fois le monde religieux israélien en se faisant passer pour une agouna.

Sitôt dit sitôt fait, notre journaliste se met en route pour rencontrer le Rav. Elle lui explique alors que cela fait déjà 2 ans que son mari a disparu, qu'elle pleure jour et nuit son désespoir et que le Rav est son dernier espoir afin de faire son deuil et connaître à nouveau le bonheur. Bien entendu, le Rav décide de s'occuper d'elle sur-le-champ, il lui posa donc une série de questions sur son mariage, sur les témoins, sur le déroulement de la cérémonie, sur la dernière fois qu'elle a vu son mari, etc.... et lui donne rendez-vous pour la semaine suivante afin de statuer sur son cas. La semaine d'après la journaliste, va au rendez-vous en compagnie de son mari qui attendra dans la voiture le temps de l'entretien. Après quelques minutes d'entretien, le Rav Ovadia Zal lui annonce que vu les différents éléments apportés et après mûre réflexion, elle a la permission de se remarier. Un sourire se dessina sur la face de cette femme, non pas parce qu'elle était heureuse d'être libérée de son statut d'agouant mais car elle jubilait sur le scoop de l'année qu'elle écrirait. Le Rav Ovadia raconte n'importe quoi, il statue en fonction de la femme, il n'y a pas de justesses dans ses propos vis-à-vis des femmes à qui il a permis un remariage. Elle retourna vers sa voiture pleine de satisfaction et en s'asseyant laisser éclater sa joie pour la partager avec son mari. Celui-ci ne put participer à la satisfaction de son épouse car il venait de mourir.

Nos sages nous enseignent : Le Tsadik dit et Hachem exauce. C'est-à-dire la réalité se transforme en fonction des paroles saintes du Tsadik.



Bet Amidrach Haméir Laarets
Tel : 08-3740200 / Fax : 077-2231130
BP 345 Code Postal 80200
mail : office@hameir-laarets.org.il

Pour recevoir le feuillet dans votre synagogue ou dédicacer
 un numéro contactez-nous : Isr : 054.6973.202 / Fr : 01.77.47.29.88
 Distribué Gratuitement. Merci de le déposer à la guéniza

Pensée Juive

41

מושבת ישראל

Le point de vue juif sur les évènements de la vie

פנחים

תשע"ט לפ"ק

דמנים לשבת קודש:

סודאי שבת:

Paris 10:35 Strasbourg 10:12 Marseille 9:57 Toronto 9:37
Montreal 9:22 Manchester 10:24 London 10:01

הדלקת הנרות:

Paris 9:19 Strasbourg 8:57 Marseille 8:49 Toronto 8:26
Montreal 8:11 Manchester 8:57 London 8:43

PERLES SUR LA PARASHA DE LA SEMAINE

"Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron le pontife, a détourné Ma colère de dessus les enfants d'Israël, en se montrant jaloux de Ma cause au milieu d'eux, en sorte que Je n'ai pas anéanti les enfants d'Israël, dans Mon indignation. C'est pourquoi, tu annonceras que Je lui accorde Mon alliance amicale." (Nombres 25: 11-12)

Cette semaine, nous allons continuer dans la même veine, à proposer différentes explications à la question posée dans le feuillet dernier : pourquoi est-il préférable de s'investir dans l'étude de la Torah que de mettre sa tête dans les sciences profanes ? Nous tenterons de combiner ces explications avec quelques versets de notre paracha ainsi qu'avec les trois semaines que nous traversons actuellement (Ben HaMétsarim) pendant lesquelles le peuple d'Israël s'endeuille énormément sur la destruction du Temple. Tout juif, de la situation où il se trouve, sait pertinemment que si le Bet HaMikdash aurait été construit, il serait sauvé de tous ses problèmes. Le Bet HaMikdash rayonnait lumière et vie à toute l'humanité, et le peuple d'Israël en était le premier bénéficiaire. Et maintenant qu'il a été détruit depuis près de 2000 ans, le cœur en souffre et nous attendons avec impatience sa reconstruction 'du ciel'.

Lorsque nous méditons la chose — fait extraordinaire — le futur Bet HaMikdash ne sera pas reconstruit par l'homme, mais bien par Dieu Lui-même, Qui le fera descendre du ciel déjà construit et parfait, non pas un Temple construit de bois et de pierres, mais bien de feu, comme mentionné dans la prière intercalée dans la 'Amida de Tisha BéAv : "car Toi, Éternel, Tu l'as détruit par le feu, et dans le futur, Tu le construiras par le feu, comme il est écrit : **"Et Moi, Je lui serai, dit l'Éternel, une muraille de feu tout autour, et Je serai un sujet de gloire au milieu d'elle."**" (Zacharie 2: 9). Dans la même ligne, la Guémara (Bava Kama 60b) dit : "Le Saint, bénit soit-il, dit : 'Je Me dois de payer l'incendie que J'ai provoqué - J'ai brûlé Sion, comme il est dit : **"Il a allumé un incendie dans Sion, qui en a dévoré jusqu'aux fondements."**" (Lamentations 4: 11), et dans le futur, Je le construirai par le feu, comme il est dit : **"Et Moi, Je lui serai, dit l'Éternel, une muraille de feu tout autour, et Je serai un sujet de gloire au milieu d'elle."**" (Zacharie 2: 9).

De surcroît, nous trouvons dans le Midrash (Vayikra Rabbah 7: 6) : "Les juifs qui sont méprisés et humiliés dans ce monde ne se consoleront que par le feu". Nous voyons bien que le sujet du 3e Temple tourne autour de la question du feu, et cela nécessite réflexion : pourquoi le peuple d'Israël devrait-il être consolé par le feu, et pourquoi le 3e Temple devrait-il être spécifiquement construit par le feu ?

ENIGME ET QUESTIONS POUR AIGUISER ET STIMULER LES ESPRITS DES LIVRES DU BEN ISH HAÏ ZT'L

Question : deux petits pains de poids égal ont été mangés par deux personnes différentes. Le premier a récité Birkat Hamazone, tandis que le second ne l'a pas fait. Si les pains avaient un poids/volume suffisant pour que Birkat Hamazone soit requis, pourquoi le second ne l'a pas fait ; et s'il n'y a pas de poids/volume suffisant, pourquoi le premier a dû le dire ?

Réponse : les deux pains étaient petits et secs, et ils n'avaient pas la quantité nécessaire pour réciter le Birkat Hamazone, ce qui explique pourquoi le premier ne l'a point dit. De son côté, le second ne voulut pas manger du pain sec et donc, le réhydrata. Finalement, son pain avait regagné le poids/volume suffisant, l'obligeant à réciter le Birkat Hamazone. (*Imré Bina, question 83*).

>>>

Nous pourrons avoir la clef de cette énigme selon ce qu'écrit **Rabbi Aharon zt"l, le fils du Hafets 'Haïm (Hafets 'Haïm sur la Torah, paracha Térouma)**, que, comme il est connu de tous, Moshé Rabbénou construisit facilement les ustensiles du Tabernacle dans le désert, mais quand il arriva au Candélabre, ce fut une autre paire de manches. À trois reprises, le Saint bénii soit-Il lui montra comment faire le Candélabre, et malgré cela, Moshé ne put le faire, jusqu'à ce que le Saint bénii soit-Il lui dise de jeter l'or dans le feu et c'est alors que le Candélabre se ferait de lui-même, comme il est dit : “**תְּעַשׂ** **מְקֻשָּׁה** **מִקְשָׁה** **הַמִּנְוֶרֶת** **יְרָכָה** **וְקֹנֶה**” — Ce Candélabre, c'est-à-dire son pied et sa tige, sera fait tout d'une pièce ; (**Exode 25: 31**) selon l'explication de Rachi.

Et la question s'impose : en quoi diffère le Candélabre des autres ustensiles, pour que Moshé Rabbénou ne saisisse pas la manière de le fabriquer ? Mon père zt”l répond que les **commentateurs de la Torah**, et les **Maîtres de la Aggadah** (partie non-législative du Talmud), ainsi que le **Malbim** dans son commentaire, à l'unanimité, expliquent que tous les ustensiles du Bet Hamikdash (ou du Tabernacle) font allusion à d'autres grandes choses suprêmes. Par exemple, l'Arche sainte représente la sagesse suprême, que l'homme ne peut atteindre que par esprit prophétique. La Table des pains de proposition fait référence à la vie physique du peuple d'Israël. L'Autel est le médiateur entre Israël et le Saint, béni soit-Il, etc... et le Candélabre est la bougie éternelle de notre peuple qui fait allusion à l'existence éternelle du peuple juif. Selon le Zohar, le Saint béni soit-Il ordonna aux anges de fabriquer un Candélabre céleste en contrepartie du Candélabre terrestre se trouvant dans le Bet HaMikdash, afin qu'il soit allumé par l'allumage de la Ménorah effectué ici-bas par le Cohen Gadol, qui engendrait un flux d'abondance et de lumière pour le peuple d'Israël.

Ainsi lorsque le Saint, bénit soit Il dit à Moshé de faire la Ménorah, la bougie perpétuelle faisant allusion à l'existence éternelle du peuple d'Israël, Moshé vit par l'esprit prophétique que de longues périodes de ténèbres

et d'obscurité s'abattraient sur le peuple d'Israël et que des millions de nos frères dans tous leur pays de dispersion, seraient tués brutalement de toutes sortes de morts étranges, amenant le peuple d'Israël à désespérer de la Rédemption finale. Ces situations difficiles poussèrent Moshé à poser d'énormes questions : "Maître du monde ! Comment puis-je faire la Ménorah dont la raison d'être est d'éclairer le peuple d'Israël, alors qu'au même moment, je vois par prophétie que le futur du peuple est semé de catastrophes, l'une pire que l'autre ? Sur quoi le Saint, béni soit-il, répondit : "Jette l'or dans le feu et le Candélabre se fera de lui-même !" Le message ici est clair et poignant : "**Ce que voit l'homme ne compte pas : l'homme ne voit que l'extérieur, Dieu regarde le cœur.**" (1er livre de Samuel 16: 7) — justement de ces périodes sombres de "feu", où selon l'intellect humain sont des situations sans issue, le soleil d'Israël illuminera, justement de ces périodes-là de ténèbres jaillira la Délivrance pour le peuple d'Israël, et elle ne viendra que par Moi et non par vos efforts ou par la 'bonté' des nations, comme il est dit dans la prière : "car Toi, Éternel, Tu l'as détruit par le feu, et dans le futur, Tu le construiras par le feu". Qui en dehors de Moi pourrait vous sauver à la Fin des temps, alors que les nations du monde se jetteront sur vous comme des bêtes féroces pour vous faire disparaître ?

Mon père zt”l de conclure par cette parole extraordinaire : “Il nous incombe d’allumer le Candélabre de la Torah ici-bas, afin d’espérer que d’en haut, la lumière divine se déverse sur nous !”

Nous apprenons de là, que ce qui donne la force au peuple d'Israël de perdurer à travers cet exil amer, n'est autre que la sainte Torah, comparé au feu, comme il est écrit : **"Est-ce que Ma parole ne ressemble pas au feu, dit l'Éternel"** (Jérémie 23: 29). Qu'en étudiant avec persévérance, révisant, se tuant dans l'étude de la Torah, nous pourrons espérer tenir le coup tout au long de cet exil, comme l'écrit le **'Hida**, dans son livre **Na'hal Kédoumim** (*Genèse, lettre 'n*) sur le verset "et le souffle de Dieu planait à la surface

des eaux.” (Genèse 1: 2) et rapportant ce que nos Sages de mémoire bénie disent que ce verset fait allusion à l'esprit du Messie : “Le **Zohar** dit que la Délivrance de cet exil viendra par le mérite de Moshé Rabbénou, c'est lui qui a donné la Torah aux enfants d'Israël et leur a ordonné de l'étudier. Par conséquent, il nous faut étudier la Torah pour mérirer la Délivrance. Ceci est la signification de - “**et le souffle de D-ieu**” - c'est-à-dire la venue du Messie, messager de l'Éternel, dépend de - “**à la surface des eaux.**” - c'est-à-dire à quel point les enfants d'Israël se renforceront dans l'étude de la Torah (comparée à l'eau).

Selon cette explication du '**Hida**', nous pourrons comprendre une chose extraordinaire : lorsque la Guémara ne sait pas quoi répondre à une question, elle conclut par le mot **תיקן**'**ת'קון**', formant les initiales de - **תשבי יתרץ קושיות ואבעיות** - Tishbi (le prophète Élie est surnommé ainsi, car il venait d'un endroit appelé Thisbé) répondra à toutes les questions. Aussi le '**Hatam Sofer**' dans ses **responsas halakhiques** (**Partie 6: 98**) explique cela en disant qu'avant la venue du Messie se révélera Élie le Prophète et répondra à tous nos doutes et questions que nous avions dans notre étude tout au long de l'exil. Et la question : pourquoi justement avant la venue du Messie, Élie le Prophète doit venir et apporter des réponses à nos questions ?!

La réponse : la Délivrance finale ne peut venir que par un renforcement dans l'étude de la Torah, par conséquent, quand approchera le temps tant attendu de la Rédemption, il faudra qu'auparavant Élie le Prophète jette la lumière sur nos questions restées sans réponse. Et donc, par la force de la Torah, nous mérirerons, de suite, la révélation de notre juste Messie !

Cela est la bénédiction même de Pin'has, qui est devenu un Cohen, "C'est pourquoi, tu annonceras que Je lui accorde Mon alliance amicale". (**Nombres 25: 12**). Les Cohanim enseignaient la Torah au peuple d'Israël, comme il est dit : "C'est que les lèvres du pontife doivent conserver la science ; c'est de sa

bouche qu'on réclame la doctrine, car il est un mandataire de l'Éternel-Cebaot." (**Malakhi 2: 7**). Et comme Pin'has détourna le courroux de D-ieu de dessus le peuple juif, il mérita durant sa vie d'enseigner la Torah et il sera aussi Élie le prophète (Élie et Pin'has sont [est] la même personne) qui viendra élucider les questions restées en suspens. Il nous annoncera la venue du Messie, comme rapporté dans le **Targoum Yonatane**, que telle est

l'intention du verset "C'est pourquoi, tu annonceras que Je lui accorde Mon alliance amicale". (**Nombres 25: 12**) — Pin'has se métamorphosera en ange qui viendra annoncer la Rédemption.

Et donc, certainement, parce que nous prenons le deuil sur la destruction du Temple, nous devons en parallèle nous souvenir et rechercher à mériter la Rédemption par le biais du renforcement dans l'étude de la Torah,

qui amène la paix dans le monde, comme ce que nos **Sages de mémoire bénie** ont dit dans le **Midrash (Béréshit Rabbah 22: 6)** : "Il n'y a de paix que la Torah", c'est-à-dire que par l'étude de la Torah, nous mériterais que Se révélera D-ieu, bénit soit-Il, le Roi de la Paix, dans Sa gloire à nous, et que le Bet Hamikdash soit reconstruit rapidement et de nos jours, **AMEN !**

Le jeûne du 17 Tamouz, commémore la première brèche dans la muraille d'enceinte de Jérusalem, inaugurant la période des trois semaines pendant lesquelles les Romains pillèrent et tuèrent une grande partie du peuple d'Israël, qui se conclut le jour de Tisha BéAv, date de la mise à feu et destruction du Bet HaMikdash et de l'exil des enfants d'Israël. Dans le Talmud (**Guittin 56b**), nous trouvons de nombreuses histoires qui se sont déroulées à cette époque. Nous allons vous relater certaines, en apportant également ce que les commentateurs expliquent à leur sujet.

"À cause d'un coq et d'une poule, (la ville de) 'Tour Malka' a été détruite.

Comment les choses en sont arrivées à cela ? La coutume de cet endroit voulait que l'on apporte un coq et une poule devant le 'Hatan et la Kallah, lorsqu'on les conduisit à la 'Houpa, en allusion à la bénédiction qui leur est souhaitée par tous, de se multiplier et fructifier comme les poules qui, de nature, se multiplient abondamment.

Le jour d'un mariage, un bataillon de soldats romains passa par Tour Malka, saisissant le coq et la poule. Les habitants de Tour Malka se jetèrent sur le bataillon,

HISTOIRE POUR LE SHABBAT

pour les frapper durement. Les soldats rapportèrent ces faits à l'empereur, en disant : "Les juifs de Tour Malka se sont rebellés contre vous !" L'empereur entendit leurs paroles et entra en guerre. Parmi les juifs, se trouvait un homme du Sud que l'on surnommait Bar Daroma (fils du Sud), qui de manière surnaturelle, avait l'habileté, en sautant, de parcourir une distance d'un mille. C'est effectivement ce qu'il fit, et sauta d'un bond dans le camp ennemi, pour tuer un grand nombre de soldats. Quand l'empereur vit le pouvoir surnaturel de ce juif, il prit la couronne de sa tête, la posa par terre puis pria : "Maître du monde, si cela Te convient, ne nous livres pas, ni moi ni mon royaume, dans les mains d'un seul homme."

Entre-temps, Bar Daroma laissa échapper de sa bouche une parole blasphématoire. Il s'adressa à D-ieu en habillant un verset des Psaumes d'une très mauvaise intention: **אַתָּה אֱלֹקִים זֶנְחָתָנוּ וְלֹא תֵצֵא אֱלֹקִים בְּכָבָדָתֵינוּ** — "Ne sera-ce pas toi, ô D-ieu, toi qui nous avais délaissés, qui ne faisait plus campagne avec nos armées

(**Psaumes 60: 12**). L'intention du roi David dans ce verset est de demander à D-ieu de prêter Son secours contre l'adversaire, et c'est une question qu'il pose : "Ne veux-Tu pas nous prêter secours ? Pourquoi Te dissimules Tu de nous ?", tandis que celle de Bar Daroma est diamétralement opposée : "Nous vaincrons par la force de nos armées, et nous ne savons que faire de Ton aide !" C'est une affirmation prononcée avec effronterie, D-ieu préserve !

Puis Bar Daroma rentra aux toilettes, quand un serpent vint mordre ses intestins et il en mourut. Après sa mort, l'empereur se dit : "Puisqu'un tel miracle s'est produit pour moi, je ne ferai pas de mal au peuple d'Israël !" Effectivement, il les laissa tranquilles, et prit son chemin de retour. Quand l'empereur partit, les habitants de Tour Malka dansèrent de joie que l'empereur les épargna, 'que son cœur changea à leur égard'. Ils mangèrent, burent puis allumèrent des lampadaires illuminant à grande distance jusqu'au point où des passants se trouvant à un mille de la ville pouvaient voir en pleine nuit les petites écritures gravées sur leur bague. Quand il vit leur joie débordante, il se dit : "Les juifs se moquent de moi !" Il rebroussa chemin et rentra en guerre avec eux.

>>>

Rabbi Assi déclara : "300 000 soldats pénétrèrent à Tour Malka et passèrent au fil de l'épée la population pendant trois jours et trois nuits. Ils commencèrent le massacre dans un côté de la ville, alors que de l'autre, les réjouissances et les célébrations battaient leur plein, et du fait de la grandeur du pays, les fêtards ne se doutèrent et ne remarquèrent point ce qui se passait de l'autre côté de la ville.

Les commentateurs de la Guémara expliquent que cette histoire nous apprend un grand enseignement. Bar Daroma était un homme très doué, réussissant à se battre contre les ennemis de manière extraordinaire, mais du moment où il oublia que Dieu lui donnait ce pouvoir, il fut puni et mourut. Cela nous enseigne qu'il est impossible à une personne de réussir sans placer sa confiance en Dieu. Qui gère Son monde par un calcul et une providence méticuleux, Qui lui donne la force de bouger les membres de son corps et que sans Son aide permanente, il ne lui est pas possible de faire quoi que ce soit. Comme il est dit : **"Non! C'est de l'Éternel, Ton Dieu, que tu dois te souvenir, car c'est Lui Qui t'aura donné la force d'arriver à cette prospérité, voulant accomplir l'alliance jurée à tes pères, comme Il le fera à cette époque."** (Deutéronome 8: 18).

Nous apprenons également de cette histoire un autre grand enseignement, comme expliqué dans le livre **'Hiddoushé Maharit'**, par une merveilleuse parabole : dans une forêt située entre deux villes, maraudait un groupe de bandits armés qui attaquaient tous ceux qui passaient par là, les dépouillant de leur fortune. La plupart du temps, ils tuèrent

leurs victimes, de peur que celles-ci ne révèlent la location de leur 'quartier général' aux autorités. Les populations locales avaient peur d'eux et ils savaient fort bien que si quelqu'un traversait la forêt, il disparaissait pour ne plus jamais être revu. Parfois, ils trouvaient même le corps de la victime sachant clairement qu'elle avait été tuée par ces gangsters.

Un jour, un héros se leva et décida que cette situation ne pouvait plus durer — pourquoi une ville entière aurait-elle peur d'une poignée de bandits ?! Il mit sur pied une milice de sauveteurs, qui étaient équipés de moyens de communication spéciaux et enrôlèrent d'autres malabars. Chaque fois qu'ils apprenaient qu'un homme avait été pris au piège par ces malfaiteurs, ils envoyoyaient immédiatement un volontaire, qui courageusement leur tombait dessus pour leur soustraire l'homme capturé et s'enfuir avec lui. Ce revirement de la situation dura plusieurs mois, et ils réussirent ainsi à sauver d'une mort certaine des dizaines d'habitants de la ville.

C'est alors que le chef de la milice des sauveteurs eut l'idée d'inviter ses amis à une fête pour célébrer les joyeuses occasions d'avoir sauvé tant de vies. Ils utilisèrent cette fête comme tremplin afin de promouvoir leurs opérations de sauvetage. Ils s'entretinrent longuement pour mettre au point de nouvelles stratégies de sauvetage.

Les bandits eurent vent des préparations de cette fête et leur chef décida de se déguiser et de venir incognito à la fête pour en savoir plus long sur ce qui l'attendait.

Il se barbouilla le visage, se donnant l'apparence d'une des connaissances du groupe de sauveteurs, et c'est ainsi qu'il entra dans la salle de fête et s'assit à table. Personne ne pensait qu'il s'agissait du chef des bandits. Ils pensaient tout simplement, que c'était l'un des sympathisants parmi les habitants de la ville qui était venu festoyer. Le repas commença et quelques invités prirent la parole évoquant différents plans d'actions dont le dénominateur commun était manifestement de déjouer les malfaits de ces pirates. Ils organisèrent une liste de volontaires qui pourront intervenir à tout moment du jour ou de la nuit. Certains proposèrent l'achat d'armes qui leur permettraient de tirer à distance sur les gangsters, sauvant ainsi les malheureux capturés.

À la fin du repas, tous les gens se levèrent pour danser et se réjouir d'être arrivés jusqu'ici dans leurs efforts pour contrecarrer la racaille. Le chef des cambrioleurs déguisé, fut également contraint de danser avec eux. Les gens commencèrent à transpirer au cours de la danse et parmi eux, le chef des bandits, jusqu'à ce que la sueur fasse disparaître les couleurs peintes sur son visage, quand soudainement... les danses s'arrêtèrent net, alors qu'une grande frayeur glaça la salle. Médusés, ils reconnaissent tous ce visage - c'était nul autre que le chef des criminels ! Cet homme sans scrupules, chapeautant ce réseau de crime organisé qui avait coûté la vie de nombreux innocents. La simple mention de son nom avait de quoi faire trembler des plus courageux. Et le voilà, ici, au milieu de cette fête ! À tout moment, il pouvait dégainer son épée et les tuer tous !

>>>

>>>

En une fraction de seconde, la foule se dispersa en criant "sauve-qui-peut !" laissant le criminel seul dans une salle désormais silencieuse...

— — —

Au sujet de l'exil amer où nous nous trouvons, les mécréants parmi les nations du monde, accompagnés des mécréants parmi le peuple d'Israël qui malheureusement ont rejeté le joug divin, devenant ainsi comme des non-juifs complets, donc nous disons... ces deux fronts essaient à tout moment d'influencer le peuple d'Israël, fidèle à leur Père au ciel, qui par abnégation, par des efforts surhumains et jusqu'au sacrifice de soi quand la situation le demande, accomplit la Torah et les Mitsvot avec dévotion . Tout au long de cet exil, chaque juif est éprouvé de maintes façons, et fidèle à son D-ieu, surmonte les obstacles, non pour une gratification quelconque, péculiaire ou autre, mais uniquement pour faire la volonté de D-ieu, notre Père au ciel, Qui nous a créés et nous a choisis d'entre tous les peuples pour être Son peuple de préférence.

Les méchants et ceux qui rejettent le joug divin, ne peuvent pas tolérer le fait qu'un juif observe la Torah et les Mitsvot, cela est une épine dans leurs yeux ! Par conséquent, ils œuvrent de toutes sortes de stratagèmes, utilisant la déception, la ruse, les menaces, la séduction pour nous influencer à quitter D-ieu, abandonner Sa Torah et Ses commandements, abandonner la tradition de nos ancêtres pour les rejoindre dans leur poursuite effrénée des plaisirs de ce monde (qui de toutes manières ne peuvent jamais être

assouvis, tel un homme boirait en vain de l'eau salée pour étancher sa soif).

Mêmes qu'au fond de leurs cœurs, ils pressentent la joie merveilleuse que ressent un juif observant la Torah et les Mitsvot. Ils savent bien au fond de leurs cœurs, que les juifs sont heureux, et ce, à différents niveaux : qui est heureux comme un juif accomplissant la Torah et les Mitsvot, le jour où il mérite d'amener son fils où sa fille sous le dais nuptiale ? Est-il seulement possible pour un mécréant d'appréhender un tant soit peu, la joie extraordinaire dépassant toutes frontières, remplissant le cœur d'un juif en ce moment précieux ? Est-ce qu'un renégat pourrait seulement comprendre la satisfaction profonde et le délice indescriptible d'un juif étudiant la Torah pendant une ou deux heures par jour ? L'un deux a-t-il jamais ressenti la pureté de cœur, le raffinement spirituel qu'éprouve un juif après le Yom Kippour et le pardon de tous ses péchés ?

Par conséquent, de par leur grande jalousie d'une part et de leur haine d'autre part, ils s'efforcent sans relâche : "Comment pouvons-nous déranger cet état de bénédiction du juif orthodoxe ? Comment pouvons-nous l'attirer dans notre société pour qu'il soit comme nous ? Tantôt, ils tentent cela par de cruels décrets, mais cela ne marche pas à tous les coups.

Parfois, ils s'y prennent d'une manière complètement différente : se déguisant en amis, peignant leur visage de la couleur de l'argent ou d'autres bénéfices, ils viennent trinquer avec nous en tant que camarades de longue date. Nous ne reconnaissions pas toujours ce

que cachent leurs visages, leurs vraies intentions.

Mais nous devons nous rappeler ce qui est arrivé aux habitants de Tour Malka: d'un côté de la ville, ils buvaient et chantaient, tandis que l'autre, des milliers d'âmes se faisaient tuer. De la même manière, tous ces renégats se montrant comme nos amis... nous ne tomberons pas dans leur piège ! Nous savons tout ce qui se cache derrière cette façade : une jalousie profonde sur le fait que nous avons mérité d'être proches de l'Éternel, de vivre avec D-ieu, d'avoir Foi en Lui, et d'élever des générations bénies, fidèles à Lui. À cause de cela, ils nous en veulent à mort (spirituelle), à nous détourner de notre Foi ancestrale, et il nous incombe donc, de nous séparer complètement d'"amis" pareils et de nous rappeler de notre obligation en tant que juif, d'être fidèle à D-ieu et à Sa Torah.

De cette manière, nous n'aurons jamais honte, car quand le Messie viendra, et ôtera le masque que portaient les renégats pour nous influencer dans le mal, alors tous reconnaîtront qui était fidèle et aimait D-ieu, et qui l'avaient trahi. Nous nous réjouirons de notre lot de s'être rapprochés des serviteurs de l'Éternel et d'avoir coupé les ponts avec ceux qui ont rejeté le joug divin.

Ce sera notre joie à ce moment-là et nous mériterons alors la grande récompense et les délices merveilleux lorsque nous serons attachés à l'Éternel de toutes nos âmes et de tous nos cœurs. Nous prions que rapidement nous méritions ce jour tant attendu "un jour tout entier de Shabbat et de repos pour l'éternité **AMEN** !

>>>

FONDAMENTAUX DE LA RELIGION

Traduit du livre "The Empty Wagon" - Le Wagon Vide
de Rabbi Yaakov Shapiro שלייט אַ

Qu'est-ce que l'unité juive?

De même, puisque la judéité n'est pas fondée sur des liens familiaux biologiques, l'ethnicité ou une histoire commune, l'unité juive non plus. Le fait que je suis biologiquement trentième cousin avec un autre juif du côté de nos mères (et s'il est un descendant d'un converti, pas même cela) n'est pas ce qui m'unit plus avec lui qu'avec tout autre parent biologique tout aussi éloigné qui n'est pas juif. L'unité juive signifie être unis autour de la Torah, comme les citoyens sont unis autour de leur roi.

Quand Haman tenta de détruire les juifs, Esther a conseillé à Mordekhai de "rassembler tous les juifs", le **'Hida** explique :

La plainte de Haman contre les juifs était que "leurs religions sont différentes." Il n'a pas dit "leur religion est" différente, mais "religions", au pluriel. Son intention était de dire

qu'il y a beaucoup de différentes factions parmi les juifs. Il y a ceux qui accomplissent la Torah et les Mitsvot. En même temps, il y a aussi ceux qui s'opposent à toute la Torah ; il y en a d'autres qui s'opposent seulement à la Torah orale ; et il y a ceux qui s'opposent à ceux qui apprennent la Torah [mais n'ont rien contre la religion elle-même]. Par conséquent, Esther dit : "Va rassembler tous les juifs" et unis-les sous ton autorité, afin qu'ils abandonnent ces fausses idées. Au lieu de cela, ils seront tous d'accord avec vos idées, les idées de la Torah. Et ils accompliront tous et apprendront la Torah entière, comme l'a ordonné Hachem.¹

Unir les juifs ne signifie pas accepter toutes les factions hérétiques et rebelles. Cela signifie que tout le monde soit uni autour de la bannière de la Torah. Le moyen de parvenir à la paix dans un royaume avec une bande de factions rebelles et révolutionnaires contre le roi n'est pas "d'accepter d'être en désaccord" avec tous les rebelles et révolutionnaires qui

veulent détrôner le roi. La paix dans de telles circonstances signifie soit amener les rebelles à abandonner leurs plans, soit de réprimer la rébellion.

Et mettre fin à une rébellion dans de telles circonstances n'est pas un acte de discorde — c'est un acte de paix.

L'unité avec ceux qui complotent contre le roi provoque la discorde et l'instabilité dans le royaume. Et bien sûr, c'est une trahison et une insulte au roi.

Il en va de même dans le Royaume de Hachem. L'unité avec ceux qui se rebellent contre Hachem n'est pas l'unité juive. L'union avec — et plus encore, l'éloge de — ceux qui se rebellent contre Hachem est un acte de discorde, pas d'harmonie. (Il est aussi une insulte grave à Hachem.)

Voilà pourquoi, dit **Rav 'Haïm de Brisk**, lorsque Pin'has a tué Zimri dans un acte de *kanaout* (zèle), Hachem l'a récompensé par Son "alliance de paix."²

Rav 'Haïm demande : Quand quelqu'un reçoit un prix d'excellence dans un certain domaine, le prix reflète toujours le domaine dans lequel il a excellé. Par exemple, un soldat peut recevoir un prix appelé "Médaille de la vaillance", un scientifique peut recevoir un prix pour "Excellence en science", et ainsi de suite. Pinchas a accompli un acte de zèle extraordinaire. On pourrait donc imaginer que son prix s'appellerait quelque chose comme le "Pacte de Zèle", par exemple. Pourquoi, alors, la récompense de Pinchas s'intitulerait-elle "Alliance de la paix"?

Rav 'Haim³ répond que l'acte de Pin'has était en fait un acte de paix. Mettre fin à une rébellion contre Hachem apporte stabilité et paix au royaume d'Hachem et élimine la discorde et la rébellion. Cela enlève également la colère d'Hachem de Ses sujets. Particulièrement dans le cas de Pin'has, les juifs étaient punis pour l'agissement de Zimri avec une épidémie qui ne prit fin qu'avec la mort de Zimri.⁴

dans son commentaire concernant la récompense de Pin'has : "Il est juste et approprié pour lui de recevoir sa récompense". Pourquoi penserions-nous qu'il serait injuste pour Pin'has de recevoir sa récompense? **Rav 'Haïm** répond que le **Midrach** signifie qu'il était juste pour lui de recevoir le prix spécifique que Hachem lui a donné — "l'insigne de paix" — car son acte était un acte de paix.

1. Nachal Eshkol 31.

2. Bamidbar 25:12

3. Ouvdot Véhanhagot Lévit Brisk, vol. 4, p. 171.

4. Rav Haïm dit que c'est ce que le **Midrach Rabbah** (21: 1) signifie

LOIS DU LIVRE 'KAF HA'HAÏM'

Ces lois vous sont présentées à titre d'étude.
Pour la marche à suivre, veuillez consulter un Rav.

Suite des lois concernant les ablutions des mains

1. Celui qui se coupe lui-même les ongles, ou qui le fait faire par une autre personne, même si seulement un ongle a été coupé, aura l'obligation de se laver les mains.

2. Celui qui enlève ses chaussures doit se laver les mains, mais seulement dans le cas où il les aurait touché de ses mains en les enlevant. (**Maguen Avraham** et

la majorité des Décisionnaires). Certains sont d'avis que même s'il n'a pas touché ses chaussures en les enlevant, devra quand même se laver les mains. Il est possible de se baser sur l'opinion du **Maguen Avraham** signifiant qu'il n'aura nul besoin de se laver les mains (**Shiyéré Kénessét Haguédolah** ; **Éliyah Rabbah** ; **Maamar Mordékhî** ; **'Hayé Adam**).

3. S'il a touché ses chaussures, mais non au moment de les enlever, il devra se laver les mains. Mais s'il a touché des chaussures qui n'ont jamais été porté auparavant, il n'aura pas besoin de se laver les mains (**Yaffé Lalèv 1re partie, lettre 21** ; **Ben Ish 'Haï lettre 17**). Le **Mor Ouktsi'a** en donne la raison expliquant, que les mains deviennent impurs seulement dans le cas où elles touchent des chaussures déjà portées (et utilisées).

OR HA'HAÏM HAKADOSH SUR LA PARASHA DE LA SEMAINE

"Fils d'Issachar, selon leurs familles : Tola, d'où la famille des Tolaïtes ; Poussa, d'où la famille des Pounites" (Nombres 26: 23).

"Fils d'Issachar (יששכר) etc." — Il a déjà été expliqué que le nom **Issachar** fait allusion à la Torah, car **Issakhar** étudiait la Torah à tout moment. La Torah nous a maintenant laissé entendre qu'un tel homme aura une bonne récompense - שׁכָר pour son étude, sinon que gagne-t-il de tout son travail et de toutes les affaires liées à ce monde ? Selon ce que nos **Sages de mémoire bénie** ont dit dans la **Guémara Bérakhot 28b** qu'il faut dire une prière spéciale à la sortie de la Maison d'étude : "Je remercie Hachem, mon D-ieu, d'avoir établi mon lot avec ceux qui séjournent dans la maison d'étude, et

de ne pas avoir établi mon lot avec les oisifs ; car je me lève tôt et ils se lèvent tôt : je me lève tôt pour les paroles de Ta Torah, et ils se lèvent tôt pour des paroles vaines ; je peine et ils peinent : je peine et reçois une récompense, et ils peinent et ne reçoivent pas de récompense ; je cours et ils courrent : je cours vers la vie du Monde à venir et ils courrent vers le puits de destruction." La raison étant que toutes les possessions de ce monde sont imaginaires et ne sont pas des acquisitions éternelles, et malgré le fait qu'à priori ces choses-là ont l'air de vouloir rester pour toujours, et que l'homme réussit... ce n'est que le fruit de son imagination, une illusion optique et non une chose réelle.

L'Écriture donne encore l'allusion qu'un homme pareil étudiant constamment la Torah, le monde entier dans son intégralité lui est donnée en récompense, car le Saint bénî soit-Il n'a créé le monde que pour la Torah, selon l'interprétation de nos **Sages de mémoire bénie** (**Midrash Rabbah Genèse 61b**), que le monde a été créé pour la Torah qui est appelée 'Réchit' [rappelons-nous ברא אֱלֹקִים אֶת הָשָׁמִים וְאֶת הָאָרֶץ]. — Pour 'Réchit' (la Torah), D-ieu créa le ciel et la terre.]

Annonces

Les dépenses liées à la diffusion au Canada et en France de ce feuillet hebdomadaire de paroles de Torah grandissent. Nous recherchons activement des donateurs afin de couvrir les frais associés à la propagation de ses saintes paroles renforçant le grand public. Le don peut se faire à l'occasion d'une joie ou encore pour l'élévation de l'âme d'un proche et cetera...

Pour cela, s'il vous plaît vous adresser à nous par email à penseejuive613@gmail.com

Vous pouvez vous inscrire pour obtenir gratuitement le feuillet chaque semaine par email à penseejuive613@gmail.com

Évidemment, vous êtes libres de résilier votre abonnement à tout moment.

Bonne nouvelle : à la demande générale, vous pouvez maintenant télécharger les anciens feuillets, en les demandant au email penseejuive613@gmail.com

Merci infiniment !